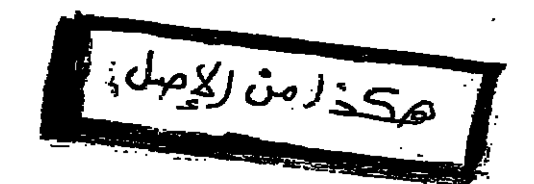


Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14748 – 6 F

DIMANCHE 28 - LUNDI 29 JUIN 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après l'ultimatum de M. Boutros-Ghali à la Serbie

Les Douze «n'excluent pas des moyens militaires» en Bosnie pour accompagner leur action humanitaire

Les chefs d'Etat et de gouvernement participant au Conseil européen de Lisbonne ont consacré, vendredi 26 juin, une grande part de leurs travaux à la situation créée par la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Dans une déclaration à ce sujet qui devait être publiée samedi, ils «n'excluent pas le recours à des moyens militaires» pour permettre à l'aide humanitaire de «parvenir effectivement à Sarajevo et ses environs». Les Douze constatent que «la grande part de responsabilité revient de loin aux dirigeants serbes et à l'armée yougoslave qu'ils contrôlent». Vendredi, le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, avait donné à la Serbie quarante-huit heures pour cesser ses attaques contre l'aéroport.

LISBONNE

de notre envoyée spéciale

Ce n'est pas la première fois que la France appelle ses partenaires européens à agir face au conflit dans l'ex-Yougoslavie, comme l'a fait, vendredi 26 juin, M. François Mitterrand, à l'ouverture du sommet de Lisbonne. C'est la première fois, en revanche, que le chef de l'Etat français désigne explicitement la Serbie comme l'agresseur dans le conflit qui fait rage actuellement en Bosnie-Herzégovine, et qu'il formule à son encontre une série de propositions s'inscrivant dans le registre de la coercition.

Intervenant le dernier lors de la discussion consacrée à la crise yougoslave, vendredi après-midi, M. Mitterrand a souhaité que la machine onusienne se remette en marche et que les Européens s'engagent dans l'action en mettant à la disposition des Nations unies des moyens militaires.

Il s'agit, à ce stade, de faire respecter les mesures déjà adoptées par le Conseil de sécurité. M. Mitterrand a prôné un «resserrement» de l'embargo imposé à la Serbie, en particulier par des moyens navals dans l'Adriatique. Il ne s'est, en revanche, pas prononcé sur ce qu'il conviendrait de faire concrètement pour que l'aide humanitaire puisse être acheminée par l'aéroport de Sarajevo, comme l'exigeait l'ONU dans sa résolution contre la Serbie.

CLAIRE TRÉAN

Lire la suite et l'article d'AFSANÉ BASSIR POUR et SERGE MARTI, ainsi que celui de FLORENCE HARTMANN, page 3

Lire également l'article de PHILIPPE LEMAITRE, page 5

Durcissement

VÉRITABLES bruits de bottes ou simples manœuvres diplomatiques? Pour tardive qu'elle soit, la mobilisation générale constatée, de Washington à Lisbonne, autour du conflit yougoslave n'en est pas moins impressionnante. Réunion de crise à la Maison Blanche, concertation au sein de l'UEO, condamnation de «l'agresseur serbe» au Conseil européen, évocation de mesures militaires, «manœuvres de routine» de la VI° flotte américaine en Méditerranée, ultimatum onusien aux Serbes...

Ce durcissement ne va pas sans certaines révisions déchirantes. Ainsi de la désignation, par M. François Mitterrand, pour la première fois depuis le début du conflit, du fauteur de troubles : la Serbie, l'allié historique de la France. Un durcissement, surtout, qui appelle deux questions ; la première sur la possibilité d'une opération militaire en Bosnie-Herzégovine – puisqu'une telle éventualité est de plus en plus ouvertement mentionnée – et la deuxième sur les conséquences d'un tour de vis supplémentaire sur la Serbie, déjà soumise à un embargo draconien.

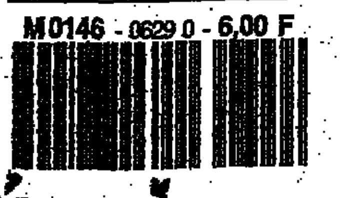
LES militaires connaissant les lieux ne cachent pas leur scepticisme à l'idée d'une intervention armée dans une région à la topographie autrement plus compliquée qu'une portion de désert. A titre d'exemple, cité par un officier supérieur de la Force de protection de l'ONU, le seul contrôle de l'aéroport de Sarajevo (situé dans une cuvette que certains ont pu comparer à Dien Bien Phû) nécessiterait l'envoi de quelque dix mille parachutistes si on veut véritablement le rendre efficace. De plus, les Serbes ont une longue tradition guerrière et, comme l'a rappelé vendredi l'un de leurs chefs, le général Ratko Mladic, ils sont «organisés et prêts à se battre».

Quant aux résultats à attendre d'une pression accrue sur la Serbie, que rien, jusqu'à présent, n'a pu arrêter, ils sont difficiles à évaluer. Il y a, d'abord, l'hypothèse la plus pessimiste : un resserrement des rangs serbes devant «l'agression étrangère», qui entraînerait une radicalisation – même suicidaire – de Belgrade. Déjà, le régime de M. Slobodan Milosevic a cherché à jouer sur ce registre pour dénoncer l'embargo international auquel l'ONU a soumis la Serbie.

A l'inverse, l'«action forte» préconisée par M. Mitterrand pourrait conforter la contestation intérieure contre M. Milosevic, soit pour ramener celui-ci à la raison, soit pour faciliter sa chute. Une lueur d'espoir était apparue vendredi avec l'annonce d'une levée, au moins partielle, du siège de Sarajevo. Cette lueur s'est vite éteinte, les combats ayant repris de plus belle dans la capitale bosniaque.

A force d'avoir tergiversé pendant des mois, tant sur les responsabilités que sur les mesures à prendre, la communauté internationale se retrouve, face au conflit yougoslave, dans la situation du chirurgien devant opérer «à chaud», avec des instruments qu'il maîtrise mal, après avoir laissé se développer l'infection, avec tous les risques qu'implique une telle intervention.

M0146 - 0629 0 - 6,00 F





Football : le triomphe danois

A la surprise générale, l'équipe du Danemark, qui avait été repêchée à la dernière minute après l'éviction de la Yougoslavie pour l'Euro 92 en Suède, est devenue championne d'Europe de football. En finale à Göteborg, vendredi 26, elle a battu l'Allemagne, championne du monde, par 2-0.

Lire page 11 l'article de JÉROME FENOGLIO

«Ross for boss»

M. Ross Perot, en tournée dans les cinquante Etats américains promet à ses partisans de «nettoyer l'étable»

ANNAPOLIS (Maryland)

de notre envoyé spécial

La scène pourrait être une carte postale des années 50, c'est «journée de fête» ou «un dimanche au bord de l'eau» dans l'Amérique heureuse. Loin des ghettos urbains, du déficit, des Japonais, très loin de Washington ou de Los Angeles. Il y a la musique d'un certain «colonel» Mustard, des écoliers en costume marin qui entonnent *America the beautiful*, un public bien mis, bon enfant, bourgeois, sagement installé sur les docks de bois du port d'Annapolis et qui brandit ses calicots : «*Ross for Boss.*» En baie de la Chesapeake, les «pérotistes» du Maryland s'apprêtent à accueillir leur héros.

Toujours en tête dans les sondages, le milliardaire texan poursuit sa tournée des cinquante Etats de l'Union. A chaque étape, il lui faut recueillir quelques milliers de signatures pour figurer dans la bataille de novembre aux côtés du républicain George Bush et du démocrate Bill Clinton. Aujourd'hui, dans une fin de juin ensoleillée, la cérémonie a des allures de parade navale.

Vingt-quatre voiliers, représentant les vingt-trois comtés de l'Etat plus la ville de Baltimore, acheminent les «paquets» de signatures dans le port d'Annapolis. La dernière embarcation est celle du candidat indépendant qui vient s'amarrer en fanfare. C'est un familier de ces eaux-là : Ross Perot, comme Jimmy Carter, est diplômé de la prestigieuse Ecole navale d'Annapolis, à quelques encâblures du port.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 5

La roue de la Une

Cinq ans après sa privatisation, TF1 a un nouveau siège mais la même ambition : rester en tête

par Michel Colonna d'Istria

TF 1, chaîne des grandes audiences et des petits porteurs. Des 415 000 Français qui achetèrent, à l'été 1987, un «*morceau du pull d'Anne Sinclair*» pour 165 francs l'action, ceux qui sont restés fidèles à la Une ne doivent pas regretter leur investissement. Car même si le cours de l'action ne caracole plus au-dessus de 530 francs comme début juin, ils voient «leur» chaîne – au-delà de bénéfices en hausse mais encore moyens, et pour lesquels la direction blâme régulièrement un excès de réglementation – tourner dans le bon sens la «roue de la fortune».

Si ces mêmes actionnaires espéraient en revanche influer, autrement qu'à travers leur télécommande et le Médiamat, sur le destin de la chaîne, ils se sont lourdement trompés. Car, à mi-chemin d'une autorisation délivrée pour dix ans par la CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés, remplacée depuis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel), l'histoire de TF 1 privée se résume à une triple prise de pouvoir : des chaînes commerciales dans la télévision, de TF 1 parmi les chaînes commerciales, de Bouygues dans TF 1.

Lire la suite page 15

Lire

« Le deuxième âge de la Une »

par ARIANE CHEMIN dans « le Monde Radio-Télévision »

L'été festival

Saint-Denis et Montpellier ouvrent la saison des festivals d'été. Dans l'ancienne ville des rois de France, Jean-Claude Casadesus a célébré le centième anniversaire de la naissance d'un compositeur quelque peu oublié, Arthur Honegger. Dans le sud de la France, un trio de musiciens, tous nés en Algérie, ont évoqué la musique séfarade, mûrie au Maghreb, mais qui se souvient de ses origines ibériques.

Lire page 13

Une enquête du «Monde»

Les pays riches et l'insaisissable reprise

Un sommet des sept grands pays industrialisés aura lieu, du 6 au 8 juillet, à Munich. A cette occasion *le Monde* publiera la semaine prochaine, à partir de lundi (numéro daté mardi 30 juin), une radioscopie de la situation économique du Japon, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Etats-Unis et de la France. Nous publierons également dans notre prochain numéro des points de vue de M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, et de M. Jürgen Möllemann, ministre allemand de l'économie.

Le procès des islamistes en Algérie

Les dirigeants du FIS accusés de «conspiration armée».

Lire l'article de JACQUES DE BARRIN page 4

Lire aussi

- Loin des capitales : Blida en rose et vert
- Le gouvernement tunisien et les «terroristes» d'Ennahdha — par MICHEL DEURÉ

page 4

M. Giscard d'Estaing au «Grand Jury RTL-le Monde»

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, invité de l'émission hebdomadaire «Le grand jury RTL-*le Monde*», dimanche de 18 h 30 à 19 h 30.

HEURES LOCALES

Les finances municipales

Un an après la faillite d'Angoulême, l'heure est à la prudence pour les élus et les banquiers.

■ Spéculation foncière à Tokyo ■ Les villes saisies par la décentralisation culturelle. *Pages 7 à 9*

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux. *Page 17*

Le sommaire complet se trouve page 18

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 760 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	460 F	572 F	790 F
6 mois ...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
______
______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP — 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a quatre-vingt-dix ans

Emile Combes ferme les écoles religieuses

« C'est comme une trombe qui a passé... » Ce lundi 30 juin 1902, l'éditorialiste de *la Croix* n'en finit pas de lire et relire les lettres indignées. De l'Orne, de la Sarthe, des Ardennes, de la Loire-Inférieure, de la Marne ou d'Ille-et-Vilaine, le récit est le même. Un commissaire de police et ses agents, un serrurier, des gendarmes à cheval, un représentant du préfet, le préfet lui-même ou le sous-préfet : la République est venue frapper samedi, puis dimanche – « jour du Seigneur » –, aux portes de cent vingt-cinq écoles religieuses, où enseignent des congréganistes.

Les autorités brandissent le décret daté du 27 juin : les écoles visées doivent fermer. Les sœurs et les frères ont *« dix minutes »* pour plier bagages et prendre le chemin de la maison mère. A peine résistent-ils, abasourdis. Les « pères de famille », propriétaires des lieux, accourent, protestent, font valoir que « leur » école n'est pas congréganiste, que les religieux ne sont que salariés. Rien n'y fait, sur les portes et les fenêtres, les scellés sont posés.

Président du conseil depuis seulement trois semaines, dirigeant lui-même l'intérieur et les cultes, Emile Combes n'aura pas tardé à faire connaître son nom. A la tête du Bloc des gauches qui rassemble républicains modérés, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes de Jaurès, l'homme n'a qu'une idée en tête : anéantir les congrégations.

Pour arriver à ses fins, Combes choisit de se faire l'exécuteur intraitable de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, mise au point par son prédécesseur, Waldeck-Rousseau. La loi dispose que dorénavant les congrégations doivent être autorisées par une loi et les établissements qu'elles souhaitent fonder, par un décret pris en Conseil d'Etat.

« A bas la calotte ! »

A soixante-sept ans, originaire du Tarn, petit, grassouillet, nez fort et barbiche blanche, Combes connaît bien son monde... Ancien séminariste lui-même, il a reçu la tonsure jadis à Albi et les ordres mineurs. Mais au fil du temps, le « petit père Combes » a perdu la foi, est devenu profondément anticatholique et surtout, anti-romain. Gardant de son commerce avec saint Thomas de forts principes spiritualistes (et un soupçon de bonhomie ecclésiastique), il se retrouve cet été 1902 héraut de la lutte anticléricale, encouragé par de fidèles amitiés maçonniques.

Une génération a passé depuis les années 1880 et les grandes lois fondamentales qui ont rendu l'enseignement obligatoire et l'école publique laïque et gratuite. Mais à quinze années d'apaisement et de ralliement des modérés aux nouvelles institutions succède une violente poussée anticléricale. En 1898, l'affaire Dreyfus a ravivé les passions et les antagonismes, comme au meilleur temps de la lutte contre les jésuites et des crucifix brisés dans les écoles parisiennes. *« A bas la calotte ! »* est redevenu l'antienne des laïques purs et durs de l'Assemblée.

Combes vise l'école dite « libre », l'alternative à la « laïque », que Ferry avait laissée en paix. Depuis 1886, date à laquelle la laïcisation des personnels enseignants des écoles primaires publiques a été décrétée, l'école « libre » est en pleine croissance, les religieux s'y étant naturellement engagés. Le « petit père » choisit de frapper là où continuent de s'enseigner le catéchisme et l'histoire sainte et où l'on apprend aussi à se méfier de la République. Il le fera méthodiquement, sans regarder de trop près la légalité de ses actes.

Ainsi, sans attendre les vacances qui s'annoncent fin juillet, il s'en prend, le 27 juin, à ces cent vingt-cinq écoles fondées depuis 1901 sans autorisation par des particuliers qui emploient des congréganistes comme salariés. Se trouvent-elles sous le régime de l'autorisation, spécifié par l'article 13 de la loi de 1901 ? La réponse est ambiguë. Waldeck-Rousseau lui-même a indiqué en 1901 que « sa » loi, qui vise essentiellement la création de séminaires ou d'hospices congréganistes, ne doit pas s'appliquer à ces établissements détenus par des tiers. Or Combes, lui, s'appuie sur un avis rendu par le Conseil d'Etat en janvier 1902, qui estime le contraire : tout établissement où enseigne un congréganiste, même non propriétaire, est réputé congréganiste.

Le prétexte est trop bon. L'avis du Conseil d'Etat n'a pas force de loi, mais Combes passe outre et décide de fermer les établissements, au grand dam des propriétaires, qui se voient interdire l'accès de leur propriété. Dès le 2 juillet, les parlementaires de droite (Denys Cochin, l'abbé Gayraud) protestent contre une démarche administrative qui se substitue manifestement au pouvoir judiciaire. Mais pour Combes, l'affaire est déjà entendue : *« C'est le premier acte et cet acte sera suivi d'autres actes (...). Ma politique est à peine ébauchée... Il ne sera pas dit que l'enseignement congréganiste continuera son œuvre néfaste. »*

Flagrant arbitraire

Assuré d'une base parlementaire stable, Combes le « proscripteur » poursuit rapidement son entreprise. Le 15 juillet, il ordonne par simple circulaire la fermeture, sous huitaine, de près de 2 500 écoles libres, où 5 000 religieux enseignent à près de 150 000 enfants. Ces établissements, qui ont pignon sur rue depuis plusieurs dizaines d'années, ont été ouverts antérieurement à la loi de 1901, mais n'ont jamais demandé d'autorisation.

Le choc est immédiat. La mesure, brutale, enfreint la règle de non-rétroactivité des lois. L'arbitraire est flagrant. Prise la veille de la clôture de la session parlementaire, la décision prive en outre l'Assemblée de tout débat. Le malaise s'installe, y compris à gauche, où certains s'interrogent sur les motivations du gouvernement, qui, par le truchement de l'anticléricalisme, écarte les principaux articles du programme radical : l'impôt sur le revenu, la caisse de retraite des travailleurs, le rachat des chemins de fer.

Dès le 16 juillet, le nonce, Mgr Lorenzelli, rappelle à Delcassé, ministre des affaires étrangères, les assurances données au Saint-Siège par Waldeck-Rousseau lors du vote sur la loi de 1901. Delcassé, embarrassé, en réfère à Combes, qui ne veut rien savoir et considère que le concordat n'autorise pas le Saint-Siège à interférer dans cette affaire. Le président du conseil brandit la menace de la séparation, que le pape Léon XIII a toujours voulu éviter.

L'épiscopat français se heurte à la même fin de non-recevoir. A la suite du cardinal Richard, archevêque de Paris, les cardinaux français s'en sont remis, dès le début juillet, à la clémence du président de la République, Emile Loubet. Une fois encore, les chefs de la droite constitutionnelle ralliée, qui soutiennent le catholicisme libéral et social du comte de Mun, interviennent. Ils font la démonstration de l'irrégularité de la circulaire Combes. *Le Temps* et *les Débats*, pourtant plutôt favorables au gouvernement, réprouvent eux aussi la violence et l'iniquité de la mesure.

Résistance en Bretagne

A Paris, à la sortie des écoles qui procèdent à la remise des prix de fin d'année, les manifestations se multiplient. Le 22 juillet, cinq cents mères de famille remettent une lettre de protestation à Mme Loubet. Le soir, des dirigeants de droite – François Coppée, Lerolle, Gaston Méry, l'abbé Patureau – sont arrêtés. *« Paradoxe fâcheux*, note *le Temps, que de voir la police d'un gouvernement républicain chargée d'arrêter des gens qui crient :* « Vive la liberté ! ». » Le 23, le Sillon des libres-penseurs tient meeting. Le 27, catholiques et combistes s'affrontent sur la place de la Concorde. Le 28, l'Action libérale populaire de Jacques Piou organise à son tour un rassemblement.



PHOTOS JEAN VIGNE

Manifestation devant l'école des sœurs, à Levallois-Perret, près de Paris, en août 1902. Ci-dessous : une caricature du « petit père Combes ».

Dans le tumulte, Combes ne fléchit pas. S'avisant cependant de l'invalidité de sa circulaire, il constate que, sur le terrain et sous la menace, bon nombre de religieuses ont déjà fui. Le président du conseil a beau jeu de constater cette absence de résistance et décide de ne s'en prendre, par décret, qu'aux seuls irréductibles, soit environ trois cents écoles. Le 25 juillet, il ordonne ainsi la fermeture de 61 établissements dans les départements de la Seine et du Rhône, puis, le 1er août, prend trois autres décrets, concernant 237 écoles libres dans 32 autres départements.

Les expulsions commencent début août. Combes ne lésine pas sur les moyens. A Paris, une douzaine de sœurs du 64 de la rue Saint-Maur, qui abrite une école de fillettes et un asile de vieillards, sont délogées par des gardes municipaux à cheval et l'armée venue en renfort. En province, on fait charger les gendarmes sabre au clair pour déloger les parents qui, depuis le 15 juillet, ne quittent plus les écoles. Avec fourches et faucilles, ils sont venus défendre « leur » école et faire respecter *« le droit des pères de famille »*. En tous points de la France résonne la même clameur à l'approche de la troupe : *« Vive les sœurs ! Vive la liberté ! Vive l'armée ! »* Mais toujours, dans le calme, la foule finit par céder.

C'est au fin fond de la Bretagne, au Folgoët, à Ploudaniel et à Saint-Méen, que la résistance se fera la plus vive. Entretenue jusqu'au 18 août, elle permet à Combes de brandir le spectre d'une « dérive royaliste » et de s'en prendre violemment à l'enseignement en langue bretonne. Deux officiers ont même refusé, par conviction religieuse, de procéder aux fermetures et seront traduits en conseil de guerre.

Combes, pourtant, est loin de faire l'unanimité au sein du Bloc des gauches. Le 1er août, les journaux parisiens ont publié la lettre que le vieux René Goblet, pilier du radical-socialisme, ancien président du conseil et promoteur de la loi de 1886, a adressée au *Progrès de la Somme*. Goblet n'est pas l'ami des congrégations, mais il blâme l'attitude de Combes et le *« système de contrainte »* mis en place. *« Je ne reconnais pas à l'Etat*, écrit-il, *le droit d'empêcher les parents de donner ou faire donner, s'ils le préfèrent, l'instruction à leurs enfants dans des établissements privés, même tenus par des religieux. »*

« Que la République triomphe ! »

Qu'importe les mises en garde. A l'ouverture de la Chambre, le 14 octobre, les jeux sont faits. Les interpellations des parlementaires de droite ne trouvent aucun écho chez Combes, qui reconnaît, ironique, l'invalidité de sa circulaire, mais constate, impavide, la débandade dans les rangs des congrégations. Il s'enflamme, cite Danton : *« Périsse ma mémoire, pourvu que la République triomphe ! »* A la tribune, Clemenceau digresse, part d'un désaveu farouche de la méthode Combes pour finalement voter avec la majorité. Lui aussi s'emporte et lance : *« Serons-nous la France de Rome ou la France de la Révolution ? »*

La voie est tracée. Dès le 19, une pétition est signée à la quasi-unanimité par l'épiscopat français. Les soixante-quatorze évêques signataires se voient de suite retirer leur traitement concordataire. Puis, en mars et en juin 1903, cent trente-cinq demandes d'autorisation de congrégations, enseignantes et prédicantes, déposées conformément à la loi de 1901, sont rejetées en bloc par la Chambre à la demande de Combes. Le 7 juillet 1904, une loi interdit finalement l'enseignement à toute congrégation, même autorisée.

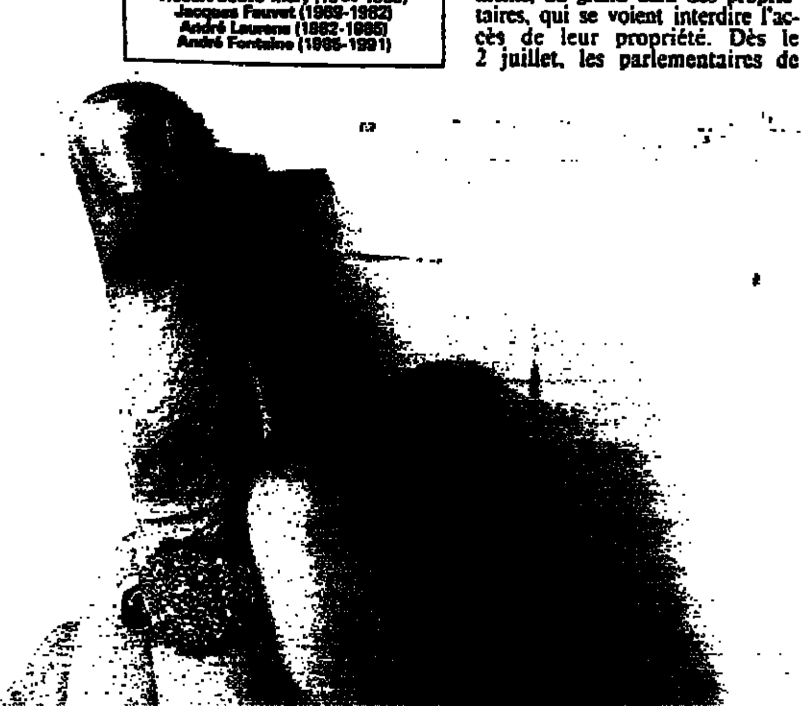
En deux ans, Combes aura fermé près de douze mille écoles religieuses. Un million et demi d'enfants (un quart des effectifs scolarisés) auront peu ou prou vu leur scolarité modifiée. Pour « absorber » les effectifs mis à la rue, le gouvernement lance un ambitieux programme de construction scolaire publique. Cependant, nombre de religieux, sur ordre de leurs supérieurs, ont opté pour la sécularisation. Et en bout de course, c'est la moitié des établissements ex-congréganistes qui renaissent *in fine* sous une façade laïque privée.

Combes, en définitive, n'aura fait perdre à l'enseignement primaire confessionnel qu'un tiers de ses effectifs. L'objectif, cependant, était atteint. Le combisme avait su galvaniser le camp laïque. En décembre 1905, les chemins mèneraient inéluctablement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Certains, voulant chasser jusqu'aux fantômes des congréganistes retranchés dans la sécularisation, voudront aller plus loin et rejetteront l'idée même d'un secteur privé d'éducation. Les partisans de l'école unique avaient pris la relève et continueraient de croiser le fer dans la « guerre des deux France ». En 1984, un gouvernement socialiste projetait d'inscrire dans la loi un grand service public laïque d'éducation, qu'un million de personnes, descendues dans la rue, allaient faire basculer aux oubliettes des réformes.

Huit ans plus tard – le 13 juin de cette année, – un autre gouvernement socialiste décide cette fois de négocier avec l'enseignement catholique et souligne, en plein décalage avec ses prédécesseurs, *« le droit et la reconnaissance de l'enseignement privé dans le système éducatif »*. Certes, l'enseignement privé, comme l'Eglise, n'a plus rien de comparable avec l'institution du début du siècle. Mais, pour apaiser « durablement » la situation, le message se veut clair et joue habilement sur les symboles. Ces mêmes symboles qui, périodiquement, ravivent les feux de la « guerre scolaire ».

JEAN-MICHEL DUMAY



Après l'ultimatum lancé par le secrétaire général de l'ONU aux Serbes

Le Conseil de sécurité examine l'hypothèse d'un appui militaire aux secours humanitaires

Le président Bush a réuni, vendredi 26 juin, à la Maison Blanche, ses principaux conseillers militaires, en présence de M. James Baker, secrétaire d'Etat. De son côté, le Pentagone indiquait que la 6e flotte américaine effectuait *« une opération de routine »* en Méditerranée et qu'elle n'était pas *« en alerte »*. A l'ONU, le Conseil de sécurité a pris connaissance d'une déclaration du secrétaire général dans laquelle M. Boutros Boutros-Ghali ordonne aux troupes serbes de cesser leur offensive sur Sarajevo, faute de quoi le Conseil de sécurité devra déterminer d' « autres moyens » pour venir en aide à la population bosniaque. Certains interprètent cet appel comme le prélude à une intervention armée dont la nature reste à déterminer.

NEW-YORK

de nos correspondants

Quelques heures à peine après la réunion d'urgence à la Maison Blanche destinée à examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, le secrétaire général des Nations unies, qui se trouve actuellement au Nigéria, a fait parvenir le 26 juin au Conseil de sécurité, réuni en consultation, une déclaration dans laquelle il *« condamne les attaques continues des Serbes à Sarajevo »* et demande *« à ce qu'elles cessent immédiatement »*.

Si dans les quarante-huit heure, la partie serbe n'a pas déplacé son armement lourd dans les zones supervisées par la FORPRONU (la Force de protection des Nations unies), il n'aura *« pas d'autre possibilité »* que de constater l'impossibilité dans laquelle se trouve la FORPRONU de rouvrir l'aéroport de Sarajevo, contrairement à l'accord conclu le 5 juin dernier. Dans ce cas, poursuit M. Boutros-Ghali, *ce sera* au Conseil de sécurité de déterminer « quels autres moyens » seront nécessaires pour fournir à la population civile l'aide dont elle a besoin.

Dans ce document, où il fait état d'une *« dégradation considérable »* de la situation, notamment après l'avance serbe à Dobrinja, un faubourg de Sarajevo proche de l'aéroport, M. Boutros-Ghali condamne sans équivoque, et pour la première fois de façon officielle, la partie serbe. De son côté, le président du Conseil, l'ambassadeur belge, M. Noterdaeme, a utilisé, à l'issue des consultations, des termes identiques en demandant aux Serbes *« de stopper immédiatement les combats et de laisser la FORPRONU accomplir son mandat »*, précisant que de nouvelles consultations se dérouleraient le 29 juin pour faire le point de la situation sur place, après l'ultimatum fixé par le secrétaire général, et pour examiner un autre rapport de M. Boutros-Ghali, consacré, cette fois, aux *« graves difficultés »* qu'éprouve la FORPRONU dans sa mission en Croatie.

Moscou et Pékin sur la réserve

Pour de nombreux diplomates qui constatent le *« changement d'attitude »* du secrétaire général par rapport à la prudence observée jusqu'à présent, l'évocation des *« autres moyens »* auxquels pourrait recourir le Conseil de sécurité, pour rétablir un cessez-le-feu qui n'a jamais été véritablement instauré, ouvre la porte à ce que certains appellent déjà *« une opération militaire de paix »*.

Celle-ci consisterait à protéger l'acheminement de convois humanitaires par une force armée constituée à l'échelon international et sous l'égide de l'ONU. Mais si cette idée s'impose peu à peu, elle [illegible] ne fait pas encore l'unanimité. La Chine et la Russie ne sont pas prêtes à y souscrire, et certains diplomates considèrent que d'autres *« solutions d'attente »*, telles qu'un renforcement de la force onusienne stationnée en Croatie ou encore l'instauration d'un blocus naval contre Belgrade peuvent aussi être envisagées. Pour sa part, le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a fait remarquer, le 26 juin à Washington, qu'aux termes des résolutions sur la Yougoslavie votées jusqu'à présent, la communauté internationale n'avait pas autorité pour utiliser la force afin de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à Sarajevo.

Pour les observateurs, ces propos semblent indiquer que l'administration Bush, actuellement engagée dans une difficile campagne électorale, est prête à apporter un soutien logistique à une intervention armée, mais pas à engager directement des troupes américaines en Yougoslavie et encore moins en l'absence d'un cessez-le-feu durable. Au palais des Nations unies, on fait aussi remarquer que le passage *« d'une logique de maintien de la paix à celle d'une logique de guerre »* pourrait poser problème pour la force de l'ONU déjà déployée en Croatie. Une opération militaire pourrait inciter des irréguliers serbes à intenter des actions contre les personnels des Nations unies en Croatie.

Par ailleurs, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité et dont le contenu a divisé les membres du Conseil, l'ambassadeur de Bosnie-Herzégovine, M. Muhamed Sacirbey, tout en remerciant M. Boutros-Ghali pour ses *« efforts bien intentionnés »*, accuse le secrétariat de l'ONU de *« partialité »* dans la rédaction des rapports concernant la situation dans ce pays.

AFSANE BASSIR POUR et SERGE MARTI

Le régime de Belgrade redoute de plus en plus une intervention armée étrangère

Les bombardements serbes à l'artillerie lourde et au lance-roquettes ont repris, samedi 27 juin dans la matinée, sur la ville de Sarajevo. A Belgrade, où l'on prend de plus en plus au sérieux la menace d'une intervention militaire étrangère, l'opposition au *président Milosevic* a annoncé une *série de manifestations pour dimanche.*

BELGRADE

de notre correspondante

Alors que le experts de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) se réunissaient, vendredi 26 juin à Londres, pour examiner les possibilités d'une intervention militaire dans la crise yougoslave, la crainte d'une expédition militaire étrangère a fait monter la tension à Belgrade. Pendant toute la journée, les médias serbes se sont fait l'écho des menaces venant de l'étranger, ravivant au sein de la population la peur d'un bombardement de Belgrade.

L'annonce de manœuvres de routine de la 6e flotte américaine au sud de l'Italie et de la mise en alerte de la 82e division de l'armée de l'air américaine stationnée en Allemagne, n'a fait qu'alimenter l'inquiétude générale. La détermination de la communauté internationale à mettre un terme à la guerre qui a fait, selon les sources officielles, plus de quarante mille morts en Bosnie-Herzégovine, et de dégager par des opérations militaires l'aéroport de Sarajevo pour subvenir aux besoins humanitaires de quelque quatre cent mille personnes affamées par un siège de près de trois mois, s'est traduite en premier lieu par une accentuation de la pression diplomatique. Les entretiens du président de la conférence sur la paix en Yougoslavie, lord Carrington, jeudi à Strasbourg, avec les dirigeants de Serbie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ont concrétisé cette volonté de la communauté internationale d'agir jusqu'au bout par la voie diplomatique. La menace d'une expulsion de toutes les institutions internationales si Belgrade n'ordonnait pas à ses alliés serbes de Bosnie d'interrompre immédiatement les hostilités a provoqué l'infléchissement des positions serbes.

Après les violents bombardements qui se sont déroulés dans la nuit de jeudi à vendredi à proximité de l'aéroport de Sarajevo, le leader autonomiste serbe de Bosnie-Herzégovine, M. Radovan Karadzic, a annoncé, vendredi, l'arrêt immédiat des bombardements sur la capitale bosniaque et le retrait de toute l'artillerie serbe autour de Sarajevo et de son aéroport afin de le placer sous la protection des Nations unies pour permettre aux convois humanitaires de traverser les zones contrôlées par les forces serbes. Ces propos de bonne volonté n'ont cependant pas encore été suivis d'effet puisque les bombardements sur le quartier de Dobrinja se sont poursuivis vendredi toute la journée et ont repris samedi matin.

« Les Serbes se défendront ! »

Ces violations incessantes du cessez-le-feu réduisent à néant les efforts de la force de protection de l'ONU dont le commandant à Sarajevo, le général canadien Lewis MacKenzie, ne cache plus son pessimisme; *« Plus nos discutons, plus il y a de victimes à Sarajevo »*, constatait-il, après avoir tenté dans la journée de vendredi une nouvelle médiation auprès des autorités bosniaques et des assiégeants serbes.

Dans ces conditions, il semble de plus en plus probable que la communauté internationale se prépare à intervenir à Sarajevo pour dégager l'aéroport. Le général Ratko Mladic, commandant de l'armée serbe de Bosnie-Herzégovine, considérait, vendredi, qu' *« il ne fallait pas sous-estimer la résolution des pays occidentaux à intervenir militairement »*. M. Karadzic déclarait pour sa part qu'une intervention militaire étrangère à Sarajevo provoquerait un *« nouveau Vietnam »*, en soulignant que *« les Serbes se défendraient »*.

L'écrivain Dobrica Cosic, élu il y a dix jours président de la nouvelle Yougoslavie, a salué les efforts de M. Karadzic, estimant qu'*« ils contribuaient au rétablissement de la paix dans la région de Sarajevo »*. S'engageant à reconnaître l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine après l'aboutissement des négociations entre les trois communautés ethniques, M. Cosic a appelé lord Carrington à poursuivre, le plus tôt possible, la conférence sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Alors que le régime de Belgrade est sérieusement menacé par la contestation grandissante, le Parlement serbe lance, pour la première fois, une initiative de conciliation en demandant à l'opposition d'avancer des propositions pour constituer un nouveau gouvernement. Tous les partis sont enfin appelés à conjuguer leurs efforts pour atténuer les effets des sanctions et obtenir leur levée. Cet infléchissement, recommandé sans doute par le président serbe M. Slobodan Milosevic, intervient à la veille des grandes manifestations organisées, dimanche 28 juin, par l'opposition qui réclame le départ de M. Milosevic et la formation d'un gouvernement de transition chargé de préparer de nouvelles élections démocratiques en Serbie. L'opposition estime qu'aucun changement radical capable de sortir la Serbie de l'impasse et de lui redonner sa place dans la communauté internationale ne sera possible sans la dèmission du président Milosevic.

FLORENCE HARTMANN

Un entretien avec le président albanais

M. Sali Berisha met en garde contre un « embrasement généralisé » des Balkans

Le président albanais, M. Sali Berisha, a mis en garde la communauté internationale contre *« un embrasement généralisé »* des Balkans, dans un entretien au *Monde* en marge du troisième forum de Crans-Montana qui a réuni, du 19 au 21 juin, de nombreux responsables à propos de la coopération en Europe.

CRANS-MONTANA

de notre envoyé spécial

Comme il l'avait déjà demandé au président George Bush à Washington et au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, à New-York, quelques jours auparavant, M. Berisha, le chef de l'Etat albanais, s'est prononcé en faveur d'un renforcement des sanctions contre la Serbie afin de prévenir *« un embrasement généralisé »* de la région.

« Il faut à tout prix empêcher une nouvelle guerre dans les Balkans, nous a-t-il expliqué lors d'un entretien. *Si le conflit devait s'étendre au Kosovo, il risquerait de gagner la Macédoine et l'Albanie, créant ainsi une situation de type moyen-oriental incontrôlable. »* Ne mâchant pas ses mots à l'égard du régime du président serbe, M. Slobodan Milosevic, le président albanais l'accuse d'avoir *« provoqué la plus grande tragédie en Europe depuis la seconde guerre mondiale »*.

Inquiet pour l'avenir du Kosovo, il se montre cependant soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu : *« Je tiens à préciser que l'Albanie n'a aucune intention de bouger ou de changer les frontières dans la région. Mais, en même temps, sans régler le problème du Kosovo, sans lui reconnaître le droit à l'autodétermination, je pense qu'il ne sera pas possible de résoudre la crise. »*

M. Berisha affiche la même prudence à propos de l'aspiration à la réunification de toute la communauté albanaise de l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire y compris du Monténégro et de la Macédoine : *« Les Albanais, où qu'ils soient, doivent s'appuyer fermement sur les principes d'Helsinki. Les Albanais de Macédoine doivent contribuer à stabiliser cet Etat car une Macédoine stable et indépendante est dans l'intérêt de toute la région. De leur côté, les Macédoniens doivent reconnaître les droits des Albanais, sinon ils n'auront pas de véritable stabilité. »*

Pour sortir de l'impasse, il propose *« des Balkans sans frontières de la mer Adriatique à la mer Noire »*. En attendant, le président albanais a renouvelé ses appels à l'aide internationale pour relever de ses ruines un pays rongé par un demi-siècle d'*« Etat-bunker »*. Pour tenter de résorber le chômage qui affecte plus de la moitié de la population active, il ne voit d'autre solution, dans l'immédiat, que l'émigration. Aussi a-t-il invité la Suisse et d'autres pays occidentaux à ouvrir leurs portes aux saisonniers albanais.

JEAN-CLAUDE BUHRER

□ **Dissensions au sein du Parti démocratique au pouvoir à Tirana.** – M. Gramoz Pashko, l'un des fondateurs du Parti démocratique au pouvoir a été exclu, jeudi 25 juin, du groupe parlementaire de ce parti, a indiqué la télévision albanaise. M. Pashko, 37 ans, professeur d'économie à l'Université de Tirana, a été l'une des principales figures de l'opposition avec le cardiologue Sali Berisha, aujourd'hui président de la république. La rivalité entre les deux hommes, qui a provoqué la première dissension importante au sein du parti au pouvoir, n'a fait que se renforcer depuis la victoire du Parti démocratique aux élections législatives du mois de mars. – *(AFP)*

Les Douze et la Bosnie

Suite de la première page

Les chefs des gouvernements italien et néerlandais s'étaient montrés partisans d'une intervention militaire, si nécessaire, pour rendre l'aéroport praticable. D'autres leur ont objecté les risques qu'une telle opération impliquerait pour ceux qui en seraient chargés et pour les populations civiles. Cette question a dominé une large partie des discussions entre les représentants des Douze chargés de mettre au point, dans la nuit, le projet de déclaration.

M. Mitterrand a souhaité, selon son porte-parole, M. Jean Musitelli, que *« tous les Etats et pas seulement les Etats européens »* prennent part à cette action, une remarque vraisemblablement destinée avant tout aux Etats-Unis, qui ne sont pas représentés parmi les « casques bleus » déployés en Croatie et qui ne se sont engagés, à ce jour, en ce qui concerne la Bosnie, que pour des opérations humanitaires, dès lors que les conditions (c'est-à-dire un cessez-le-feu durable) en seraient réunies.

Il s'est, en effet, reproduit à Lisbonne un scénario désormais classique dans les réunions européennes qui faisait dire à un diplomate français que, *« comme d'habitude, Washington donne ses instructions »*. Cela a pris la forme d'une lettre du secrétaire d'Etat, M. James Baker, adressée à ses homologues français, allemand et grec, dans laquelle il dénonce la *« barbarie »* en Bosnie-Herzégovine et déclare, en substance, que l'heure n'est plus aux belles paroles mais à l'action, avant de préconiser l'exclusion de la Serbie des diverses organisations internationales de l'ONU dans lesquelles elle s'autoproclame héritière de l'ancienne fédération yougoslave.

Le revirement français

Si plusieurs Etats (Pays-Bas; Allemagne, Belgique, Portugal) se déclaraient partisans, vendredi, de telles pressions d'ordre diplomatique, la France s'y est de nouveau opposée, les jugeant sans efficacité, voire néfastes, dès lors qu'on ne souhaite pas interrompre, malgré tout, toute possibilité de dialogue avec la Serbie.

A cette missive de M. Baker, se sont ajoutées, vendredi matin, les rumeurs (démenties un peu plus tard par la Maison Blanche) selon lesquelles les Etats-Unis avaient mis en état d'alerte certaines de leurs troupes en Allemagne et s'apprêtaient à intervenir militairement. Dans quelle mesure ces manifestations américaines, voulues ou non, ont-elles secoué l'apathie d'un Conseil européen dont le président en exercice, M. Cavaco Silva, n'avait pas inscrit la Yougoslavie parmi les priorités ?

En début de matinée, M. John Major estimait, en tout cas, que le sujet ne devait pas s'imposer au détriment de l'ordre du jour prévu (financement et élargissement de la Communauté), et M. Gerry Johns, son secrétaire d'Etat aux affaires européennes, prédisait avec flegme que le Conseil ne prendrait aucune décision à ce sujet.

Dans quelle mesure cette agitation venue d'outre-Atlantique a-t-elle provoqué l'intervention de M. Mitterrand, appelant dès l'ouverture de la réunion ses partenaires à *« une action forte »* à propos de la Yougoslavie ? Elle a peut-être eu un rôle, mais le chef d'Etat français avait aussi d'autres raisons pour opérer à l'égard de la Serbie ce qu'il faut bien appeler un revirement.

La première de ces raisons, qui fut d'ailleurs mentionnée, c'est qu'à demeurer impuissante dans le drame yougoslave la Communauté européenne risque de perdre toute crédibilité au moment où elle cherche chez elle à faire ratifier le traité de Maastricht. Cela vaut particulièrement pour la France, seul pays où doit encore avoir lieu un référendum sur le projet d'Union européenne. L'opinion *« risque de s'éloigner de la Communauté »*, a dit M. Mitterrand.

Elle admet mal en effet les comportements schizophréniques, et l'incapacité de l'Europe à agir en Yougoslavie dément, à ses yeux, le projet de Maastricht. Le risque, s'il existe, qu'un non puisse l'emporter au prochain référendum en France, est sans doute dû bien davantage aux massacres de Sarajevo qu'aux querelles de sénateurs sur le droit de vote des Européens aux élections municipales.

L'autre raison, c'est probablement que la France a épuisé sans succès les possibilités de jouer dans ce conflit un rôle de médiateur auprès de la Serbie. M. Mitterrand n'a cessé, depuis le début de la crise il y a un an, de ménager Belgrade, d'abord en résistant à l'idée d'un éclatement de la fédération, puis en refusant d'imputer aux seuls Serbes la responsabilité des violences et en faisant à maintes reprises allusion à une sorte de responsabilité historique des Croates.

Tout récemment encore, lorsqu'il fut décidé à l'ONU de sanctionner la Serbie, la France ne s'est ralliée que de mauvaise grâce, en veillant à ce que la résolution fasse également état de la participation des troupes croates aux combats en Bosnie. Le président de la République a admis, vendredi à Lisbonne, que *« la Serbie est aujourd'hui l'agresseur, même si l'origine du conflit vient de beaucoup plus loin »*.

La politique française était, tout en menant une action d'ordre humanitaire, de faire émerger une solution pacifique par les seuls moyens de la diplomatie. M. Mitterrand, en désignant un responsable au conflit, reconnaît aujourd'hui que ses démarches auprès des belligérants sont restées vaines et que, à se vouloir si longtemps ami des Serbes, il n'a finalement rien obtenu de M. Milosevic.

CLAIRE TRÉAN

Lire aussi page 5 l'article de Philippe Lemaître sur les décisions adoptées au conseil européen.

TURQUIE

Les forces alliées autorisées à rester six mois de plus

Pour la deuxième fois, le Parlement turc, en accord avec le gouvernement, a prolongé de six mois, vendredi 26 juin, la durée de stationnement des forces alliées sur son territoire, dans le cadre de l'opération « Provide Comfort », destinée à assurer la protection des populations kurdes du Nord irakien, a indiqué l'agence de presse turque semi-officielle Anatolie. Cette force multinationale, en particulier aérienne, est stationnée sur la base aérienne turco-américaine d'Incirlik (près d'Adana, dans l'Est) depuis le retrait des forces alliées du Nord irakien.

D'autre part, la même agence rapporte que, dans le sud-est anatolien de la Turquie – où des séparatistes kurdes, essentiellement du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), de tendance marxiste-léniniste, mènent une guérilla, – un groupe de rebelles a tué à la mitraillette dix personnes après les avoir fait sortir de la mosquée de leur village. Cinq autres civils ont trouvé la mort en sautant sur une mine. – *(AFP, Reuter.)*

CEI

Les résultats des accords conclus par M. Eltsine se font attendre

Les trois accords conclus cette semaine par le président russe Boris Eltsine avec, tour à tour, ses homologues ukrainien, géorgien et moldave, n'avaient pas encore porté leurs fruits, vendredi 26 juin : seize morts au moins étaient enregistrés vendredi dans le conflit moldave, où une mission d'enquête de l'ONU était attendue samedi, alors que les combats se poursuivaient toujours entre Ossètes et Géorgiens dans la région de Tskhinvali, où le cessez-le-feu n'était prévu, il est vrai, que pour dimanche.

Mais même le premier accord – signé mardi à Dagomys et visant non pas à arrêter une guerre, mais à définir les principes d'un partenariat entre Moscou et Kiev – a montré ses limites, vendredi à Minsk en Biélorussie, lors d'une réunion des chefs de gouvernement de la CEI.

Le premier ministre russe par intérim, M. Egor Gaïdar, en attendait des accords délimitant la zone rouble ainsi que les obligations des Etats qui veulent, soit y rester, soit – comme l'Ukraine – la quitter. Un tel accord a déjà été signé, il y a une semaine, avec l'Estonie, premier Etat de l'ex-URSS à avoir créé sa propre monnaie.

Il fut annoncé à Dagomys que les présidents Eltsine et Kravtchouk étaient aussi parvenus à un accord sur cette question. Mais, vendredi, l'Ukraine a refusé les modalités présentées par M. Gaïdes roubles en Russie lorsque Kiev instituera sa propre monnaie.

« J'espère que la question sera réglée le 6 juillet, lors du sommet de la CEI à Moscou », a déclaré le « père » de la réforme économique de Russie. Ce sommet suivra une nouvelle étape de cette réforme, l'introduction, le 1er juillet, confirmée vendredi, d'un cours unique du rouble, de taxes d'importation (en gros 5 %) et des premières enchères pour des licences d'exportation. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE : encourant la peine capitale

Les dirigeants islamistes comparaissent pour « conspiration armée » devant un tribunal militaire

BLIDA

de notre envoyé spécial

Habitués des prétoires, MM. Abassi Madani, président de l'ex-Front islamique du salut (FIS) et Ali Benhadj, qui tient, à ses côtés, le rôle de vice-président, devaient comparaître samedi 27 juin devant le tribunal militaire de Blida, avec cinq de leurs compagnons de prêche, pour *« avoir, en toute connaissance de cause, fomenté, organisé, déclenché et conduit une conspiration armée contre la sûreté de l'Etat »*. Les chefs d'inculpation qui ont été retenus contre eux prévoient, tous, la peine de mort. Les jugements sont sans appel mais susceptibles de pourvoi en cassation devant la Cour suprême et de recours en grâce devant le chef de l'Etat.

Les faits qui sont reprochés aux sept prévenus et sur lesquels ils auront à répondre *« individuellement »* remontent aux mois de mai et de juin 1991 et tournent autour d'un mouvement de protestation marqué par un appel à la grève générale, qui s'était soldé, selon un bilan officiel, par 55 morts et plus de 300 blessés. Ces violences avaient abouti au report des élections législatives, à la proclamation de l'état de siège et à la démission du gouvernement de M. Mouloud Hamrouche.

Les chefs islamistes ont, en vain, tenté d'obtenir le statut de prisonnier politique et le dessaisissement du tribunal militaire. Ils n'en continuent pas moins d'afficher leur intention d'*« élargir le débat »* de manière à mettre le pouvoir en position d'accusé. *« Ce ne sera ni le procès de l'intégrisme ni celui du FIS*, a averti le procureur général, le commandant Belkacem Boukhari. *Ce sera le procès de personnes physiques poursuivies individuellement pour des faits précis. »*

S'il est conduit à son terme et non pas renvoyé pour convenances politiques, ce procès, au cours duquel une centaine de témoins seront appelés à la barre, sera *« en principe public »*, a laissé entendre le procureur général : *« Les conditions du huis clos n'existent pas. »* Est-ce à dire que l'armée, grand ordonnateur de ces assises, acceptera, tout bien pesé, de jouer la transparence en autorisant les représentants d'organisations humanitaires, les médias algériens et étrangers – et Me Jacques Vergès, l'invité du collectif de la défense – à assister aux audiences ?

J. de B.

□ **Les attentats se multiplient.** – Deux policiers ont été assassinés, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans le quartier populaire d'Hussein-Dey à Alger, a-t-on appris, vendredi 26 juin, auprès d'habitants. L'information n'a pas été confirmée de source officielle. Plusieurs attentats ont été commis durant la même nuit par des hommes masqués contre des bâtiments publics à Chlef (au sud-ouest d'Alger), a indiqué l'agence officielle APS. Un établissement universitaire a été détruit à 80 % par un incendie. D'autre part, un incendie criminel avait causé vendredi matin d'importants dégâts à l'agence de la compagnie Air Algérie à Sétif. Le même jour, une bombe artisanale de faible puissance a explosé dans le bâtiment de la télévision algérienne sans faire de victime ni de dégâts. –

LOIN DES CAPITALES

Blida en rose et vert

BLIDA

de notre envoyé spécial

IL y a dix-sept ans qu'ils l'attendaient, les habitants de la « Cité des roses », cette montée en « nationale une » de l'Union sportive musulmane de Blida (USMB), leur club de foot qui souffle, cette année, ses soixante bougies ! Justice est faite depuis une semaine, après la victoire des « Vert et Blanc » sur Laghouat. Et, dans les cafés et autres « salons de thé » de la place du 1er novembre, l'ancienne place d'armes, c'est l'évènement qui alimente encore les conversations et pas autre chose.

Du procès des « grosses huiles » du Front islamique du salut (FIS), de MM. Abassi Madani, Ali Benhadj et consorts, qui devait s'ouvrir, samedi 27 juin, devant le tribunal militaire de la ville, personne, en ces temps incertains, n'ose souffler mot. Et si, de procès, il convient à tout prix de parler, alors les vieux Blidéens plongent dans leur mémoire pour évoquer sans gêne celui des cinquante-six responsables d'un mouvement nationaliste de la première heure, l'Organisation spéciale (OS), qui se conclut, ici, il y a quarante ans, par la condamnation d'Ahmed Ben Bella à sept ans de détention pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Déguisé en vieille femme, cet illustre prisonnier réussit très vite à faire la belle, ce qui coûta son poste au directeur de la maison d'arrêt...

A cette époque-là, Blida n'était encore qu'une petite ville sans histoire de 60 000 habitants, pimpante et odorante, bâtie au pied de l'Atlas, au cœur de la riche plaine de la Mitidja, reliée à Alger par une micheline. Le « quartier arabe », où vivait la moitié de la population, s'accrochait aux premières pentes de la montagne. Le « quartier français », lui, s'organisait autour du boulevard des Orangers, sur lequel, pendant les grosses chaleurs, les promeneurs aimaient venir flâner à la fraîche, et de la place d'armes, avec son kiosque à musique qui abritait les concerts de l'harmonie municipale. Le premier dimanche du mois de mai, il y avait, ici, bataille de fleurs et défilé de chars.

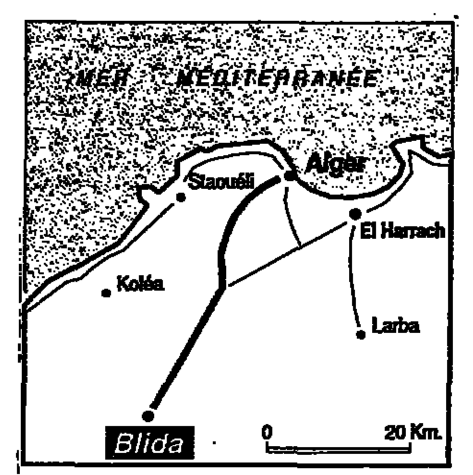
Chantiers en panne

La résistance qu'elle avait opposée, pendant la conquête coloniale, aux troupes françaises comme sa position stratégique à deux pas de la capitale, valurent à Blida d'être choisie comme ville de garnison. Elle qui, au temps de l'occupation turque, était connue et appréciée pour ses mœurs légères – on la surnommait alors *« la prostituée »* – s'employa à satisfaire le repos des guerriers qui avaient élu domicile à l'intérieur de ses murs. A l'enseigne de « La Patte de chat », Mme Félix avait, à cette époque, la haute main sur le plus célèbre bordel du lieu, aujourd'hui transformé en résidence pour policiers...

La guerre de libération nationale mit fin à ces temps d'insouciance. Blida fut déchirée par la violence et par la haine. Beaucoup de ses enfants firent leur le combat du FLN, tandis que d'autres, lorsque la partie fut jouée, s'égarèrent, en désespoir de cause, dans les rangs de l'OAS. Le dernier maire français, libéral de conviction, dut prendre acte, avec lucidité, du fait qu'une page d'histoire était définitivement tournée.

Les choses prirent alors un tour nouveau. Blida s'enfla de tous les ruraux qui déboulèrent des hauts plateaux et des montagnes alentour pour occuper les logements vacants, abandonnés par les Français, et offrir leurs bras sur les grands chantiers. L'armée, le premier employeur avec sa base centrale logistique, s'installa dans les meubles du précédent occupant et prit ses aises en construisant d'autres casernements aux portes de la ville. Le colonel Houari Boumediène y transféra même le siège de la première région militaire, celle de l'Algérois.

A l'heure de l'austérité socialiste, Blida n'en conserva pas moins sa réputation de ville sans interdits, avec ses bars et ses maisons closes.



« De la capitale, on allait s'y éclater pour presque rien du tout, 3 dinars pour le transport et 7 pour le plaisir, avec une tasse de thé en prime », raconte un jeune cadre algérois. Les choses ont, aujourd'hui, bien changé : *il n'y a* plus guère que le Palace Hôtel, tenu par un gérant privé, qui serve des boissons alcoolisées. Quant aux prostituées, elles ont plongé dans la clandestinité. *« Il n'y a pas de distractions*, se plaignent les habitants. *Les jeunes s'ennuient. Les roses se sont fanées, il ne nous reste que les épines... »*

La « Cité des roses » a perdu son charme. Elle a grandi de manière totalement chaotique. Bataille de procédures ou manque d'argent, comme partout ailleurs dans le pays, beaucoup de chantiers sont en panne, qu'il s'agisse du complexe sportif ou de programmes de logements. Le remodelage du centre-ville autour de la Porte d'Alger, financé sur fonds publics, a pris plusieurs années de retard. Seuls les promoteurs immobiliers, apparus sur le marché depuis deux ans à peine, paraissent tenir leurs échéances.

Pour certains, la capitale de la Mitidja est devenue, à une demi-heure d'autoroute d'Alger, une sorte de banlieue-dortoir. Mais, pour le plus grand nombre, qui n'a pas les moyens d'en sortir et de trouver à s'y employer, elle est un cauchemar qui nourrit toutes sortes de frustrations dont il aurait été bien étonnant que les islamistes ne fassent pas leurs choux gras. Aussi, beaucoup de Blidéens, notamment les jeunes, ont-ils versé dans l'activisme « vert ». *« Il y a moins de vols, moins de banditisme*, reconnaît un habitant. *Les petits délinquants ont été enrôlés par le FIS. »*

« Comme au temps des Français »

Déjà, en 1976, à l'époque du FLN triomphant, M. Mahfoud Nahnah, qui avait fondé, ici, le mouvement islamique Hamas, s'était fait remarquer par ses critiques de la Charte nationale et avait écopé de quinze ans de réclusion. Blida avait ensuite attiré l'attention sur elle lorsque, en 1982, une poignée d'intégristes réunie autour de Mustapha Bouyali avait pris le maquis dans les replis secrets des montagnes environnantes.

Le FIS n'aura pas eu grand mal à capitaliser, sous son nom, la somme de tous les mécontentements. Aux élections municipales du 12 juin 1990, sans coup férir, il s'empare de la mairie. Il s'efforce alors de remettre de l'ordre – son ordre à lui – dans les affaires de la ville. Il crée ainsi un foyer social pour mères célibataires et femmes répudiées. Mais il échoue dans sa tentative d'imposer la séparation des sexes dans les transports urbains. Qu'importe ! Au premier tour des élections législatives du 26 décembre dernier, les deux candidats qui défendent ses couleurs, l'emportent haut la main.

Aujourd'hui, l'atmosphère est lourde. *« Il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait de sérieux accrocs à l'ordre public »*, affirme un habitant. *« Partout dans le monde, les jeunes sont remuants »*, se console un vieux Blidéen. N'empêche qu'au mois de février, après l'assassinat d'un gendarme sur la route de Chréa, le quartier Douiret a été bouclé pendant près de vingt-quatre heures et passé au peigne fin. *« Du jamais vu depuis l'indépendance*, ont grommelé les autochtones. *On se serait cru au temps des Français... »*

Heureusement, il y a le foot pour oublier tous ces désordres et toutes ces avanies. Et, vendredi soir, veille de procès, à l'issue d'un dernier match sans enjeu contre le Widad de Boufarik, les Blidéens se sont offert un belle fête en l'honneur des « Vert et Blanc » de l'USMB, avec char fleuri, cavaliers, chanteurs et musiciens. Les jeux du stade valent bien ceux de la politique...

JACQUES DE BARRIN

TUNISIE

Le gouvernement reproche à plusieurs pays leur tolérance à l'égard des « terroristes » d'Ennahdha

TUNIS

de notre correspondant

En Tunisie, le danger islamiste existe seulement à partir de l'étranger. Telle est la conviction du gouvernement qui, tout en demeurant discret, dissimule mal son irritation. Il rappelle qu'une vingtaine de mandats d'arrêt internationaux, lancés par le canal d'Interpol depuis plus d'un an, contre des dirigeants du mouvement tunisien Ennahdha, accusés d'avoir voulu renverser le régime par la violence, sont toujours sans effets.

Dans les milieux proches du pouvoir, on montre du doigt plusieurs pays européens, le Soudan et, avec plus de prudence, l'Iran. On déplore que *« l'Europe, qui, lorsqu'elle est directement concernée, sait combattre sans merci les terroristes, se borne à invoquer les droits de l'homme et les réglementations en vigueur, quand d'autres terroristes viennent du sud de la Méditerranée et bravent la sécurité et la stabilité du Maghreb »*. Cette réflexion est illustrée par des exemples qui, s'ils sont exacts, sont troublants.

Fin janvier-début février, la Tunisie aurait fourni à la police française les noms et les photos d'une dizaine de dirigeants d'Ennahdha, ayant trempé directement dans *« le complot »*, qui s'apprêtaient à quitter l'Algérie pour la France. Or, affirme-t-on, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui à Paris et s'y livrent, avec deux de leurs amis – qui bénéficient depuis 1987 du statut de réfugié politique – à une propagande intense dans les banlieues les plus remuantes de la capitale et auprès de la colonie tunisienne. Des tracts, des cassettes et des enregistrements vidéo prouveraient que leur action n'a qu'un seul objectif : *« abattre le régime par la violence. »* Alors que les Tunisiens souhaitant se rendre en France pour des études, leurs affaires, ou y recevoir des soins, sont en butte à des tracasseries administratives pour obtenir un visa, comment, s'interroge-t-on à Tunis, ces fugitifs, auparavant protégés du FIS algérien, sont-ils arrivés en France et peuvent-ils y agir au grand jour ?

Même mécontentement à l'égard de la Grande-Bretagne, où semblent s'être établis « l'émir » d'Ennahdha, M. Rached Ghannouchi, et plusieurs de ses adjoints. C'est à partir de Londres qu'ils diffusent leur propagande appelant à la révolte. D'autres animateurs des réseaux d'Ennahdha seraient hébergés en Allemagne, en Espagne et en Belgique. On croit savoir que les démarches diplomatiques entreprises par les Tunisiens auprès de ces pays, pour que soit mis un terme à leurs activités, sont jusqu'ici demeurées vaines.

Le « danger islamique »

Le comportement des autorités de Khartoum inquiète tout autant, sinon plus, les Tunisiens, qui assurent que des groupes d'islamistes maghrébins ont été transférés – ou sont en voie de l'être – des camps d'entraînement afghans au Pakistan vers des bases militaires au Soudan. Pendant deux ans, M. Ghannouchi avait pu circuler grâce à un passeport diplomatique soudanais. A la suite des protestations de Tunis, Khartoum avait assuré que le document ne lui avait pas été renouvelé. En fait, affirme-t-on, un nouveau passeport soudanais lui a été délivré sous une autre identité.

Si l'on feint de se contenter des assurances verbales que ne cesse de donner Téhéran, qui a très souvent accueilli à bras ouverts les chefs d'Ennahdha, on n'en demeure pas moins sceptique, au vu de la réaction négative de l'Iran à l'annulation du second tour des élections législatives en Algérie. Et l'imprévisible Libye ? Les propos tenus récemment par le colonel Kadhafi devant des députés maghrébins, les menaçant de *« s'allier avec le diable et les islamistes contre les frères qui ne se rangent pas à mes côtés »* (dans l'affaire de l'attentat de Lockerbie), incitent à la vigilance à Tunis, de même que l'actuelle campagne de presse anti-arabe en Libye. Cependant, l'Algérie, qui a tant inquiété jusqu'au début de l'année, rassure maintenant *« qu'elle a enfin pris conscience du danger islamique »*. Quand ils n'ont pas été expulsés, les chefs d'Ennahdha ont préféré quitter le pays dont ils ont été si longtemps les hôtes privilégiés. Seuls y demeurent quelques *« militants perdus »* du mouvement, dont une demi-douzaine ont été récemment arrêtés au sein des groupes armés du FIS.

Les Tunisiens disent espérer que les preuves qui seront apportées, lors du procès du *« complot »* d'Ennahdha, convaincront leurs *« amis européens »* qu'ils protègent bel et bien *« des criminels »* et non pas *« de simples opposants politiques »*. Ce procès, qui devrait en principe s'ouvrir le mois prochain, se déroulera devant le tribunal militaire, puisqu'une cinquantaine d'officiers et de sous-officiers sont impliqués, aux côtés d'au moins cent cinquante civils. Cette même juridiction aura également à connaître cet été d'une autre affaire, dans laquelle seront jugées une centaine de personnes (dont quelques militaires plus ou moins proches d'Ennahdha), qui, fin 1990, auraient préparé des attentats contre des personnalités politiques et des bâtiments officiels.

Déjà, tout au long des douze derniers mois, de multiples procès d'islamistes, accusés de distribution de tracts, de désordres sur la voie publique, ou de participation à des réunions non autorisées, ont eu lieu à Tunis et en province, devant la justice civile. Plusieurs centaines de peines, allant de six mois à cinq ans de prison, ont été prononcées. D'autre part, les auteurs d'une attaque, en mai 1991, contre un local du Rassemblement constitutionnel démocratique (au pouvoir) – au cours de laquelle deux gardiens avaient été aspergés d'essence et brûlés vifs – se sont vu infliger des condamnations bien plus lourdes, dont cinq à la peine capitale. Trois ont été exécutés.

La chasse aux islamistes, qui, depuis plus d'un an, a permis l'arrestation de mille à trois mille personnes, selon différentes sources, a-t-elle pour autant démantelé les structures d'Ennahdha à l'intérieur du pays ? Les milieux officiels s'en déclarent persuadés, estimant que les membres du mouvement qui auraient réussi à passer à travers les mailles du filet, et les sympathisants, *« ont désormais renoncé à toute action militante et ne cherchent qu'à se faire oublier »*. Certes, l'ordre et la sécurité règnent en Tunisie. Mais on ne peut ignorer que les islamistes, qui ont subi plusieurs vagues de répression depuis la fin des années 70, ont toujours réussi à se réorganiser, pour réapparaître brusquement, à chaque fois un peu plus décidés.

MICHEL DEURÉ

ASIE

AFGHANISTAN : favorable au président sortant Modjaddedi

Un général chiite s'installe au ministère de l'intérieur

Le général Khodadad Hazareh, de confession chiite, récemment nommé ministre de l'intérieur par le président Sibghatullah Modjaddedi, a pris possession, vendredi 26 juin, du ministère de l'intérieur, au centre de Kaboul, à la tête d'un convoi de combattants lourdement armés. Ce mouvement est survenu peu avant la date de passation des pouvoirs de la part du chef de l'Etat intérimaire, annoncée pour le lundi 29. Il a eu lieu, d'autre part, au lendemain de vifs combats, au centre de la capitale, entre moudjahidins du Wahdat, l'alliance de huit partis chiites soutenus par Téhéran, et des troupes du général Ahmed Shah Massoud.

Bien que justifiée par ses fonctions, l'installation du général Hazareh en un lieu aussi stratégique de Kaboul n'en demeure pas moins préoccupante : l'officier est en effet réputé favorable à une prolongation du pouvoir de M. Modjaddedi. Le ministre de la défense soutient, quant à lui, la formule agréée fin avril au Pakistan entre moudjahidins d'une passation des pouvoirs, pour les quatre prochains mois, à un Conseil dirigeant de dix membres présidé par M. Burhanuddin Rabbani, chef du Jamiat-e-Islami. M. Massoud est lui-même membre de ce parti. L'arbitre d'un conflit éventuel ne saurait être que le général Rashid Dostom, chef des puissantes milices ouzbèkes, naguère principal soutien de l'ex-président communiste Najibullah. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

□ **INDE : 16 personnes tuées au Pendjab.** – Des séparatistes sikhs ont tué huit personnes vendredi 26 juin près de Ludhiana, importante ville industrielle du Pendjab. Les victimes sont des travailleurs hindous qui rentraient de leur travail sur lesquels des militants ont ouvert le feu. D'autres incidents, liés à la campagne indépendantiste lancée en 1983, ont fait huit victimes, dont cinq partisans de ce « Khalistan » dont est réclamée la création pour succéder à l'Etat fédéré indien du Pendjab. – *(UPI.)*

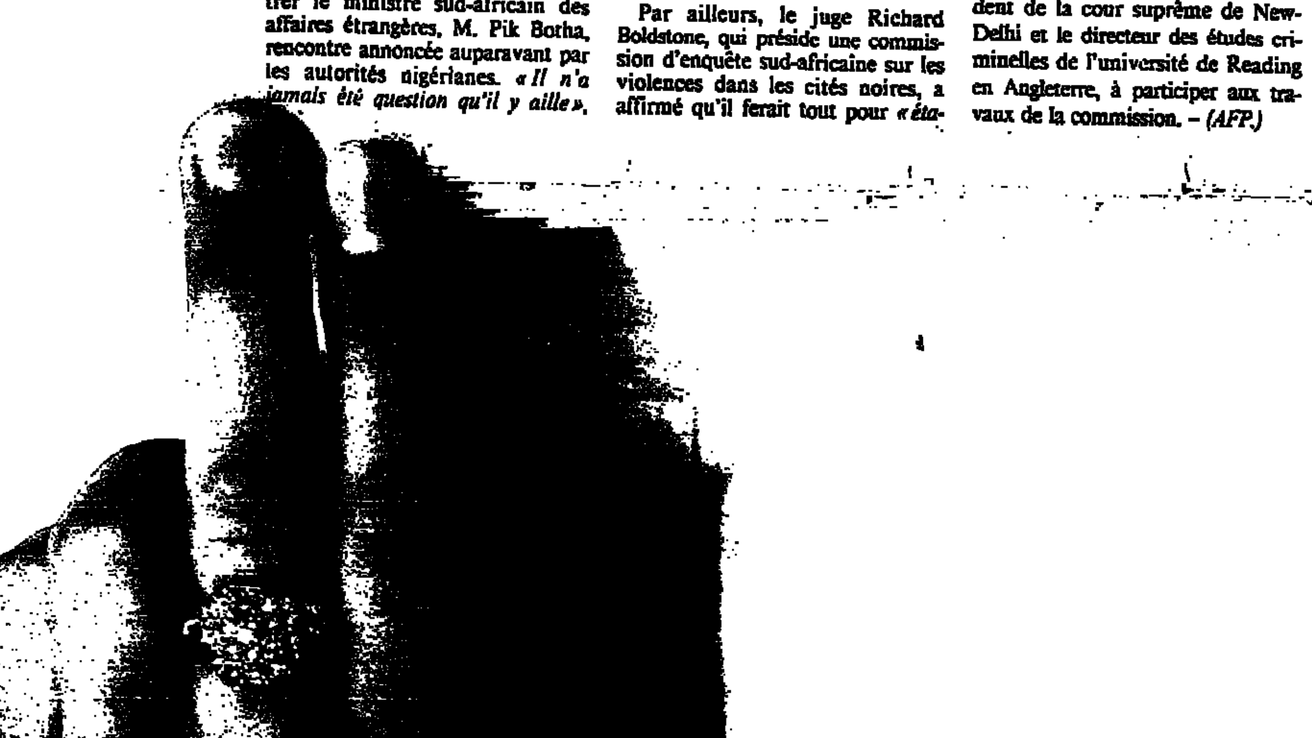
AFRIQUE DU SUD

L'ANC dément une rencontre entre M. Mandela et M. Pik Botha au Nigéria

Le responsable des relations extérieures du Congrès national africain (ANC), M. Thabo Mbeki, a catégoriquement démenti, vendredi 26 juin, à Dakar, que M. Nelson Mandela se rendra à Abuja (Nigéria), et qu'il puisse donc y rencontrer le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha, rencontre annoncée auparavant par les autorités nigérianes. *« Il n'a jamais été question qu'il y aille »*, a-t-il dit, précisant que le président de l'ANC s'entretiendrait avec le secrétaire général de l'ONU et le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, lundi à Dakar, où doit s'ouvrir le même jour le sommet de l'OUA.

Par ailleurs, le juge Richard Boldstone, qui préside une commission d'enquête sud-africaine sur les violences dans les cités noires, a affirmé qu'il ferait tout pour *« établir la vérité »* sur le massacre du 17 juin dans le ghetto de Boipatong, à l'origine de la rupture des négociations entre le régime sud-africain et l'ANC. Il a précisé qu'il avait invité des experts étrangers, l'ancien président de la cour suprême de New-Delhi et le directeur des études criminelles de l'université de Reading en Angleterre, à participer aux travaux de la commission. – *(AFP.)*

□ **L'OUA se propose de créer un Conseil de sécurité africain.** – Avant l'ouverture, lundi 29 juin, à Dakar, du sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), son président sortant, le chef de l'Etat nigérian, M. Ibrahim Babangida, a préconisé que l'OUA se dote d'*« un organe qui remplisse une fonction analogue à celle du Conseil de sécurité de l'ONU »*. Cette proposition a été reprise par le secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, suggérant au conseil des ministres de l'Organisation, déjà réuni dans la capitale sénégalaise, la création d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits en Afrique, pouvant comprendre une force d'intervention panafricaine. – *(Reuter, AFP.)*



DIPLOMATIE

La fin du Conseil européen de Lisbonne

Les Douze veulent donner un nouvel élan à la Communauté

Les Douze, réunis à Lisbonne pour le 47e Sommet européen devaient achever leurs travaux samedi 27 juin. La décision a été prise, la veille, de maintenir M. Jacques Delors à la tête de la commission. Cette décision était vivement souhaitée par la grande majorité des Etats membres. Son premier mandat ayant débuté le 1er janvier 1985, la durée de sa présidence atteindra donc dix ans.

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Accord des Douze sur la manière d'engager les négociations devant conduire à l'élargissement de la CEE, mauvaise humeur de l'Espagne à l'idée que les dépenses de solidarité au profit des quatre pays les moins prospères (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) progresseront moins vite que prévu au cours des années à venir, confirmation de M. Jacques Delors comme président de la commission européenne pour deux années, volonté manifestée par les Douze d'affecter des crédits importants pour l'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires vétustes dans l'ex-URSS, ainsi que dans plusieurs de ses anciens satellites : tels étaient à mi-parcours les premiers résultats du conseil européen de Lisbonne.

MM. Kohl et Dumas les ont évoqués avec leur style personnel. Imagée dans le cas du chancelier : *«Il faut faire en sorte que le train européen puisse poursuivre sa route avec douze voitures»*; plus sobre pour M. Roland Dumas, rendant compte des propos du président de la République : *«Un élan doit venir du conseil européen de Lisbonne. Il est important qu'on y souligne que le traité de Maastricht conserve toute sa valeur. Lisbonne doit confirmer Maastricht et Oslo.»*

La fidélité à la politique d'intégration qu'implique le traité de Maastricht devait être proclamée comme il se doit dans les conclusions publiées par la présidence à l'issue de la réunion. Pour témoigner que les chefs d'Etat et de gouvernement ont bien compris le message adressé par les électeurs danois, on devait y mettre l'accent sur la volonté des Douze de parvenir à une définition opérationnelle du concept de subsidiarité. C'est un thème dont raffolent les Anglais et M. John Major *a répété son intention* de tordre le cou au *«super Etat européen»* et au *«monstre bureaucratique»*.

Quant à la façon dont les Onze s'arrangeront avec les Danois lorsqu'ils auront mené à leur terme les procédures de ratification du traité, il en a été, au moins officiellement, peu question. M. Elleman-Jensen, le ministre danois des affaires étrangères, a confirmé qu'il n'était pas question de faire un second référendum sur le même thème mais que le *Danemark prendrait probablement* une initiative à l'automne.

Deux conditions préalables

La doctrine de l'élargissement, sans surprise ni relief, a été dessinée à Lisbonne : l'opération sera engagée avec les pays candidats de l'AELE (Association européenne de libre échange), à savoir, pour l'instant, l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Suisse. *Les* travaux *préparatoires*, tels que les prévoit le traité (avis de la commission, mandat du Conseil), seront menés au meilleur rythme, de telle manière que les négociations, qui se dérouleront de façon séparée, puissent commencer dès lors que deux *conditions préalables auront été* remplies : d'une part l'adoption du «paquet Delors 2», autrement dit de la programmation budgétaire pour les années à venir; d'autre part, la ratification du traité de Maastricht, au moins par les onze partenaires du Danemark *(on ne dit pas si le* problème danois devra être réglé avant que les pourparlers commencent).

Le *porte-parole de M. Major a* expliqué qu'un nombre très limité de pays estiment nécessaire d'attendre que les procédures de ratification aient été menées à leur terme. Les Français contestent cette prétention : *«Il ne peut pas y avoir de négociations (...) tant que le traité n'est pas ratifié. C'est le bon sens le plus élémentaire»*, a commenté M. Jean Musitelli, le porte-parole de l'Elysée.

La controverse ne devrait être qu'anecdotique : les Douze pensent en effet que les négociations devraient effectivement démarrer début 1993 *pour une adhésion qui, si tout se* passe bien, pourait se situer dès le 1er janvier 1995. Les candidats devront accepter le contenu du traité de Maastricht, ainsi que ses objectifs. Il n'y aura pas d'Europe à la carte, pas de différences de statuts en *matière de sécurité. Bref, les pays postulants* qui semblent s'y résigner sont invités à renoncer à leur neutralité.

«Il est important que nous soyons d'accord pour ne pas soulever le spectre de nouveaux aménagements institutionnels et donc de nouvelles ratifications», a observé M. Major. Par opportunité politique, parce que le moment serait sans doute mal choisi pour réfléchir à une phase sur les caractéristiques d'un nouvel exécutif européen, les Douze sont convenus de reporter à la conférence intergouvernementale prévue par le traité de Maastricht pour 1997 l'ouverture du débat sur le fonctionnement de la Communauté et de ses institutions. Selon la thèse désormais officielle, le modèle actuel peut très bien abriter quinze, voire dix-sept Etats membres!

Les pays candidats n'appartenant pas à l'AELE (Malte, Chypre, la Turquie), ainsi que les pays de l'Est qui aspirent à tisser des relations étroites avec la Communauté ne seront pas oubliés. Au-delà des bonnes paroles qui leur seront prodiguées, la Communauté s'engagera à promouvoir des *«structures d'accueil»*, par exemple de type confédéral.

Vendredi le débat sur la programmation budgétaire de la Communauté n'avait pas progressé. *Les Anglais* campent sur une position très radicale, refusant à ce stade d'envisager que soit relevé le plafond des ressources pouvant être mises à la disposition de la CEE, soit aujourd'hui 1,20 % du PNB. Le premier ministre espagnol, M. Felipe Gonzalez, entend bien, quant à lui, que les promesses faites à Maastricht soient tenues.

PHILIPPE LEMAITRE

Le débat sur la ratification du traité de Maastricht en Allemagne

Les modifications de la Constitution envisagées suscitent des réserves chez les chrétiens-démocrates

BONN

de notre correspondant

La commission constitutionnelle commune aux deux Chambres du Parlement allemand a adopté, vendredi 26 juin, à une quasi-unanimité, *le compromis auquel étaient* parvenus, ces derniers jours, les représentants des Lander et des groupes parlementaires du Bundestag sur les modifications à apporter à la Constitution pour pouvoir ratifier les accords de Maastricht.

Les nouvelles dispositions envisagées autorisent le droit de vote des ressortissants européens pour les élections municipales, permettent une dévolution des pouvoirs de la Bundesbank à une future banque centrale européenne et *donnent aux Lander un droit de* regard sur les négociations menées par le Bund (l'Etat fédéral) avec les institutions communautaires (*le Monde* du 24 juin).

Obtenu à l'issue de laborieuses négociations entre les parties intéressées, *ce compromis doit servir* de référence au gouvernement pour arrêter les deux projets de loi qui seront soumis à l'automne au Parlement sur la modification de la Loi fondamentale allemande et la ratification du traité d'union politique et d'union économique et monétaire européennes. Le représentant du gouvernement, M. Rudolf Seiters, ministre de l'intérieur, *a pris acte des propositions* de la commission en réservant son avis.

Ces propositions, soutenues par le Parti social-démocrate (SPD) et le Parti social-chrétien de Bavière (CSU), ont été votées par les représentants au sein de la commission du Parti libéral (FDP) et des chrétiens-démocrates (CDU). Elles ont cependant provoqué une levée de boucliers parmi ces derniers. Plusieurs responsables, notamment les porte-parole du groupe parlementaire pour les affaires de sécurité et pour les affaires étrangères, le Rhénan Karl *Lamers et le Berlinois* Peter Kittelmann, ont annoncé qu'ils s'y opposeraient. Tous deux s'émeuvent de la volonté des Lander de s'immiscer dans la politique européenne et dénoncent une tentative de transformer la République fédérale en une confédération d'Etats.

HENRI DE BRESSON

A TRAVERS LE MONDE

CHINE

Seize personnes exécutées pour «avoir porté atteinte à la recherche militaire»

La presse chinoise a indiqué, vendredi 26 juin, que seize personnes avaient été exécutées, les 9 et 10 juin, dans la province de Sichuan, en vue d'assurer *«la bonne mise en œuvre de la recherche dans le domaine de la défense nationale»*. Ces citoyens avaient été accusés d'avoir *«porté atteinte à la recherche militaire»* dans cette zone où sont installés de nombreuses industries et centres de recherche militaires, ainsi que la base de lancement de satellites commerciaux de Pékin.

D'autre part, au moins cin*quante-trois personnes*, accusées de trafic de stupéfiants, ont été exécutées, vendredi, dans six *provinces méridionales et occidentales* de la Chine, pour marquer la Journée mondiale contre *la drogue*. Plus de soixante-dix autres ont été récemment condamnées à mort à l'issue de *procès publics* pour le même chef d'accusation. – *(AFP, UPI.)*

ÉTATS-UNIS

Une affaire de harcèlement sexuel provoque la démission du secrétaire à la marine

Le secrétaire à la marine, M. Lawrence Garrett, a démissionné vendredi 26 juin en raison de l'affaire de harcèlement sexuel dont se sont rendus responsables des officiers de l'aéronavale et du corps des marines. La Maison Blanche a annoncé que le président avait accepté cette démission.

Vingt-six femmes, dont la moitié sont militaires, ont accusé des officiers de s'être livrés sur elles à des attouchements et des gestes obscènes lors du congrès annuel de *l'Association des officiers de l'aéronavale*, en 1991, à Las Vegas (Nevada). Elles ont raconté avoir été assaillies dans les couloirs de l'hôtel où se déroulaient le congrès, agrippées par des dizaines d'officiers, la plupart saouls, qui tentaient de les *déshabiller et de les caresser*.

Deux hommes seulement ont été identifiés jusqu'ici, et le secrétaire à *la marine a été accusé de ne pas* avoir mené l'enquête avec l'énergie nécessaire. Des responsables de la commission sénatoriale des forces armées avaient menacé jeudi de bloquer toutes les promotions au sein des Marines et de l'aéronavale *tant que l'affaire n'aurait pas été* éclaircie. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

«Ross for boss»

Suite de la première page

Les citoyens du très démocrate Maryland lui font fête : il lui fallait, ici, à peine quelques milliers de signatures; il en obtient plus de *cent cinquante mille... La recette* prend. L'indépendant sans programme, le candidat sans parti, l'homme d'affaires qui n'a jamais exercé le moindre mandat électif, le plus piètre orateur que le pays ait jamais connu, le moins «charismatique» de tous les candidats, celui qui se présente avec le mot d'ordre le plus simpliste – *«refaire marcher le gouvernement»* – a ici aussi, en *terre éminemment politisée, ses* partisans. Qui sont-ils?

«Bush a perdu contact avec la réalité»

Comme partout ailleurs, ils se recrutent, à parts à peu près égales, chez les démocrates et les républicains. Le «pérotiste» est majoritairement blanc, petit ou moyen bourgeois, plutôt dans la quarantaine, et au-delà. C'est un représentant de la classe moyenne blanche, l'Amérique *majoritaire* – mais qui se *sent* menacée par la montée de l'immigration. C'est aussi un citoyen en colère, exaspéré par l'impuissance d'un «gouvernement» tiraillé entre un président républicain et un Congrès démocrate. C'est un cadre ou un petit entrepreneur qui, pour la première fois depuis longtemps, a vu la récession mettre des dizaines de milliers de «cols blancs» au chômage. C'est un Américain traumatisé à l'idée que son pays puisse être sur le «déclin».

Les «explications de vote» des partisans de Ross Perot sont toujours les mêmes. Sur le port d'Annapolis, Warren, 49 ans, cadre dans une société d'informatique, la poitrine piquée de badges à la gloire du petit Texan, explique : *«Bush a perdu tout contact avec la réalité, il lui a fallu des mois pour reconnaître que le pays était dans la récession. Clinton a un programme intéressant mais un problème de crédibilité. Les gens en ont assez des éternelles batailles entre le Congrès et la Maison Blanche.»*

Il y a le sentiment qu'il faut un *«electrochoc»*, *«une deuxième révolution américaine»*, dit Warren, *«quelque chose de nouveau»* pour *«qu'on s'attaque, enfin, aux problèmes du pays»*, déficit budgétaire et situation économique, ghettos urbains, système scolaire en difficulté et réforme du système de santé sont les plus souvent cités. La politique étrangère ne compte pas; après tout, il n'y a plus d'ennemi.

Fait-on remarquer à Warren que M. Perot n'a pas le moindre début d'une esquisse de programme pour soigner les maux de l'Amérique? Aucune importance : à tort ou à raison, Ross Perot incarne l'efficacité : *«homme d'affaires brillant, il a prouvé sa capacité à régler des problèmes»*. C'est le mythe de l'efficacité, du chef d'entreprise, l'obsession de l'action, face à l'impression de paralysie que donne un gouvernement divisé entre Maison Blanche et Congrès. Là encore, peu *importe que la gestion des affaires* publiques demande sans doute des qualités assez différentes de celles que suppose la direction d'une entreprise : *«Ce qui plaît, c'est son approche, cette façon qu'il a de dire qu'il saura mettre les gens les plus compétents aux postes clés»*. On n'ébranle pas facilement la foi du pérotiste.

Autoritarisme manie du complot ...

Ross Perot ne parle pas ou peu? Parfait, voilà enfin un homme politique qui est «lui-même», disent ses fidèles, un candidat dont *l'image n'a pas été façonnée par* une armée de conseillers en communication et le discours concocté devant des «focus groups» ou dicté par les sondages. *«A mon père, il rappelle Harry Truman»*, dit Warren. Sanglé dans un éternel costume sombre, cravate sobre et chemise blanche, cheveux courts, gominés, tirés en arrière, le Crésus de Texarkana (sa bourgade natale à la fron*tière du Texas et de l'Arkansas)* s'installe sur le pont d'une vedette. Dire qu'il prononce un discours serait exagéré. Ross Perot aligne quelques figures de rhétorique censées illustrer son programme, sa démarche plutôt : *«Il faut remettre le moteur en marche (celui du pays et du gouvernement); il faut reconstruire la base industrielle du pays»*, *«je suis prêt à soulever le capot et à mettre mes mains dans le cambouis»*. Une formule «pérotiste» entendue au début de la campagne : *«L'homme d'action n'est pas celui qui dit que la rivière est polluée mais celui qui entreprend de dépolluer la rivière.»*

Ross Perot annonce volontiers qu'il vient à Washington pour *«mettre le fumier dehors et nettoyer l'étable»*... Il relève que les *«problèmes sont là pour être réglés»* – -mais n'explique jamais comment. Pour évoquer la nécessité de lutter contre la criminalité, le candidat indépendant parle du «bon temps», *«quand on pouvait laisser la clé sur la porte de la maison»*.

Il est sur la défensive parce que les grands journaux viennent de publier une série de révélations qui confirmeraient quelques aspects peu flatteurs de sa personnalité : autoritarisme, manie du complot, tendance à ordonner des enquêtes sur la vie privée de ses concurrents commerciaux, de son personnel, des journalistes qui lui déplaisent, voire de ses enfants.

Longtemps après la guerre du Vietnam, Ross Perot est resté convaincu qu'il y avait des soldats américains encore retenus en Asie. Après s'en être entretenu avec M. George Bush, alors vice-président, et avoir été gentiment éconduit, il aurait, de rage, chargé un détective d'enquêter sur la famille de ce dernier. Le candidat indépendant a démenti ces allégations et y a vu un *«sale coup des républicains»* pour torpiller sa campagne. Mais comme elles venaient corroborer ou appuyer de précédentes informations, Ross Perot semble avoir été touché. Si les derniers sondages indiquent un niveau de popularité toujours très élevé, ils enregistrent aussi un doublement du nombre d'Américains qui ont *une vision négative du milliardaire*.

Les Pérotistes d'Annapolis s'en moquent. Pour eux, Ross Perot, ce *n'est ni un programme, ni une* équipe, ni même un candidat de recours devant un George Bush et un Bill Clinton qui déçoivent; Ross Perot, c'est, en période de doute, une grosse bouffée de nostalgie pour l'Amérique qu'il incarne, une Amérique sans doute un peu mythique, mais perçue comme heureuse, celle des années cinquante, celle du plein emploi, de la famille et de *«la clé sur la porte de la maison»*.

ALAIN FRACHON

□ **M. Rodney King interpellé au cours d'une altercation avec son épouse.** – M. Rodney King, l'automobiliste noir qui avait été filmé en 1991 en train d'être passé à tabac par quatre policiers de Los Angeles, a été interpellé vendredi 26 juin au cours d'une dispute avec son épouse, a-t-on indiqué de source policière. M. King a été appréhendé à son domicile de San-Fernando (Californie). Son épouse, qui a subi deux coupures sans gravité, avait appelé la police en expliquant qu'elle craignait pour sa vie. Selon son avocat, M. King souffre de cauchemars permanents depuis son passage à tabac. Les avocats de M. King ont d'autre part engagé des poursuites pour obtenir de la ville de Los Angeles le règlement de plusieurs dizaines de millions de dollars de dommages et intérêts. – *(AFP.)*

هكذا من الإهمال

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Adoption du projet visant à relancer les réseaux câblés

A quelques jours de la fin de la session ordinaire de printemps du Parlement, les députés ont approuvé, vendredi 26 juin, un ensemble de textes, parmi lesquels le projet de loi, adopté par le Sénat (*le Monde* du 17 juin), qui vise à relancer la télédistribution par câble. Comme l'a rappelé M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), dix ans après son lancement, *« le câble souffre d'anémie »*.

En dépit de l'importance des sommes investies dans ce domaine depuis 1982, près de 30 milliards de francs, la France ne compte actuellement que huit cent cinquante mille abonnés et, plus grave encore, le taux de désabonnement *dans le parc en service atteint* 20 %. Selon les chiffres cités par le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines), le taux de foyers câblés dépasse 54 % en Allemagne, 68 % aux Pays-Bas, 98 % en Belgique, contre 15 % seulement en France, où le coût mensuel moyen de l'abonnement (139 F) est, il est vrai, près de quatre fois supérieur à celui pratiqué chez nos voisins européens.

Pour expliquer cet échec commercial, M. Schreiner et son collègue rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Jean-Pierre Fourré (PS, Seine-et-Marne), n'ont pas ménagé leurs critiques à l'égard des choix opérés dans le domaine de l'audiovisuel. Ils ont notamment déploré la concurrence faite à la télévision par câble par les nouvelles chaînes hertziennes (la Cinq puis ARTE, M 6 et Canal Plus).

Le projet de loi présenté par le secrétaire d'Etat à la communication, M. Jean-Noël Jeanneney, ne vise cependant qu'à apporter quelques retouches à caractère technique ou juridique pour faciliter l'implantation des réseaux câblés. C'est ainsi que les seuils de majorité, au sein des assemblées de copropriétaires, pour décider du câblage d'un immeuble ont été abaissés. Au nom de l'environnement et de *« la qualité esthétique des villes »*, les maires auront d'autre part la possibilité juridique de s'opposer à l'installation d'antennes collectives dans le périmètre de certaines zones d'aménagement.

Les députés ont par ailleurs adopté en deuxième lecture le projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés (*lire ci-dessous*). Le rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Daniel Chevallier (PS, Hautes-Alpes), a tenu, à cette occasion, à apaiser les craintes des chercheurs en affirmant que la communauté scientifique avait *« un peu trop rapidement assimilé le dispositif d'enquête auprès du public aux procédures d'enquête publique »*. Dans un même souci d'apaisement, le gouvernement, par la voix de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace, a substitué la notion d'*« agrément »* à celle d'*« accord préalable »* pour toute utilisation, dans une installation autorisée, de produits justifiant une surveillance particulière.

Les députés ont aussi adopté, de façon définitive, le projet de loi relatif aux assistantes maternelles, dans la version élaborée par la commission mixte paritaire (CMP), formée de députés et de sénateurs. Ils ont adopté dans les mêmes conditions le projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives. En revanche, après échec de la CMP, l'Assemblée nationale a rétabli en nouvelle lecture le texte qu'elle avait adopté, le 19 juin, sur l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de cinéma. L'opposition, qui s'est abstenue, a dénoncé les transferts de charges de l'Etat vers les départements, engendrés par ce projet.

Enfin, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, une proposition de résolution de M. Edouard Landrain (app. UDC, Loire-Atlantique), tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit et la protection de son environnement.

JEAN-LOUIS SAUX

Les recherches sur les organismes génétiquement modifiés ne seront pas soumises à une enquête publique

En soumettant certains projets de recherche fondamentale à une enquête auprès du public, le projet de loi sur l'utilisation et la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM), voté en première lecture, le 25 mai dernier, à l'Assemblée nationale, avait suscité de vives protestations parmi les scientifiques, vingt-cinq d'entre eux, parmi lesquels quatre prix Nobel, étant allés jusqu'à dénoncer une réglementation propre à *« freiner l'innovation et le progrès médical »* (*le Monde* du 17 juin).

En acceptant en deuxième lecture les suggestions du Sénat, les députés ont choisi de calmer le jeu. Substituant au principe de l'enquête préalable celui de la transparence *a posteriori*, ils ont adopté une procédure plus souple, qui impose seulement, chaque fois qu'une installation utilise pour la première fois des OGM, de déposer en mairie un dossier contenant des informations générales sur l'activité du laboratoire et sur la finalité des recherches faisant l'objet de la demande d'agrément. A l'exclusion, et il s'agit d'un point essentiel, *« de toute information couverte par le secret industriel et commercial, ou dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de l'exploitant »*.

Le public ainsi informé pourra par ailleurs faire connaître ses observations à la Commission du génie génétique, qui fixe les normes de confinement des laboratoires selon la dangerosité des OGM. Sur proposition du gouvernement, le projet de loi précise que cette commission, *dans son rapport annuel aux* deux Assemblées, sera tenue de présenter une synthèse des observations recueillies et des suites qui leur auront été réservées. Un compromis qui devrait préserver le droit à l'information comme le secret industriel, même s'il ne s'agit, pour M. Daniel Chevallier, rapporteur de la commission de la production et des échanges, que d'*« un premier pas vers l'instauration d'un véritable dialogue entre la communauté scientifique et la population »*.

CATHERINE VINCENT

Au Sénat

La taxation des déchets est renforcée

Le Sénat a adopté à l'unanimité, en première lecture, vendredi 26 juin, le projet de loi sur l'élimination des déchets, présenté par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Les sénateurs ont corrigé le texte adopté, le 3 juin, à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 4 juin), dans le sens d'un renforcement du dispositif de taxation des déchets.

Un amendement prévoit ainsi de taxer (20 francs par tonne) les décharges propres aux entreprises *alors que le projet gouvernemental* ne visait que les décharges collectives. Le taux de cette taxe sera augmenté de 50 % lorsque la provenance des déchets est extérieure au périmètre dans lequel est située l'installation de stockage. En outre, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie percevra désormais la totalité, et non pas seulement les deux tiers, du produit des amendes pour non-constitution des garanties financières par l'exploitant d'une installation d'élimination de déchets. Mme Royal a émis un avis *défavorable à l'ensemble de ces* modifications.

Enfin, les sénateurs ont réintroduit dans le texte un amendement de M. Michel Barnier, député RPR de Savoie, rejeté par l'Assemblée nationale à l'issue d'une seconde délibération, instaurant un sytème de péréquation, fixé à un taux maximum de 5 % du montant de la taxe professionnelle, entre les communes où sont situés les établissements produisant des déchets et celles où sont entreposées les décharges.

F. B.

L'affaire Urba à Marseille

Le Conseil d'Etat donne raison à MM. Michel Pezet et Philippe Sanmarco

Le Conseil d'Etat a eu, vendredi 26 juin, à mettre pour la première fois en œuvre la nouvelle réglementation du droit reconnu à un contribuable de porter plainte au nom de sa ville si le maire ne le fait pas. En annulant toutes les autorisations accordées à des Marseillais, il donne raison à MM. Michel Pezet et Philippe Sanmarco, mais il ne met pas fin pour autant à la procédure engagée à Lyon sur un des aspects de l'affaire Urba qui met en cause les deux députés socialistes.

L'affaire Urba ne cesse de soulever de graves questions à la justice, qu'elle soit pénale ou administrative. Pour que le dossier marseillais, dans lequel sont impliqués deux députés socialistes, MM. Michel Pezet et Philippe Sanmarco, ne soit pas enterré, les Verts avaient usé d'une vieille procédure, tombée en désuétude depuis les années 30. Elle permet à un contribuable de demander au tribunal administratif l'autorisation de se pourvoir en justice au lieu et place d'une commune dont le maire ne l'aurait pas fait alors que sa collectivité y aurait intérêt. A cette occasion, il était apparu, en novembre dernier, que le Conseil d'Etat, saisi en appel de cette autorisation, ne se prononçait pas comme un juge, mais comme le tuteur des communes, et que sa décision se traduisait par un décret signé du premier ministre.

Mme Edith Cresson, alors chef du gouvernement, n'avait pas apprécié de devoir suivre la tradition en donnant son aval à l'arrêt du Conseil d'Etat qui annulait l'autorisation accordée par le tribunal de Marseille à M. Gérard Monnier-Besombes, élu des Verts de Marseille, de suppléer le maire de la ville en se portant en justice contre les conditions dans lesquelles avait été accordée, après l'intervention de la société Urba, la concession du tunnel « Prado-Carénage ».

Certes, cela n'avait en rien annulé l'instruction ouverte par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, avant que la haute juridiction administrative ne *se prononce* (*le Monde des 29 septembre*, 19 et 20 novembre 1991). Mais Mme Cresson avait quand même décidé une modification de la réglementation. Celle-ci s'était traduite dans un décret du 26 février 1992. Dorénavant, si le tribunal administratif doit toujours donner une autorisation au contribuable voulant saisir la justice à la place du maire, lorsque le Conseil d'Etat se prononce en appel, il le fait au contentieux et souverainement – ce qui ne le conduit pas à renvoyer l'affaire à un autre tribunal administratif – et sans intervention du premier ministre.

Sept dossiers

Pour la première fois le Conseil d'Etat avait, vendredi 26 juin, à mettre en application cette nouvelle réglementation, ce qui le contraignait à bâtir une nouvelle jurisprudence, et cela à travers onze dossiers, dont sept concernaient des affaires marseillaises. Il l'a fait, suivant en cela les conclusions de son commissaire du gouvernement, M. Gilles Le Chatelier, dont le rôle n'est que de dire le droit, en transposant, autant que faire se pouvait, ses pratiques antérieures.

Ainsi il a accepté d'étendre cette procédure, prévue pour les communes, aux communautés urbaines, la loi prévoyant une telle assimilation ; en revanche elle n'est pas applicable aux districts, aucun texte ne l'ayant prévu. De même, il a confirmé qu'une autorisation de poursuivre ne pouvait être accordée à un contribuable que pour préserver les intérêts d'une commune qui aurait omis d'agir en justice ; cela l'a amené à refuser cette possibilité à un habitant du Mans, la ville et la communauté urbaine s'étant portées partie civile dans un des dossiers de l'affaire Urba.

La jurisprudence antérieure, qui voulait que l'autorisation de suppléer la commune ne soit accordée que si l'action judiciaire *« envisagée présente un intérêt suffisant pour la commune et qu'elle a une chance de succès »*, a aussi été maintenue. La première de ces conditions a conduit le Conseil à donner raison à MM. Pezet et Sanmarco, qui lui demandaient d'annuler l'autorisation donnée par le tribunal administratif de Marseille à MM. Jean Roussel et Jean-Claude Richard de suivre le même chemin que M. Monnier-Besombes. Il a, en effet, estimé que les documents dont il disposait ne prouvaient pas que la ville avait intérêt à se plaindre de la nature du contrat de concession du tunnel. Comme l'a expliqué M. Le Chatelier, le juge administratif ne peut se prononcer qu'au vu du dossier qui lui est soumis, sans pouvoir prendre connaissance de celui du juge du fond, d'autant qu'en matière pénale *il doit respecter la règle* du secret de l'instruction.

La deuxième des conditions est encore plus délicate à mettre en œuvre, puisque le tribunal qui accorde l'autorisation de poursuivre ne doit pas faire le travail de celui qui tranchera le dossier au fond. Elle n'est pas, toutefois, insurmontable, puisque vendredi le Conseil d'Etat a accordé à trois conseillers municipaux de Cabourg (Calvados) le droit de se plaindre des conditions dans lesquelles leur maire avait vendu un terrain appartenant à la commune, ceux-ci *produisant un rapport d'expert*, solidement charpenté, montrant que le prix était inférieur à ce qu'il aurait pu être.

Le Conseil d'Etat n'a pas eu à se prononcer sur le cas de M. Bernard Tapie, celui-ci s'étant désisté, le 18 juin 1992, de sa demande d'annulation de l'autorisation accordée par le tribunal administratif de Marseille à M. Antoine Gaudino de suppléer la ville pour se plaindre du fonctionnement de son club de football. En revanche le Conseil a rejeté le recours, pour excès de pouvoir, de M. Monnier-Besombes *contre le décret de Mme Cresson*, en s'appuyant sur l'argumentation qui l'avait conduit à donner raison à MM. Pezet et Sanmarco.

Ces décisions vont empêcher l'avocat des Verts d'être partie civile dans l'affaire instruite à Lyon. Mais elles ne mettent pas fin à l'instruction de celle-ci. Comme l'a expliqué M. Le Chatelier, *« l'action publique a été valablement mise en mouvement par le réquisitoire introductif du procureur de la République, et dès lors elle continuera à suivre son cours »*. Il a ajouté que les arrêts du Conseil d'Etat *« ne pourront en aucun cas être considérés comme un brevet d'innocence ni comme une condamnation, et, en tout état de cause, ils ne prennent en compte que les seuls intérêts de la commune, sans se prononcer sur ceux de la société, qu'il appartient au ministère public de préserver »*.

Il reste que la justice pénale ne s'est véritablement mise en marche que grâce à une autorisation du *tribunal administratif de Marseille*, aujourd'hui définitivement annulée, sans que cette annulation puisse freiner cette marche. La loi a dû être bousculée pour qu'elle puisse être respectée. Curieux paradoxe judiciaire.

THIERRY BRÉHIER

Les Verts seront reçus le 30 juin par M. Bérégovoy

Deux jours après la manifestation impromptue qu'ils ont organisée devant l'hôtel Matignon, les Verts ont obtenu la confirmation qu'ils seraient reçus, mardi 30 juin, par le premier ministre, avant la décision que celui-ci doit prendre sur le redémarrage du surgénérateur Superphénix. Le mouvement écologiste s'était adressé dans ce sens à M. Pierre Bérégovoy, dans une lettre en date du 15 juin, afin d'exposer ses arguments sur la politique électronucléaire, mais aussi pour *« faire un tour d'horizon politique »*. Les Verts doivent aussi rencontrer le 30 juin une délégation du MRG avant de s'entretenir avec M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, le 1er juillet, et avec des représentants du PCF le 7 juillet. D'autres rencontres sont prévues, sans que les dates soient encore arrêtées, avec MM. Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Gérard Longuet et Pierre Méhaignerie, présidents respectifs du RPR, de l'UDF, du PR et du CDS.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Clairons et pantoufles

CE qu'il y a d'excitant dans le débat sur le traité de Maastricht, c'est qu'il conduit les Français à s'interroger sur la France et la politique, le destin de l'une, la vocation de l'autre. Certes, la discussion ne se situe pas toujours sur ces hauteurs stratégiques et, inévitablement, retombe dans les ravines de la tactique dite politicienne, mais les participants, de bonne ou de mauvaise foi, posent et reposent des questions essentielles sur le cours qu'un peuple, des peuples, entendent donner à leur avenir.

Le destin de la France dans cette aventure européenne, qui n'est pas vraiment nouvelle mais qui est appelée à prendre un autre tour, nourrit l'une des plus grandes interrogations du débat en cours. Il n'y aucune raison de l'éluder alors qu'elle charrie tant de passion et d'angoisse et qu'elle émane d'horizons si différents. L'idée que la France représente un peu plus qu'elle-même *reste assez forte pour inspirer* la condamnation de tout ce qui risque de mettre en cause cette dimension transcendentale. C'est l'un des arguments du procès fait au modèle d'intégration européenne : la France y perdrait sa souveraineté nationale, son autonomie politique et, donc, la vocation qu'elle a acquise et illustrée aux temps forts de son histoire.

Parmi bien d'autres responsables politiques, Didier Motchane, ancien député socialiste européen, proche de Jean-Pierre Chevènement, et Philippe Séguin, député RPR, ancien ministre, se réfèrent à cette donnée de la culture nationale. Le premier évoque, dans un essai sur la politique étrangère de la gauche au pouvoir, l'*« exception française »*, qu'il décrit comme la conscience d'une responsabilité à l'égard des autres peuples et, en conséquence, d'un devoir d'autonomie. Le second exalte, dans le livre reprenant le discours remarqué qu'il a fait à l'Assemblée nationale, *« ce pays si singulier qui depuis toujours, au fond, se veut plus exemplaire que dominateur, ce pays si singulier qui malgré ses faiblesses et ses renoncements garde, tout au long des vicissitudes de l'Histoire, un statut exceptionnel de guide spirituel et moral »*.

L'idée quasiment religieuse d'une France différente et messianique nourrit, depuis la Révolution et Michelet, le sentiment patriotique. Il n'est pas étonnant qu'elle resurgisse et, tout compte fait, il est sain qu'elle soit confrontée à *la réalité historique du moment*. A supposer qu'elle tienne encore la route – certains en doutent, – est-ce toujours sous la forme de l'Etat-nation, dans laquelle elle s'est incarnée avec des hauts et des bas, qu'elle a le plus de chance de perdurer ? Autrement dit, s'il y a une vocation universaliste française, procède-t-elle essentiellement des structures historiques que ce peuple a bâties ou du fonds culturel qu'il a créé et qui le dépasse ? Ces questions se posent, qu'il s'agisse de faire vivre la différence française avec d'autres différences européennes, qui ne sont pas moins fortes et riches, ou de la cultiver à part, comme une fleur rare.

De cette vocation, autonome ou intégrée, quel serait le message ? Le débat sur Maastricht oblige là aussi, fût-ce dans la confusion, à s'interroger : pourquoi la France irait-elle se perdre dans la galère européenne, pourquoi devrait-elle suivre sa propre navigation ? On connaît l'argumentation pro-européenne fondée sur le gain de puissance et de prospérité, la garantie de sécurité et de paix et le pari fait sur une démarche institutionnelle commune. Les opposants la contestent, soit parce qu'ils doutent qu'en l'espèce l'union fasse la force, soit parce qu'ils pensent que le renforcement de l'ensemble jouera au profit de l'Allemagne réunifiée. Questions tout aussi opportunes que les précédentes car elles obligent, là encore, à confronter des espérances, des ambiguïtés, des craintes latentes à *une réalité ouverte à plusieurs* analyses.

Celle de Didier Motchane, par exemple, inscrit le traité de Maastricht dans le cours d'une politique qui, de l'affaire des missiles européens au début des années 80 à *la guerre du Golfe, menée sous la* houlette des Etats-Unis, alors que, selon lui, la France pouvait peser en faveur d'une autre logique, est marquée par *« un atlantisme à la charentaise »* : c'est le titre de son essai, dans lequel on relève ce singulier portrait de François Mitterrand : *« Ni foncièrement idéologique ni proprement culturel, son atlantisme tout instinctif, et, si l'on ose dire, rural tient à un tour d'esprit précautionneux et terre à terre que la haine du risque conduit jusqu'à la méfiance des idées. D'où une conception complètement pragmatique de la politique de la France, celle de beaucoup de conservateurs éclairés qui finissent toujours, après avoir scindé la fameuse devise des positivistes – ordre et progrès – par n'en retenir que le premier terme. L'atlantisme, c'est une préférence pour l'ordre du monde tel qu'il existe, parce qu'il existe. »*

C'est en fonction de cette modération (qu'incarne, comme les pantoufles, le paysage charentais d'où il est issu) que le président de la République, fervent européen, continue, selon l'auteur, de faire l'Europe, mais seulement celle de la monnaie, des banques et du marché. Parallèlement, il chercherait du côté de l'Amérique une compensation à la pression allemande qui, depuis l'effondrement de l'URSS et la réunification, a remis en cause *« une certaine prépondérance stratégique et politique de la France »* jusque-là acceptée dans le cadre de la coopération des deux pays.

A cette critique de gauche de l'Europe de Maastricht s'en superpose une autre qui récuse les *« cocoricos »* d'où qu'ils viennent et pour laquelle *« la nation a été le trou noir de la pensée de gauche »*. Dans un pamphlet intitulé *les Clairons de Maastricht*, Julien Dray, député socialiste, et Gérard Filoche, dirigeant de la LCR (1), posent cette autre question, qui n'est pas subsidiaire : *« Allons-nous remplacer le messianisme stalinien par un nouveau messianisme national ? »* Ils déclarent se situer *« à contre-pied des nationalistes et des partisans de l'Europe libérale »* et leur conviction internationaliste les conduit à réclamer, *pour l'Europe*, une Assemblée constituante, un grand Parlement démocratiquement élu par les citoyens des pays concernés. Rien de moins ! Mais, après tout, ne serait-ce pas là une bonne traduction de l'exemplarité française héritée de la Révolution, *si tant est qu'elle reste opérationnelle* ?

(1) M. Filoche a été écarté il y a deux semaines du bureau politique du mouvement trotskiste, tout en conservant sa place au comité central. Il lui est reproché, selon M. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, d'avoir publié, sans en avertir la direction, un livre qui défend des thèses contraires à celles de son mouvement.

► *Un atlantisme à la charentaise*, de Didier Motchane. Arléa, diffusion Le Seuil, 242 pages, 95 F.

► *Discours pour la France*, de Philippe Séguin. Grasset, 115 pages, 68 F.

► *Les Clairons de Maastricht*, de Julien Dray et Gérard Filoche. « Coup de gueule », Régine Deforges éditeur, 91 pages, 75 F.

Le Monde

HEURES LOCALES

Les finances municipales, un an après Angoulême

Pour les élus et les banquiers, l'heure est à la prudence. Certains planifient leurs dépenses ou consolident leurs comptes ; d'autres recherchent de nouveaux modes de financement

AVEC la faillite de la ville d'Angoulême, et l'abandon par les créanciers d'une partie de leurs intérêts, le marché des collectivités locales est apparu, en 1991, comme un secteur à risques, ne bénéficiant pas de la garantie de l'Etat. Pendant quelques mois, des rumeurs alarmantes ont circulé, annonçant le désengagement de nombreux banquiers et l'apparition de tutelles financières sur les collectivités. Un an après l'« affaire », les prêteurs sont toujours là, mais ils se sont faits beaucoup plus sélectifs. Quant aux élus, ils ont appris à raisonner sur le long terme, et certains envisagent même de faire campagne sur l'assainissement de leurs finances.

Le marché des prêteurs ne s'est pas profondément modifié, depuis un an. Le Crédit local de France détient toujours la première place, avec plus de 45 % des emprunts. Derrière arrivent les Caisses d'épargne (20 %), le Crédit agricole (11 %), le Crédit foncier (10 %), la Société générale (7 %), le Crédit mutuel (3 %), le Crédit lyonnais et la BNP. Certains établissements ont été amenés, l'an dernier, à réduire leur activité de prêt aux collectivités locales, parce qu'ils étaient devenus moins compétitifs. *« De 1986 à 1990, les banques ont proposé des taux très bas, sur lesquelles elles réalisaient des marges faibles, dans l'espoir que les collectivités pourraient bientôt placer leur trésorerie. Or, cette autorisation n'est pas venue. A partir de 1991, les banques ont dû provisionner le risque, et les marges sont remontées »*, explique M. Philippe Giboin, conseiller financier. *« Notre part de marché est tombée de 20 à 11 %. Mais nous n'entendons pas nous désengager de ce secteur »*, assure M. Paul Roussier, directeur du département collectivités locales du Crédit agricole.



Un plan pour Arles

Depuis un an, tous les banquiers ont redoublé de vigilance. *« L'affaire d'Angoulême est arrivée au moment où nos caisses régionales renforçaient leur autonomie et leurs règles de prudence. Elle a confirmé le bien-fondé de cette réforme*, estime M. Pierre Gaudez, responsable du département collectivités locales à la Caisse d'épargne. *Nous ne sommes plus de simples partenaires du Crédit local de France, nous possédons nos propres outils d'analyse. »*

Même lorsqu'ils ont augmenté leur activité de financement local, les banquiers sont devenus plus sévères. *« En 1988, nous détenions 1 % du marché, aujourd'hui, 10 %*, affirme M. Patrick Sommier, au Crédit foncier. *Mais nous faisons systématiquement de l'analyse de risque. Il nous arrive désormais de rejeter des demandes. »* Même stratégie à la Société générale, où l'on se dit désormais très attentif à la qualité de la gestion locale. D'autres banques, comme le Crédit mutuel, constituent des syndications, afin de partager les charges et les risques financiers, ou se spécialisent, comme le Crédit lyonnais, dans le montage d'émissions obligataires. *« Ce n'est pas le nombre de prêteurs qui s'est réduit mais le nombre de clients acceptés par chaque prêteur »*, constate M. Michel Klopfer, consultant.

Bien que mesurée, cette circonspection se fait sentir auprès de collectivités endettées, qui éprouvent plus de difficultés qu'avant à trouver de l'argent. Ce désengagement relatif a amené le Crédit local de France, principal bailleur de fonds des communes, des départements et des régions, à augmenter sa part de marché. *« Nous finançons près de 50 % des emprunts, alors que nous ne voulions pas dépasser les 45 % »*, indique M. Philippe Valletoux, directeur du département finances locales.

Accusé, pendant l'affaire d'Angoulême, d'avoir prêté de façon inconsidérée, et soucieux de maintenir une réputation impeccable depuis qu'une partie de son capital a été introduite en Bourse, le Crédit local de France a renforcé sa vigilance à l'égard des collectivités très endettées. A l'heure où la commune de Briançon (Hautes-Alpes) mesure l'étendue des dégâts causés par la construction d'une station de sports d'hiver, un certain nombre de villes, comme Arles, Avignon, Bourg-Saint-Maurice, Châteaubriant ou Carcassonne, ont été contraintes de redresser la barre.

« Juste après l'affaire d'Angoulême, le Crédit local nous a demandé de rembourser une ligne de crédit de 50 millions de francs, qu'il considérait comme dangereuse, raconte M. Jean-Pierre Camoin (RPR), maire d'Arles (Bouches-du-Rhône). *Comme nous ne pouvions pas, nous avons cherché des emprunts auprès d'autres banques, qui nous ont toutes opposé un refus. »* La municipalité fait quelques investigations à l'étranger, où les taux proposés se révèlent dissuasifs. Elle décide finalement de signer, avec le Crédit local de France, un plan de redressement prévoyant, sur trois ans, des économies d'investissement et de fonctionnement. Le CLF n'acceptant de financer les nouveaux emprunts qu'à hauteur de 40 %, la Caisse d'épargne et le Crédit agricole complètent le tour de table. Pour dégager des recettes, la ville délègue au secteur privé l'exploitation de plusieurs services publics : ordures, éclairage, restauration scolaire, parkings. *« S'il existe une tutelle financière sur les collectivités, elle ne vient pas des banques, mais des concessionnaires en situation d'oligopole, qui réussissent à imposer leurs prix »*, estime M. Camoin.

Sur le marché des capitaux

A grand renfort de communication, Avignon, considérée naguère comme la ville la plus endettée de France, a entrepris son redressement financier, en planifiant ses investissements jusqu'en 1995. Bourg-Saint-Maurice, étranglée financièrement, comme beaucoup de stations de sports d'hiver, ou Carcassonne, mise en demeure de payer la garantie d'emprunt de l'affaire Orta – du nom d'un promoteur condamné pour détournement de fonds, – ont dû s'engager à respecter des plans pluriannuels. Grâce à ce régime, Châteaubriant est arrivée, cette année, à restaurer sa capacité d'autofinancement.

Pour y voir plus clair dans leurs comptes et, surtout, évaluer l'ampleur des engagements pris envers leurs satellites, plusieurs villes ont tenté de faire des consolidations. Après Nîmes, relativement endettée, dont le maire, M. Jean Bousquet (UDF), entend qu'elle soit gérée comme une entreprise, Marseille s'y est employée, sous la pression de la chambre régionale des comptes, qui a pu ainsi confirmer une grave crise financière. Grenoble, aux innombrables associations paramunicipales génératrices d'opacité et d'« affaires », lui a emboîté le pas, suivie d'Angoulême, celle par qui le scandale est arrivé, puisque sa faillite était largement due à une dispersion des risques sur plusieurs sociétés d'économie mixte.

Pour couvrir leurs besoins en financement, certaines collectivités se tournent vers le marché des capitaux. *« Les émissions obligataires permettent d'éviter la tutelle de quelques établissements bancaires »*, remarque M. Philippe Laurent, conseiller financier. *« Sur le marché des capitaux, les collectivités peuvent avoir des taux d'intérêt de 9,25 %, au lieu de 9,80 % sur le marché bancaire »*, selon M. André Tubiana, PDG d'une société d'ingénierie financière, Fineva Group. Les émissions internationales ne peuvent néanmoins concerner qu'un nombre limité de collectivités (régions, départements importants, grandes villes), pouvant émettre au moins 100 millions de francs, et pratiquer le système de la « trésorerie zéro ».

Pour être crédibles auprès des investisseurs étrangers, les collectivités doivent se faire noter par des agences de *rating*, qui apprécient leurs risques de défaillance et leur capacité de remboursement ponctuel, avant et pendant la durée de l'émission. Le département de l'Essonne, qui vient d'émettre 200 millions de francs en yens, pour financer des équipements sportifs, s'est fait noter par les trois agences présentes sur le marché français : Moody's, Standard and Poor's et Euronotation. Elles lui ont attribué le meilleur score possible, après avoir expertisé ses finances, son tissu économique, sa gestion politique et administrative.

La collectivité qui décide de publier sa note ne peut pas s'endormir sur ses lauriers, puisqu'elle repasse un examen chaque année. *« La notation oblige à une gestion drastique »*, estime M. Philippe Laurent. A condition, bien sûr, qu'elle soit suivie d'une émission, ce qui n'est pas toujours le cas. *« La note ne doit être publiée que si elle est destinée à l'investisseur »*, estime M. Paul Loridant (PS), sénateur de l'Essonne, chargé d'un rapport sur le sujet. Autrement, elle risque de n'être qu'un message publicitaire, un peu cher – environ 150 000 francs – et tronqué.

Depuis un an, les élus ont appris à mesurer l'impact financier de leurs décisions. Leurs relations avec les prêteurs semblent être entrées, selon l'expression d'un professionnel du risque bancaire, dans l'*« ère de la maturité »*.

RAFAËLE RIVAIS

Les limites de l'Ile-de-France

LE président de l'Ile-de-France, M. Michel Giraud, l'affirme : *« L'avenir de la région ne peut se concevoir aujourd'hui que dans un cadre plus large. »* Avec lui, les présidents de sept régions voisines (1), réunis depuis dix-huit mois au sein d'une conférence permanente, viennent de réaffirmer leur volonté d'être entendus dans le processus d'élaboration de la charte du Bassin parisien.

Ils dénoncent l'absence de concertation et la non-prise en compte de leurs propositions dans l'élaboration du Livre blanc du Bassin parisien, rédigé par la DATAR.

Le « scénario des 8 »

Soulignant que ce document ne présente *« aucune proposition chiffrée, ni aucun calendrier défini »* pour l'aménagement du Bassin parisien jusqu'en 2015, ils proposent leur propre scénario, qu'ils appellent le *« scénario des 8 »*. Un programme autour de trois axes dominants : la dimension européenne, le cadre de vie et les déplacements.

En affichant leur *« solidarité »*, les présidents de région veulent obtenir de véritables responsabilités dans l'aménagement du territoire. Ils refusent de faire les frais d'une stratégie qui s'appuierait sur un réseau de *« villes à une heure de Paris »*, c'est-à-dire dont la capitale serait encore le centre. Les maires de ces villes, rassemblés dans une association, se montrent, en revanche, très favorables au scénario de *« réseau de métropoles »* que prône la DATAR.

Ils réclament, eux aussi, d'être associés à la création de ce Bassin parisien, dont plus personne ne nie l'importance pour lutter contre la force d'attraction de Paris.

C. de C.

(1) Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire et Picardie.

Spéculation foncière à Tokyo

L'augmentation des taxes locales oblige les propriétaires d'un hôtel pittoresque à fermer leur établissement

TOKYO

de notre correspondant

AU cœur de la capitale, le *ryokan* (hôtel traditionnel) Seifuso semble esquiver le temps. Rénové il y a une dizaine d'années, il conserve le charme du bois et du papier d'un vieil établissement. Des couloirs au plancher ciré créent un parcours propre à l'esthétique nippone qui confère ainsi sa profondeur à l'espace. C'est le cas aussi du jardin, dont l'étroitesse est compensée par ces découvertes successives qu'offre le cheminement sur des pierres plates.

Les larges baies des chambres ouvrent sur ce havre de verdure. Les soirs d'été, au sortir d'un bain dans une baignoire d'*hinoki* (sorte de cyprès), souple au contact du corps, on se laissait aller à la rêverie, porté par le bruit de l'eau s'écoulant du petit étang. Autour brillaient, insolites, les lumières des immeubles surplombant l'hôtel.

Le Seifuso est un de ces lieux où, comme le dit sa brochure publicitaire, *« le temps s'écoule lentement »*. Des écrivains y trouvaient refuge pour finir un manuscrit et des étrangers venaient y goûter les plaisirs de l'esthétique quotidienne nippone. Ils étaient accueillis par Mme Satsuko Fukushima, fille de la propriétaire, qui est née dans cette maison.

L'hôtel est situé dans le quartier de Fujimi (d'où, comme ce nom l'indique, l'on voyait autrefois le mont Fuji), dans l'arrondissement de Chiyoda-ku, au centre de Tokyo. Situation privilégiée, qui est à l'origine de sa fin. Le temps s'est brusquement accéléré pour le Seifuso. La spéculation foncière a fait de Tokyo la ville la plus chère du monde. Fin juin, le Seifuso sera fermé et, quelques semaines plus tard, ses parois de papier, ses bois précieux et les arbres de son jardin seront emportés par les bulldozers.

Une paradoxale pauvreté

En raison de l'augmentation de taxes locales, fixées en fonction du prix du terrain, il manque, chaque mois, 2 millions de yens (soit 80 000 francs) à Mme Fukushima. Même quand l'hôtel est complet, les seize chambres ne suffisent plus à équilibrer le budget. *« Il faudrait pratiquer des prix plus élevés que l'Hôtel Impérial »*, dit-elle. Entre 1986 et 1989, le prix du terrain à Tokyo a augmenté en moyenne de 240 %. Dans une proportion certes inférieure, les taxes locales ont suivi.

Surtout, lors de la mort de sa mère, âgée de quatre-vingts ans, propriétaire du Seifuso, Mme Fuku-shima et ses frères et sœurs devront payer à l'Etat 1,2 milliard de yens de taxes d'héritage, soit 39 % du prix d'un terrain de 980 mètres carrés. Quand un immeuble s'élèvera à la place du Seifuso et que tout aura été payé, il restera à la famille Fukushima une parcelle de terrain pour se reconstruire une maison.

En province, la famille Fukushima aurait pu faire face aux taxes, pas à Tokyo. Formellement plusieurs fois milliardaire en yens, elle connaît une pauvreté paradoxale : elle n'a les moyens ni de conserver son terrain ni de continuer son activité. Sans avoir été coupable de quoi que ce soit, sinon d'avoir conservé un lieu où *« le temps s'écoulait lentement »*, elle a été « ruinée » par la spéculation.

Chaque jour, Tokyo dévore ainsi ces maisons qui en faisaient l'un des charmes. Le Japon riche, qui brandit l'étendard de la préservation de l'environnement et exhibe à l'étranger ses grands arts figés (no, kabuki), ou commercialisés (art du thé et arrangement floral), détruit ainsi silencieusement ses véritables traditions.

PHILIPPE PONS

Tramway en démonstration

L'inauguration, mardi 30 juin, d'une ligne entre La Courneuve et Bobigny doit permettre d'évaluer l'efficacité de ce moyen de transport

IL a fière allure, le tramway. Rame en livrée grise, formes sobres, peu bruyant sur ses rails insérés dans un pavage de granit breton, stations aux couleurs pimpantes, la ligne Saint-Denis-Bobigny contribue à améliorer le paysage de cette zone, à forte densité urbaine.

Le centre historique de Saint-Denis autour de la basilique, la ZAC de la Convention à La Courneuve, l'entrée dans Bobigny ont été réaménagés afin de placer les voies. La RN 186, empruntée par la ligne sur plus de la moitié du parcours, a également profité de ce lifting qui a fait disparaître les accotements boueux, sur lesquels des camions trouvaient de trop faciles stationnements, et qui a reconquis une partie des friches industrielles qui la jalonnaient. Le tronçon La Courneuve-Saint-Denis, en voie d'achèvement, doit être mis en service en décembre.

Ce que les spécialistes appellent *« l'effet structurant »* de l'opération n'est pas la seule raison qui a poussé le conseil général de Seine-Saint-Denis à lutter pendant dix ans pour sa réalisation. Une implication qui s'est traduite par la participation exceptionnelle du département à son financement tant au niveau des travaux d'infrastructure qu'à celui des aménagements complémentaires, où sa participation s'établit à 150 millions de francs.

La liaison entre les deux grands pôles de Seine-Saint-Denis est inscrite depuis 1980 dans le projet de schéma régional de transports en commun en site propre, établi par les techniciens de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme pour la région Ile-de-France (IAURIF). Elle relie Saint-Denis, les zones d'habitation de La Courneuve et de Drancy au centre administratif et au pôle de développement de Bobigny ; 73 000 personnes, 35 000 emplois sont directement concernés. Les techniciens de l'IAURIF prévoient alors une saturation des axes routiers au nord de Paris et préconisent la création d'un transport en commun fiable. Bien que cela ne fasse pas partie des compétences que viennent de lui attribuer les lois de décentralisation, le conseil général de Seine-Saint-Denis prend rapidement parti pour le tramway.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Lire la suite page 8

HEURES LOCALES

REPÈRES

CENTRE

Un musée à Ingrandes pour Henry de Monfreid

« *JE voudrais, sans fausse modestie, qu'une sorte de musée protégeât mon œuvre picturale et littéraire d'une dispersion aussi funeste que celle des pages d'un livre emportées par le vent.* » Ce souhait de l'écrivain-aventurier Henry de Monfreid est désormais réalisé. Armes, monaies, peintures, documents, écrits, photographies, coupures de journaux et documentation audiovisuelle sont rassemblés dans un musée à Ingrandes. C'est dans ce village de l'Indre, aux confins du Berry, du Limousin et du Poitou, que l'écrivain est mort le 13 décembre 1974 à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Le musée, ouvert depuis la mi-juin, est le résultat d'une collaboration entre la municipalité d'Ingrandes, le conseil général de l'Indre, le parc régional de la Brenne, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région Centre et de plusieurs sponsors privés. Ce lieu naissant doit évoluer rapidement et les animateurs espèrent l'enrichir par des dons divers.

ILE-DE-FRANCE

L'Essonne s'adresse aux touristes des pays de l'Est

LE comité départemental de tourisme (CDT) de l'Essonne a été choisi par le ministère du tourisme comme pilote pour l'accueil, cet été, des touristes polonais et tchécoslovaques. Après négociations avec les professionnels, le CDT a obtenu que les hôteliers accordent des tarifs préférentiels aux visiteurs de ces pays, à condition qu'ils règlent leurs notes en espèces dès leur arrivée.

Une liste des établissements d'hébergement, avec leur capacité d'accueil et leurs tarifs, a été dressée. Plus de 6 500 lits ont été recensés avec des réductions pouvant aller jusqu'à 30 % du prix de base. Ces informations, traduites en polonais, tchèque et slovaque, seront intégrées dans un document édité par le ministère.

Cette initiative est le résultat de démarches entreprises par le CDT pour promouvoir le tourisme en Essonne auprès de la clientèle des pays de l'Est, nombreuse en région parisienne l'été dernier. Le coût de l'hébergement représente un frein à la venue de ces clients, une étude du CDT montrant qu'ils ne pouvaient pas dépenser plus de 65 francs par jour.

MIDI-PYRÉNÉES

Les Grands Causses de Millau ouvrent leurs chemins au VTT

L'OFFICE de tourisme régional de Millau a décidé de promouvoir, avec l'appui de la chambre de commerce et de la municipalité, la pratique du vélo tout terrain (VTT). Dans une zone de 30 kilomètres autour de Millau, de Roquefort, des gorges du Tarn et du Lévezou, qui couvre les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard et de l'Hérault, des sentiers ont été défrichés et balisés pour permettre le passage des adeptes de ce moyen sportif de découverte. Un guide des centres de stage, de location et d'accompagnement, ainsi qu'une carte sont disponibles gratuitement à l'office du tourisme de Millau.

Les Grands Causses (Sauveterre, Méjean, causse Noir), offrent à la fois variété de paysages, richesse de la faune et de la flore, et patrimoine architectural. La ville de Millau met l'accent depuis une vingtaine d'années sur la pratique des loisirs sportifs. Après la création de la célèbre épreuve des Cents Kilomètres de Millau, la région a favorisé le développement du vol libre et du parapente. Depuis 1990, la Caussenarde, une épreuve de 100 kilomètres en VTT, réunit au mois de juin des centaines de participants.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Gérard Buétas et Bruno Caussé (Lyon) et de nos correspondants Georges Chatain (Limoges), Patrick Desavie (Evry), Jean-Jacques Lerosier (Caen) et Michel Lévêque (Poitiers).

Le TGV a du mal à franchir les Pyrénées

Face au projet de liaison ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Madrid, les provinces espagnoles se divisent

BAYONNE

de notre correspondant

José-Antonio Ardanza et Jacques Valade, les présidents du gouvernement autonome basque (Espagne) et du conseil régional d'Aquitaine, auront à aborder un délicat dossier lors de leur rencontre, mercredi 1er juillet, à Vitoria-Gasteiz. Elus d'entités régionales de la façade atlantique, les deux hommes vont tenter de *« dynamiser »* la connexion ferroviaire à grande vitesse entre Paris, Madrid et Lisbonne. Un projet qui est source de *« préoccupations »* tant en Aquitaine qu'au pays basque.

Les liaisons ferroviaires franco-ibériques à grande vitesse par l'ouest comme par l'est de la chaîne pyrénéenne ont été déclarées prioritaires par les instances européennes. Le conseil des ministres européens a examiné, au début du mois, un plan d'investissements global pour les infrastructures dans la CEE.

Ce programme, d'un montant de 1 500 millions d'écus, intègre les connexions TGV tant par Port-Bou que par Hendaye-Irun. Du côté français, une étude commandée par la commission permanente Aquitaine-Euskadi à la Société Sofrerail (filiale de la SNCF) a proposé plusieurs tracés pour la construction d'un maillon ferroviaire à grande vitesse entre Dax et la frontière espagnole. Ce projet prévoit la construction d'une gare moderne *« du côté de Bayonne »*. La nouvelle voie viendrait s'emboîter dans le futur « Y basque », un projet du gouvernement autonome de Vitoria-Gasteiz, qui permettra de relier par fer Saint-Sébastien, Bilbao et Vitoria, les trois capitales du pays basque espagnol.

Madrid : plus catalane que basque

Par delà ce « Y », les futures liaisons à grande vitesse fileront vers Madrid et Lisbonne. Il ne semble pas que la SNCF ait étudié avec précision le tronçon entre Tours et Bordeaux de cette future liaison.

Ces incertitudes sont aggravées par l'attitude des autorités de Madrid qui semblent privilégier la connexion à grande vitesse par Barcelone et Port-Bou au détriment de la liaison par le pays basque. Le poids économique de la Catalogne joue en ce sens, mais aussi l'intérêt électoraliste du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir en Espagne. Les socialistes espagnols semblent attendre plus de retombées d'une liaison à grande vitesse passant par Sarragosse et Barcelone que par les provinces basco-espagnoles dont les relations avec la capitale sont conflictuelles.

Les autorités gouvernementales basques de Vitoria ont reçu un accord formel quant au fameux « Y basque ». Mais Madrid s'est contenté d'assurer les Basques d'une intégration de ce projet dans le schéma des transports espagnols qui reste à définir. Autre source d'inquiétude : le Catalan José Borrell, ministre des transports espagnol, a indiqué que, si le budget adéquat était réuni, la construction de la liaison à grande vitesse par la Catalogne pourrait débuter à la fin de l'année 1993 !

PATRICK BUSQUET

DÉBAT

Un « vrai » schéma directeur en Ile-de-France

par Christophe Caresche et Manuel Valls

DANS une lettre au préfet de région, le président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud, précise les conditions qui, selon lui, doivent présider à l'élaboration du nouveau schéma directeur de la région. A quelques mois de l'adoption définitive de ce schéma, les conditions posées par Michel Giraud sont, sur certains points, inacceptables.

Concernant la nature même du schéma directeur, peut-on se contenter d'un document *« concis »*, d'un simple *« projet de stratégie »*, comme le préconise le président ? Certes, il n'est pas souhaitable de faire du schéma directeur un vaste plan d'occupation des sols à l'échelle de la région. Mais il n'est pas non plus concevable que le schéma directeur devienne un document théorique de portée très générale, sans implications concrètes et pratiques qui, une fois adopté, serait remisé au rayon des accessoires. L'absence d'un cadre commun suffisamment contraignant pour tous les acteurs de l'aménagement en Ile-de-France conduirait à l'accroissement du désordre, de la ségrégation sociale et de la pollution.

De ce point de vue, outre la délimitation des zones urbanisables ou non, permettant notamment la protection des espaces verts et des massifs forestiers, il est indispensable d'intégrer, dans le schéma directeur lui-même, la nécessité de rééquilibrer l'habitat et l'emploi. Il est illusoire de penser, par exemple, que la mairie de Paris ou certaines municipalités des Hauts-de-Seine, voire même des villes de la grande couronne, feront spontanément les efforts nécessaires pour réduire l'implantation de bureaux au profit de la construction de logements.

S'agissant de la *« prise en compte »* des *« chartes départementales »*, comme le recommande Michel Giraud, il est paradoxal de voir le président défendre une logique d'aménagement départemental qui ne peut mener qu'à l'impuissance. Au demeurant, pourquoi élaborer un schéma directeur régional s'il suffit de s'en tenir aux propositions des départements ? Dans ce domaine, l'habileté de Michel Giraud, qui consiste à vouloir fédérer les départements, risque de porter un rude coup à la région.

Il est clair, en effet, que les départements ne sont pas, et ne seront jamais, des niveaux adaptés à la résolution des problèmes d'aménagement dans une métropole agglomérée de huit millions d'habitants. Outre la perspective européenne, seule la prise en compte de la dimension locale avec les groupements de communes, d'une part, et de la dimension régionale, d'autre part, peut permettre de se situer à l'échelle de l'agglomération et de procéder aux arbitrages nécessaires.

Enfin, la perspective de créer, comme le propose Michel Giraud, des routes et des autoroutes souterraines dans la zone urbaine n'est pas satisfaisante. Dans le centre de l'agglomération, l'alternative ne se situe pas, en effet, entre la construction de routes à *« l'air libre »* et de routes souterraines, mais entre la construction de routes et la réalisation de transports en commun.

La création de routes souterraines ne ferait qu'augmenter le flux des voitures alors qu'il convient de le réduire. C'est pourquoi la priorité absolue doit être donnée aux transports en commun dans la zone centrale de la région. Certes, ces infrastructures coûtent cher et les financements publics ne sont pas illimités. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas étudier la possibilité de faire appel à des emprunts sur les marchés financiers internationaux pour la réalisation de ces nouveaux projets ? L'avenir de l'Ile-de-France se joue en partie dans les mois qui viennent. Accepter les conditions posées par le président du conseil régional serait l'hypothéquer gravement.

► **Christophe Caresche et Manuel Valls sont conseillers socialistes de la région Ile-de-France.**

Tramway en démonstration

Suite de la page 7

Son président, M. Georges Valbon (PC), maire de Bobigny, estime aujourd'hui que les arguments avancés à cette époque sont toujours valables : *« Le tramway apporte une solution globale. Il permet une rénovation de l'axe Saint-Denis-Bobigny et attire les usagers en raison de son confort et de sa régularité. Sa présence favorise la relance de l'activité industrielle. Enfin c'est le mode de transport dont l'exploitation est la plus économique, la consommation d'énergie est faible et il pollue peu. »*

Lié depuis 1982 par une convention à la RATP, le conseil général apporte par son choix un appui déterminant à ceux des techniciens de la régie qui soutiennent la solution tramway pour les transports en site propre. Le Syndicat des transports parisiens entérine cette option en 1984. M. Claude Quin est alors président de la RATP et M. Charles Fiterman, ministre des transports.

La présence de ces deux adhérents du Parti communiste explique peut-être les réserves de M. Jacques Douffiagues, ministre des transports pendant la période de cohabitation. Il fait d'ailleurs étudier en 1986 une solution de remplacement par des transporteurs privés.

Avant d'inscrire le projet dans le contrat de plan Etat-région de 1984, l'exécutif du conseil régional d'Ile-de-France s'était montré également assez sceptique devant les arguments des techniciens et des élus du conseil général de Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui encore des fonctionnaires de la région laissent entendre que le tramway est *« un moyen de transport archaïque, et qu'il ne se justifie pas en Ile-de-France »*. On juge son coût (plus de 1 milliard de francs, si on compte le matériel roulant) trop élevé par rapport à sa vitesse d'exploitation (19 km/h) et à sa capacité (2 150 voyageurs à l'heure).

A ces critiques s'ajoutaient celles d'une partie des riverains, commerçants ou non, qui voyaient d'un mauvais œil l'intrusion des rames devant leurs fenêtres. Les exemples de Grenoble et de Nantes ont donné au conseil général et à la RATP la possibilité d'organiser sur place des voyages pour illustrer leurs arguments. Une campagne d'information des riverains a été organisée par la RATP comprenant la permanence d'un « Monsieur Tram » sur le site, des réunions d'information, l'édition de brochures et d'un journal *Amstramgram*, comprenant un encart de promotion gratuite pour les commerçants locaux.

A quelques jours de l'inauguration, certains manifestent encore une vive opposition. C'est le cas de M. Eric Raoult (RPR), député de Seine-Saint-Denis : *« L'emprise des lignes va considérablement perturber la circulation automobile, déjà très difficile dans le secteur. Peu de personnes vont se reporter sur le tramway en raison du gain de temps limité qu'il procure. »* Les partisans du projet répondent qu'une grande partie du trafic automobile va se déplacer vers l'A-86, en voie d'achèvement. Ils ajoutent, en s'appuyant sur les bilans de Grenoble et de Nantes, que le tramway exerce un pouvoir d'attraction suffisamment important pour qu'une partie des personnes qui utilisent aujourd'hui leur voiture se tournent vers ce transport collectif. L'effort tout particulier qui a été fait pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite va d'ailleurs dans ce sens.

Mais, avant que la totalité des 9 kilomètres de la ligne soit mise en service, la polémique rebondit entre ceux qui demandent la prolongation de la ligne vers Gennevilliers et Bondy, et d'autres qui contestent au tramway l'efficacité nécessaire pour être étendu aux autres rocades indispensables dans le maillage en transports collectifs de l'Ile-de-France. Le Tram Val-de-Seine, qui devrait relier en 1996 la Défense à Issy-Plaine en empruntant une ancienne ligne SNCF, fait beaucoup plus l'unanimité chez les élus et à la RATP. Et la région défend avec encore plus de conviction son réseau Orbitale qui ferait circuler, en souterrain cette fois, un petit métro automatique.

CHRISTOPHE DE CHENAY

BIBLIOGRAPHIE

Le grand parler des régions

A *lire à la borniquette*, on n'arrange guère ses yeux, tout habitant du Lyonnais sait cela. Il faut se méfier d'un grand escogriffe *malminé* : de Dieppe à Port-en-Bessin, on vous le dira... Car la *borniquette*, c'est la pénombre, du moins pour nos compatriotes de Saint-Galmier ou de Mornant ; tandis que, pour un Normand, *malminé* est synonyme de « patibulaire ».

Le linguiste Loïc Depecker nous rappelle ou nous apprend ces termes du parler des provinces, dans un nouvel ouvrage : *les Mots des régions de France*. Un livre savoureux... et courageux, car les écueils sont nombreux sur la route du téméraire qui se lance dans la rédaction d'un tel glossaire. En premier lieu, l'auteur sait bien qu'il ne pourra se montrer exhaustif d'où l'obligation de ne retenir, par exemple, que les mots de tous les jours, les termes encore en activité. Ensuite, il convient d'écarter les mots et expressions appartenant à des langues (breton, basque, etc.), ainsi que ceux qui ne sont pas autre chose que des déformations – à une lettre près, souvent – du français (d'ailleurs, des esprits caustiques et parisiens n'y voient que des « barbarismes ») .

On laissera aux Aristarques le soin de discuter à l'infini du rattachement de tel ou tel mot à un patois plutôt qu'à un dialecte. De même, on laissera aux Zoïles, la satisfaction de souligner telle lacune ou bien la présence contestable d'un terme qui, de régionalisme, est passé depuis un certain temps au statut de membre à part entière du langage « hexagonal », populaire ou non.

Certes, les Croisicais ou les Guérandais déploreront l'absence du « moulin à taille de guêpe », un féru d'argot fera remarquer que *paraviré* s'écrit aussi *pare à virer* et est connu très au-delà des frontières de la Bretagne (il nous étonnerait beaucoup que le désopilant conteur douarneniste Lucien Gourong n'en usât pas dans ses histoires !) ; enfin, on fera observer que *bordelaise* n'est pas vraiment un régionalisme (pas plus que *champenoise* ou *bourguignonne*, autres noms de bouteilles) ; ou, encore, que *Flahute* est aussi répandu que *Rital* et n'est pas seulement usité en Nord-Pas-de-Calais.

Le « crébillonner » nantais

A ce sujet, s'il n'y a pas de raison de contester l'acception moqueuse *de rouler à la flahute*, nous nous permettrons d'ajouter qu'en cyclisme ce surnom des Flamands marquait aussi l'estime : les *Flahutes* n'ayant pas pour habitude de mettre pied à terre aux premières gouttes de pluie, ni de rejoindre la voiture-balai dès la moindre chute.

Loïc Depecker a réussi, lui, son « tour de France » de son plaisant et original répertoire. Il a multiplié les étapes courtes, de *poulaille* à *poupée*, deux mots du Lyonnais, ou de *gayole* à *geindries*, deux vocables des Ardennes ; ou longues, quand il relie le *fada* provençal au *fafiner* normand.

Notre auteur n'a pas oublié les termes propres à une seule ville, puisqu'il mentionne le fameux *crébillonner* nantais, bien connu des habitants et des familiers de la « cité des Ducs ». Evidemment, nous nous garderons de révéler la signification de ce verbe, afin d'inciter de nouveau le lecteur à plonger dans cet ouvrage à la souriante érudition.

JEAN-PIERRE COLIGNON

► **Belin édit., coll. « Le français retrouvé ». Dans la même collection, Loïc Depecker a fait paraître un glossaire également fort intéressant : *les Mots de la francophonie*.**

BLOC-NOTES

NOMINATIONS

□ **M. Jean-Pierre Fourcade, président du Comité des finances locales.** – M. Jean-Pierre Fourcade (UDF) a été reconduit à la présidence du Comité des finances locales, le 18 juin. Il a obtenu 14 voix sur 20, et 6 bulletins blancs. M. Fourcade dirige cette assemblée depuis sa création, en 1979 (*le Monde* daté 14-15 juin).

□ **Un nouveau directeur général adjoint des services dans l'Essonne.** – M. Lionel Fourny quitte le ministère des finances, où il suivait la réforme comptable et la consolidation des comptes, pour le conseil général du département de l'Essonne. Directeur général adjoint des services, il est chargé des finances, des ressources humaines, de l'informatique et de l'administration générale de la collectivité.

[Né le 18 février 1953 à Paris, M. Lionel Fourny est entré en 1982, à sa sortie de l'ENA, à la direction de la comptabilité publique du ministère du budget, où il a été chargé de l'informatisation des services extérieurs du Trésor. De 1987 à 1989 il est en poste à la Caisse des dépôts et consignations, avant de revenir au ministère du budget, comme chef du bureau de la réglementation financière et comptable du secteur public local.]

□ **M. Pierre Pommellet directeur du cabinet du président du conseil régional d'Ile-de-France.** – M. Pierre Pommellet vient d'être nommé directeur du cabinet de M. Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France. Il conserve ses fonctions de directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF) qu'il occupe depuis 1983. Il est aussi secrétaire général de l'association mondiale des grandes métropoles (Metropolis).

[Né le 29 mai 1937 à Brest, M. Pommellet est polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées et diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Chargé de la construction de l'Ile-Longue, puis directeur du port de Brest, il a passé deux ans, en 1976 et 1977, au ministère de l'équipement, des transports, du logement et de l'aménagement du territoire comme directeur-adjoint chargé des infrastructures routières, des transports collectifs et du transport aérien. M. Pommellet a été de 1978 à 1982, directeur départemental de l'équipement des Hauts-de-Seine.]

PUBLICATIONS

□ **Collectivités et Europe.** – La *Revue française d'administration publique* vient de publier une livraison sur *les Collectivités locales dans l'Europe des Douze*. Les auteurs se demandent si la construction européenne contribuera à un renforcement de la décentralisation.

► ***Revue française d'administration publique*, nº 60, octobre-décembre 1991. 180 pages, 75 francs. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris cedex 07**

Un guide du tourisme industriel en Rhône-Alpes

LA région Rhône-Alpes a le privilège d'inaugurer une nouvelle collection de guides du tourisme industriel et technique. L'ouvrage, qui vient d'être publié, présente 136 entreprises, musées technologiques ou grands équipements, ouverts à la visite. Ce guide a pu être édité avec le concours de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes et des chambres locales. Electricité de France ayant contribué à sa réalisation, ce document accorde une large place aux barrages hydroélectriques et centres de production électronucléaire, à l'exception du surgénérateur prototype Superphénix, si controversé...

L'ouvrage présente bon nombre de fabricants de produits de consommation courante (chocolats, peignes, vins de table, articles de papeterie, de cuir, charcuterie et salaisons, nougats, boules de pétanque, etc.) ou de biens d'équipement (chauffe-eau électriques, camions, etc.). Ce guide a été imprimé à dix mille exemplaires et sera suivi, à l'automne, d'un second volume concernant la Bretagne.

► ***Rhône-Alpes-Guide du tourisme industriel et technique*-Collection « EDF-La France contemporaine », Ed. Solar, 168 p., 70 F.**

e grand parler des régions

HEURES LOCALES

Les villes saisies par la décentralisation culturelle

Quimper vient de signer une convention avec l'Etat pour favoriser le développement des arts plastiques et permettre la sensibilisation de nouveaux publics

QUIMPER

de notre envoyée spéciale

QUIMPER, son vieux quartier, ses rivières aux allées boisées, ses faïences, ses vendeuses de dentelle au pied de la cathédrale. Une ville à la campagne, toute proche de la mer, dotée naturellement, presque sans effort, de la panoplie de séduction des touristes. La jolie préfecture n'a guère de souci à se faire pour son image. Cette cité administrative et commerçante ne connaît pas non plus de problèmes sociaux particuliers, le taux de chômage n'y est pas plus élevé qu'ailleurs. Tout juste enregistre-t-elle un léger vieillissement de sa population.

Bercés par la douceur de vivre du Finistère sud, les Quimpérois auraient pu s'endormir sur leurs atouts. C'était oublier la détermination d'une population qui ne souhaite pas voir sa ville se transformer en paradis pour estivants. Là où d'autres auraient pris le parti du folklore breton, de l'écomusée ou des maisons à pans de bois, l'équipe du maire, M. Bernard Poignant (PS), préfère mettre en avant son centre d'art contemporain et cherche à construire le patrimoine de demain.

Il y a quelques jours, Quimper a signé avec l'Etat une convention de développement culturel pour une durée de trois ans. Pour 1992, la première s'engage à insuffler plus de 3 millions de francs dans cette opération et l'Etat 1 million. Il s'agit d'un effort important pour une ville de soixante mille habitants. Une sorte d'exploit aussi. C'est en effet la première fois qu'une collectivité locale parvient à entraîner, dans ce type de projet, l'éducation nationale, la délégation au développement et aux formations et la direction des arts plastiques du grand ministère de M. Jack Lang, ainsi que la jeunesse et les sports.

Un effort partagé par tous

Question de conviction. M. Vincent Picheral, adjoint au maire chargé de la culture, n'en manque pas. Dès 1990, quelques mois après l'élection de la nouvelle municipalité, il avait obtenu du ministère de la culture la signature d'une première convention. Deux ans plus tard, une fois le projet défini, les autres administrations ont suivi.

Question d'opportunité aussi. L'un des deux volets de cette convention, consacré à *« l'action culturelle en direction des nouveaux publics et de l'enfance* (dit, ici, *« art tendre »*) *»*, s'ajuste parfaitement avec la politique prônée par la délégation au développement et aux formations *(lire ci-dessous)*. Quant au choix du *« développement des arts plastiques et de l'art contemporain »*, pas toujours considéré par les élus locaux comme le plus gratifiant et le plus populaire, il a trouvé l'appui de la direction concernée. Aujourd'hui, la charte bretonne est qualifiée d'*« exemplaire »* à Paris.

Démocratiser l'accès à la culture sans tomber dans les dérives du socioculturel, rythmer la vie de la cité par des événements forts et non par des coups médiatiques. Tel est, en substance, l'objectif que s'est fixé Quimper. Pas forcément spectaculaire, mais ambitieuse, cette mission ne peut s'appuyer que sur un effort partagé par tous les acteurs culturels et artistiques, répète à l'envi M. Vincent Picheral. La *« mise en réseau »* est son slogan, la direction municipale du développement économique et culturel, son point d'appui.

Ouvert en novembre 1990, le centre d'art contemporain a reçu près de 20 000 visiteurs lors de sa première année de fonctionnement, dont 7 600 scolaires. Situé dans une ancienne caserne appelée le Quartier, il partage les lieux avec l'Ecole des beaux-arts. Les 115 étudiants et les 630 enfants, jeunes et adultes qui y sont inscrits n'ont qu'un étage à descendre pour voir les expositions. Implantée depuis longtemps au centre de Quimper, l'école, victime de son succès, refusait chaque année du monde.

Depuis la dernière rentrée scolaire, elle s'est lancée dans une entreprise originale. Des cours dispensés par des anciens étudiants sont organisés dans les trois Maisons pour tous de la commune. La présence de jeunes artistes dans ces endroits excentrés est perceptible. Les œuvres peintes ici rompent avec la tradition du mur sociodécoratif destiné à égayer les grands ensembles.

Les centres de loisirs du mercredi n'hésitent pas en retour à se rendre au Quartier ou au Musée des beaux-arts. Celui-ci doit ouvrir à nouveau ses portes au printemps 1993, après une importante opération de modernisation et d'extension. Coût des travaux : 27 millions de francs, hors convention. De son côté, la municipalité entend développer une politique de commandes publiques. Plus largement, elle souhaite intégrer la dimension arts plastiques dans chacun de ses projets, depuis l'aménagement des rives de l'Odet, victimes de la tempête de 1987, jusqu'à la mise en lumière du Quimper nocturne.

La diffusion et la pratique du spectacle vivant et de la musique connaissent un maillage aussi dense. *« Nous commençons à raisonner en termes de saison, non plus de chapelle »*, résume M. Jean-Claude Pareja, directeur de la Maison pour tous de Kerfeunteun. Celle-ci oriente ses activités vers les enfants, leur proposant chaque mercredi du théâtre, des séances de cinéma et des festivals pendant les vacances scolaires. M. Michel Lagouche, son homologue de Penhars, un quartier plutôt défavorisé, se charge d'accueillir le jazz et un festival de spectacles de rue. Simplement *« parce qu'il serait aberrant de se cantonner dans le traitement social »* !

Progressivement, chaque structure trouve sa place dans le réseau. Seul le vieux théâtre est loin de répondre aux besoins. Une anomalie qui n'aura pas échapper à la vigilance de M. Vincent Picheral. La construction d'une salle moderne de 650 places doit commencer l'an prochain. Là encore, l'effort de la ville – 30 millions de francs sur un total de 50 – n'est pas inscrit dans la convention.

Cependant, avant la pose de la première pierre, la future salle a obtenu du ministère de la culture le statut de scène nationale, grâce à la programmation proposée ces dernières années dans des lieux plus ou moins incongrus par l'Association de développement culturel (ADC). *« Nous ne prétendons pas être en pointe, mais nous sommes dans l'air du temps »*, analyse M. Jean-Yves Crochemore, directeur de l'ADC. *« Nous proposons des actions simples, mais qui plaisent »*, ajoute-t-il modestement. Citant en vrac : des tarifs particulièrement bas ; l'accueil d'artistes en résidence et la rencontre avec les publics des écoles, des clubs de théâtre amateur, des associations diverses ; la promotion de spectacles dans les librairies, bibliothèques, cinémas...

Un « outil fédérateur »

Trois organismes se partagent l'actualité culturelle quimpéroise : l'ADC, l'Association pour le développement de l'art contemporain, et Gros Plan pour le cinéma. Dans ce dernier secteur, depuis dix ans, les Rencontres de Quimper, tournées vers la production des pays de l'Est, ont acquis une notoriété certaine. Quant à l'action de sensibilisation menée dès l'école maternelle, elle est citée en exemple dans toute la France. Au cœur de ce dispositif bien structuré, M. Vincent Picheral veille.

Son travail de fourmi, ou plutôt d'araignée, consiste à resserrer toujours davantage les liens noués entre des entités dont la plupart furent créées avant son arrivée à l'hôtel de ville. *« Une convention est un outil fédérateur*, affirme-t-il. *Elle permet de convaincre les élus et de susciter des projets cohérents. Dans les trois ans à venir, les mentalités devraient évoluer, une dynamique se créer, sans retour en arrière possible. »*

Convaincus ou bousculés dans leurs traditions, les acteurs locaux admettent que *« cela commence à marcher »*. M. Michel Pagnoux, directeur de l'Ecole des beaux arts, décrit ainsi ce frémissement : *« C'est une accumulation de petits riens, un libraire qui se met à proposer autre chose, une reconnaissance nouvelle pour les artistes... C'est la création qui devient un moyen de porter un autre regard sur la crise que traverse notre société. »*

MARTINE VALO

Les maires en première ligne

APRÈS une décennie de grands travaux dans la capitale, le ministre de la culture et son administration semblent se soucier davantage d'équilibre hexagonal. Les deux rapports sur la décentralisation et l'aménagement du territoire, commandés en moins de deux ans, en sont un signe ; la création d'une direction au développement et aux formations, en février 1990, une illustration, confirmée par un début de déconcentration des crédits d'équipement à l'échelon régional (100 millions de francs cette année).

Pourtant, selon Mme Hélène Mathieu, déléguée au développement et aux formations (DDF), la nouveauté viendrait plutôt de l'attitude des maires. *« Ils ont compris*, estime-t-elle, *que la culture offre à une ville la possibilité de changer d'image, de trouver une vitalité nouvelle. Plus encore, certains sentant que la rencontre parfois magique avec une œuvre, avec un artiste, constitue une forme de lutte contre l'exclusion, parce que l'émotion peut déclencher un appétit de construire, de maîtriser son sort. »*

Les déclarations des élus, rapportées par M. Bernard Latarjet dans son étude, confirment ces propos (1). S'ils investissent dans le domaine culturel, c'est pour *« répondre aux aspirations des citoyens et améliorer la qualité de vie quotidienne »* plus que pour des motifs économiques, touristiques ou médiatiques. En 1990, les collectivités locales (hors Paris) ont déboursé plus de 28 milliards de francs pour la culture, soit trois fois plus qu'en 1980. Pour leur part, les régions y ont consacré à peine 1 milliard, les départements près de 4 milliards. Tandis que les dépenses du ministère de la culture s'élevaient à 11 milliards.

Le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales prend dans ce domaine des formes multiples. Les conventions de développement culturel en demeurent l'instrument privilégié. Ces chartes ont été créées en 1982. A l'époque, le ministère de la culture souhaitait encourager les élus à prendre en main leur nouvelle mission. Renversement de tendance aujourd'hui, l'administration centrale se voit contrainte non de freiner, mais plutôt de canaliser l'ardeur des candidats, tant ils se révèlent nombreux.

Faire éclore des projets

Environ deux cents conventions sont signées chaque année. Il en a coûté 74 millions de francs au ministère de la culture en 1991, 180 millions à ses partenaires, en majorité des municipalités. Ces financements publics ont en outre changé de vocation. Ils ont servi, dans un premier temps, à favoriser la création de lieux de diffusion culturelle, le recrutement de professionnels de terrain, etc. Ils sont désormais destinés à aider *« des démarches porteuses d'une ambition globale* (...) *nécessairement pluridisciplinaires »* et précédées d'un diagnostic précis. Autrement dit, la DDF ne souhaite plus subventionner des équipements, mais faire éclore des projets en phase avec sa propre politique.

Il s'agit de s'adresser à des publics jusqu'à présent éloignés du champ culturel, comme les jeunes, les habitants des banlieues défavorisées ou les ruraux. Mais aussi de rechercher un équilibre entre centre-ville et quartiers périphériques. Enfin le ministère reste attentif à l'intérêt du projet artistique et à son intégration dans la cité.

« Ministère des artistes, des œuvres, de l'offre culturelle, le ministère de la culture est aussi celui des publics. » Une précision de M. Bernard Latarjet qui ne peut que conforter les élus. Même si elle comporte un risque. *« Aux yeux de nos interlocuteurs, ce ministère devient un peu, et presque malgré lui, le ministère de la ville, de l'éducation, de l'intégration, de la solidarité. »*

M. V.

(1) *L'Aménagement culturel du territoire*, de Bernard Latarjet, un rapport commandé par la DATAR, le ministère de la ville et celui de la culture. La Documentation française, mai 1992, 95 francs.

L'abattoir de Chalon devient théâtre

Créateurs d'un festival de rue, deux animateurs ont transformé un ancien bâtiment en lieu d'accueil

MACON

de notre correspondante

SALLES grises, sol de terre et de gravier, rideaux noirs accrochés de guingois, murs lépreux, conduites apparentes, et, posés au milieu de ce décor, des gradins de bois, des spots rutilants et quelques accessoires contemporains. Car cet endroit est un théâtre. Pendant plus de cent ans, ce gigantesque dédale de pièces a été l'abattoir municipal de Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire. Construit en 1867, modernisé en 1954 puis en 1968, il a été définitivement fermé en juillet 1990. L'écho des claquements sinistres, des meuglements indécis s'est doucement éteint. Le silence était devenu pendant un an maître de l'espace.

Aujourd'hui, l'espace résonne des piétinements de la foule. La métamorphose d'un abattoir couvrant plusieurs centaines de mètres carrés en Centre régional de créations européennes était une entreprise audacieuse. Avec le soutien de la municipalité, dont ils sont les employés, deux hommes opiniâtres, Pierre et Quentin, déjà connus sur la place pour être les directeurs de « Chalon dans la rue », l'ont réussi.

Ce festival d'été, âgé de sept ans cette année, a fait connaître la ville. Au fil des saisons, la manifestation a pris de l'importance, mêlant spontanéité et professionnalisme, compétence et simplicité. Et, surtout, ce festival a réussi à associer la curiosité d'un public d'été et la disponibilité inhabituelle de comédiens locaux et étrangers.

« La renaissance de l'abattoir est une conséquence directe du succès du Festival dans la rue. Une véritable demande a surgi pour la création d'un espace culturel original et permanent. Des artistes d'horizons divers ont exprimé le souhait de venir à Chalon pour créer un spectacle sur place », expliquent les promoteurs de l'opération. La ville a su répondre à ce besoin car le lieu existait.

Londres, Glasgow et la région parisienne

A cause de moyens financiers forcément limités, essentiellement des aides de la ville et de la région, l'abattoir n'a pas immédiatement changé d'allure. Priorité a été donnée, en matière de travaux, aux commodités, aux sanitaires, aux installations de chauffage et aux vestiaires. *« Le confort minimum des comédiens d'abord*, justifient Pierre et Quentin, *c'est l'essentiel pour une troupe destinée à résider ici pendant plusieurs semaines. »*

Il s'agit bien de séjours « longue durée ». Et la règle du jeu, dans ce site européen, se révèle incontournable. En échange de l'hospitalité que lui offre l'abattoir, pour une période de trois mois, et qui lui permet de réaliser une production sur place, le créateur, quelle que soit la discipline exercée, s'engage à inclure dans son œuvre des professionnels et des amateurs régionaux. La création est présentée en première dans les locaux de l'abattoir avant d'effectuer une tournée dans la région, puis en Europe.

« C'est ça la vraie culture. Il faut voir les gens de la ville se fondre dans une œuvre de qualité. » La première production née dans l'enceinte des chambres froides de l'abattoir, intitulée *Down and Out in Paris and London*, adaptation originale d'une œuvre de George Orwell, a été présentée au public chalonnais en décembre 1991. Pierre et Quentin n'ont pas fait dans la facilité. En livrant l'abattoir à la troupe anglaise Paines Plough, spécialisée dans la nouvelle écriture, ils ont d'office placé la barre très haut. Mais la mise en scène d'Anna Furse et les décors dépouillés de Sally Jacobs n'ont eu besoin d'aucun artifice. Ils collent à la nudité et à la tristesse des lieux...

La pièce a été jouée en mars à Londres et à Glasgow avant de revenir dans la région parisienne au mois d'avril. Pendant ce temps, d'autres artistes européens s'apprêtent à franchir les grilles de l'abattoir. Pour donner vie à leurs impulsions créatrices, dans un espace qui a connu une reconversion spectaculaire. *« Si ce n'est pas ça, la culture européenne... »*, estiment Pierre et Quentin, qui pensent contribuer à l'édification de l'Europe.

CLAUDINE METTETAL

Air France crée une direction des régions

Le périmètre des délégations de la compagnie Air France, en métropole, vient d'être modifié ; il est maintenant calqué sur celui des régions administratives. Une direction des régions, confiée à M. Guy-Henri de Villeneuve, qui fut en poste à Téhéran, Lyon et Bordeaux, doit « coiffer » l'ensemble du pays, en dehors de l'Ile-de-France. En 1992, un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs est prévu, soit un peu moins de la moitié du résultat de la région parisienne.

M. Christian Boireau, directeur général du secteur « passagers », attend de cette nouvelle organisation de meilleures réactions aux attentes de la clientèle, dans *« un environnement dangereux où certaines compagnies luttent pour leur survie et où nombre de concurrents perdent de l'argent »*. La compagnie a prévu de renforcer la plate-forme de correspondances pour les moyen-courriers, à Lyon-Satolas, où Air Inter, partie intégrante du groupe Air France, a déjà créé, ces dernières années, une « étoile » pour ses lignes en provenance et à destination des régions. Une autre plate-forme est prévue à Paris-Roissy, pour les vols de long-courriers, à partir du printemps de 1993. En ce qui concerne les dessertes, aucune modification du réseau n'est prévue dans l'immédiat.

REPÈRES

BASSE-NORMANDIE

Caen fête la paix

PLUS discret que les Francofolies de La Rochelle ou le Printemps de Bourges, le festival A Caen la paix devient, au fil des années, le rendez-vous normand du début d'été. Avec le thème de la paix comme fil conducteur, en référence au Musée-Mémorial de la ville, ces quatorze jours de concerts vont permettre à Claude Nougaro, Yannick Noah et Jacques Higelin de se produire jusqu'au 7 juillet.

Au Musée-Mémorial, le 2 juillet, un seul piano accueillera successivement les talents de Philippe Léotard, Enzo Enzo ou Nicole Croisille. Le festival, dont le budget de 3 millions de francs est financé en partie par la municipalité, doit se conclure avec la Fête de la Paix, les 4 et 5 juillet.

POITOU-CHARENTES

Première promotion de « développeurs communautaires »

LE 16 juin a eu lieu, au siège des Communautés européennes à Bruxelles, une remise des prix inhabituelle. Les présidents des régions Poitou-Charentes et Centre, accompagnés de leurs homologues d'Espagne – pour les régions de Castille et de Leon – et du Portugal – pour le Centre-Portugal, – ont récompensé la première promotion de « développeurs communautaires », trente-deux diplômés de sept régions, formés aux techniques du développement local, capables de comprendre les procédures européennes. L'idée avait été lancée lors d'une rencontre des régions du sud de l'Europe, tenue à Poitiers en mars 1991. La formation, d'une durée de trois semaines, a privilégié trois thèmes : la stratégie des territoires dans l'espace communautaire, l'élaboration de programmes européens, leur suivi et l'évaluation de ces programmes.

RHÔNE-ALPES

Une charte d'écologie urbaine à Lyon

« L'écologie est un véritable débat de société et un enjeu de démocratie », estime M. Michel Noir, président de la Communauté urbaine de Lyon. Lorsqu'il a présenté aux conseillers la « charte d'écologie urbaine », il a souhaité que ce *« plan d'action sur trois ans »* soit voté au-delà des *« querelles partisanes »*. Le texte a été adopté, lundi 15 juin, à l'unanimité. L'unique conseiller Vert, M. Etienne Tête, malgré les réserves exprimées sur *« le flou entretenu »* des engagements financiers, a soutenu *« la fonction pédagogique »* du document.

Ce texte de cent quarante pages passe en revue les différentes sources d'atteinte à l'environnement urbain et propose des réponses pour les réduire, dans les limites des compétences communautaires, ce qui limite les interventions possibles. Si la plupart des actions étaient inscrites à des précédents budgets, la charte s'attache surtout à protéger et valoriser les espaces naturels par des mesures contraignantes : cette volonté devrait se traduire dans l'élaboration des prochains plans d'occupation des sols. Un Observatoire des changements écologiques, composé d'élus et d'experts, sera chargé d'évaluer *« les progrès obtenus et les retards »*.

Une victoire des croisés antitabac aux Etats-Unis

La Cour suprême autorise les poursuites contre des fabricants de cigarettes pour atteinte à la santé des fumeurs

NEW-YORK

de notre correspondant

Le célèbre cow-boy qui, depuis *près de trente ans, illustre* la publicité des cigarettes Marlboro, a failli en tomber de cheval. Pour la première fois depuis le début de l'interminable *série de procès* qui oppose les victimes du tabac aux grands fabricants de cigarettes, la justice américaine, à son échelon le *plus élevé, a donné raison* au plaignant.

Rejetant les arguments régulièrement avancés par cette industrie, à savoir que les mises en garde sur les dangers du tabac, clairement mentionnées sur chaque paquet, sont suffisamment explicites pour que les fumeurs ne puissent pas se retourner contre les compagnies en invoquant le mal qui leur est fait, la Cour suprême des Etats-Unis, par sept voix contre deux, a estimé, mercredi 24 juin, que l'action intentée par Rose Cipollone il y a une dizaine d'années, puis par son mari après son décès d'un cancer du poumon, était fondée.

Dans ses attendus, la Cour estime que des fumeurs, s'estimant victimes de l'usage du tabac, peuvent réclamer des dommages et intérêts auprès des compagnies qu'ils tiennent pour responsables *de cette situation*, à la condition de démontrer que ces firmes n'ont pas expliqué comme il convient les dangers du tabac ou qu'elles ont omis des informations permettant d'en prendre conscience. Toutefois, la Cour ne reconnaît aucune validité aux procès qui seraient intentés contre le côté *« inadéquat »* des mises en garde apposées sur les emballages ou contre l'effet *« neutralisant »* que l'intense campagne publicitaire pratiquée par la profession peut exercer sur ces mises en garde.

Ce jugement passablement ambigü, même s'il constitue un incontestable progrès pour les croisés, de plus en plus nombreux, de *la lutte anti-tabac, fait* naturellement la joie des avocats qui vont pouvoir s'affronter sur ces dispositions nouvelles, les plus importantes depuis le Public Health Cigarette Smoking Act, la loi de 1969 qui écarte toute possibilité d'action judiciaire liée à l'usage du tabac et à la santé fondée sur les seules publicité et promotion des fabricants. D'ores et déjà, les spécialistes du secteur escomptent un *accroissement important* des actions judiciaires intentées par des particuliers ou des associations contre les fabricants de cigarettes. *A l'heure actuelle, quarante-quatre* actions de cette nature sont en cours dont la moitié visent Philip Morris.

400 000 morts par an

Naturellement, dans les deux camps, chacun crie victoire. Les défenseurs de la mémoire de Rose *Cipollone voient dans cette* décision de la Cour l'aboutissement des longs efforts entrepris par cette habitante du New-Jersey qui, en 1983, *avait traîné* les groupes Liggett, Philip Morris (dont la marque Marlboro, à elle seule, occupe 25 % du marché national) et Lorillard (groupe Loews Corp) devant les tribunaux, en invoquant le préjudice subi pendant les quarante-deux années qu'elle avait passées à fumer des cigarettes. Après son décès *un an plus tard* à l'âge de 58 ans, son mari, Antonio Cipollone, croyait avoir gagné la partie lorsqu'en 1988, un tribunal fédéral lui accordait 400 000 dollars d'indemnisation.

Mais le plaignant était débouté deux ans plus tard en cour d'appel, ce qui l'obligeait à se tourner vers la plus haute instance de l'Etat, la Cour suprême. *Le jugement Cipollone contre Liggett,* qui vient d'être prononcé, permet de renvoyer l'affaire devant un tribunal du New-Jersey où s'ouvrira un nouveau procès qu'Antonio Cipollone espère bien gagner cette fois définitivement. Et avec lui les innombrables associations anti-tabac, à commencer par l'American Cancer Society qui évalue à environ 400 000 le nombre d'Américains qui meurent du tabac chaque année (sur un total de 48 millions de fumeurs), dont 143 000 à la suite d'un cancer du poumon.

Mais du côté des fabricants de cigarettes, une industrie qui brasse 42 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel et qui, à ce jour, n'a jamais perdu un seul procès intenté contre elle, on ne désarme pas, au contraire. Philip Morris estime avoir remporté *« une victoire significative »*. De son côté, R. J. Reynolds se dit *« très content »* de ce jugement qui, selon la profession, ne constitue pas une condamnation, mais un simple renvoi devant une autre *juridiction*.

De nouveaux marchés en Asie

Si la fin de la cigarette n'est pas pour demain, il reste que cette industrie demeurée très lucrative a quelque souci à se faire. En dix ans, le nombre de cigarettes fumées aux Etats-Unis est tombé de 640 milliards environ en 1981 à 500 milliards l'année dernière. Ce résultat est dû à la désaffection progressive d'une partie croissante de la population (essentiellement masculine), aux importantes campagnes anti-tabac menées notamment auprès des jeunes et à l'interdiction de fumer dans les lieux publics puis sur les lieux de travail, plus de 90 % des entreprises ayant maintenant une « zone tabac » dévolue réservée aux intoxiqués, enfin dans les avions sur les vols domestiques.

Dans le même temps, les fabricants éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver de nouvelles niches et à concevoir des messages publicitaires qui résistent au virus anti-tabac. Ainsi, en 1990, R. J. Reynolds a dû renoncer à commercialiser une cigarette « black », la « Uptown » destinée dans un premier temps à la population noire de Philadelphie. Plus récemment, en mars dernier, c'est le ministre de la santé en personne, Antonia Novello, qui a exigé l'arrêt de la publicité « Old Joe Camel » lancée par le même fabricant, dont elle estimait le contenu trop attractif pour les enfants.

Mais les industriels du tabac ne sont pas restés l'arme au pied. Ils se sont engagés, dès le milieu des années 80, dans la diversification de leurs activités, notamment dans l'agroalimentaire, tout en appuyant à fond sur l'accélérateur à l'exportation. *La nouvelle Europe de l'Est n'est pas la seule région visée.* Plus de 80 milliards de cigarettes américaines sont exportées chaque année vers l'Asie du Sud-Est. Mais c'est surtout la Chine avec ses 1550 milliards de cigarettes parties en fumée chaque année qui constitue un marché prometteur et à contre-courant puisque la consommation y croît régulièrement. A l'heure actuelle, 67 % des paysans hommes sont fumeurs. Ils seront 80 % en l'an 2000.

SERGE MARTI

RELIGIONS

Un officier supérieur ordonné prêtre à Lyon par Mgr Decourtray

Le général aux ordres

Parmi les six séminaristes *que le cardinal Decourtray doit ordonner* prêtres dimanche 28 juin à la primatiale Saint-Jean de Lyon, se trouve le général de brigade, cadre de réserve, Henri Pillot. S'il n'est pas rare que des officiers à la retraite entrent dans un ordre religieux, c'est la première fois qu'un militaire de ce grade fait en France son entrée dans le clergé diocésain.

« Mon Père », ou *« Mon général »* ? *« Appelez-moi donc Père-général »*, répond, dans un éclat de rire, Henri Pillot, ancien élève des jésuites et de Saint-Cyr, général de brigade à cinquante-sept ans, prêtre à près de soixante et un ans. Cet homme a de la suite dans les idées. Dès le lendemain de ses adieux aux armes le 9 septembre 1988, il *réalise l'autre vocation qui l'avait taquiné* pendant l'adolescence chez les jésuites à Versailles. Du service des armes, il passe au sacerdoce des âmes. Saint Ignace n'était-il pas lui-même un ancien militaire ?

Quand, il y a cinq ans, sûr d'être recalé à cause de son âge, il écrit à Mgr Decourtray, *qu'il avait connu comme chef du cabinet* du gouverneur militaire de Lyon, pour lui faire part de son projet sacerdotal, le primat des Gaules tombe des nues, mais il accepte. Henri Pillot avait bien frotté son uniforme militaire sur les bancs de la Catho de Lyon, *mais, cette fois, le général* à deux étoiles doit entrer au séminaire universitaire, au milieu de futurs prêtres qui auraient pu être ses petits-fils et qui le regardent comme un diplodocus. Il potasse, pendant quatre ans, les Pères de l'Eglise, l'exégèse et le droit canon.

Le général Pillot a connu tout ce que peut offrir une carrière *militaire : la guerre* (en Algérie) et la paix, la douleur et les honneurs, le commandement et l'amitié. Au sixième bataillon de chasseurs alpins, il combat jusqu'en 1962 en Grande Kabylie (à Bouira et à Michelet), et aujourd'hui il ne craint pas d'affirmer que c'était, pour lui, *« une période de grand enthousiasme qui s'est terminée tristement »*. A l'école d'état-major, *il apprend* la psychologie et la *sociologie militaires, enseigne* à Saint-Cyr et commande un bataillon d'élèves officiers avant de terminer à Lyon sa carrière d'active comme commandant en second de la 51e division territoriale.

Le centurion des Ecritures

A *l'armée*, Henri Pillot n'a jamais fait mystère de sa foi, héritée très tôt de sa mère, à Rosendael (Nord), où il est né le 9 septembre 1931. Sans être dévôt, il va à la messe, fréquente des équipes d'officiers chrétiens et des *aumôneries militaires. Pour lui, être chrétien* et faire la *guerre* n'est pas incompatible. *« Ceux qui disent le contraire n'ont pas lu les Ecritures »*, affirme le général de brigade. *« Le Christ n'a jamais reproché au centurion de faire son métier. »* Mais jusqu'à tuer ? *« C'est un moindre mal quand tous les autres moyens ont été épuisés. »* Il a *pourtant* beaucoup d'estime pour les non-violents : *« La non-violence est une protestation, un refus, une stratégie. Pour en arriver là, il faut beaucoup de courage. »*

Très tard, le général Pillot a informé ses compagnons d'armes de son escapade au séminaire et d'une aventure spirituelle qu'à la veille de son ordination il résume d'un mot : *« enthousiasmant »*. Les réactions ont été *« mitigées »*, dit-il. Beaucoup ont compris, mais d'autres lui ont ri au nez : *« Mais tu as déjà vu les curés d'aujourd'hui ? .. Tu y vas pour les reprendre en main ? »* Henri Pillot n'a cure de ces moqueries, ni des applaudissements. Troquant ses galons contre le col romain, le général s'est mis aux ordres de son cardinal : *« J'irai, dit-il, là où je serai utile. »* Rompez !

HENRI TINCQ

Pour prévenir toute transmission de la maladie de la vache folle

Trente-deux spécialités à base de tissus bovins retirées du marché

Pour prévenir une éventuelle et hypothétique transmission de *la maladie* de la vache folle à l'homme, le ministère de la santé a décidé de retirer du marché trente-deux médicaments (Revitalose, Cerebrostimuline, Transfusine, Globisine adulte et enfant et Iodorganine, notamment), contenant des tissus bovins.

Dix-neuf médicaments ne seront plus commercialisés et treize autres spécialités sont retirées du marché mais resteront commercialisées sous une nouvelle forme ne contenant pas ces extraits de vache. Le ministère de la santé rappelle toutefois qu'*« il n'existe actuellement aucune preuve scientifique qu'il y ait eu ou qu'il puisse y avoir transmission de la maladie à l'homme »*, qu'il s'agisse de celle affectant la vache ou de son équivalent chez le mouton.

Après l'apparition, en 1986 en Grande-Bretagne, de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS), communément appelée « maladie des vaches folles », quelques animaux avaient été atteints dans différents pays : Irlande, France (six cas), Suisse et Sultanat d'Oman.

En direction des jeunes

Une campagne sur la contraception sera organisée à la rentrée scolaire

A l'initiative de Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des *femmes*, la *campagne sur* la contraception en direction des jeunes, qui avait été ajournée par M. Pierre Bérégovoy (*le Monde* du 21 mai), aura lieu à la rentrée scolaire.

La nouvelle a été accueillie favorablement par les deux cents manifestants qui, à l'appel du Planning familial et d'une trentaine d'associations, s'étaient rassemblés à proximité de l'hôtel Matignon, mercredi 24 juin. Le slogan (« La contraception, *pour ne penser qu'à l'amour* ») sera *cependant changé* et le spot télévisé refait : Mme Neiertz a commencé à revoir sa copie avec les ministères concernés et promet de consulter à nouveau les associations.

Après les déclarations de deux responsables de la CNAM

La polémique sur le remboursement des médicaments homéopathiques est relancée

Réagissant aux prises de position de M. Gilles Johanet, directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), et du professeur Claude Béraud, médecin-conseil national, contre le remboursement par la Sécurité sociale des médicaments homéopathiques, M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, a assuré qu'*« aucune décision concernant le « déremboursement » des produits homéopathiques n*'[était] *à l'étude. »*

« La prise en charge de l'homéopathie par la Sécurité sociale n'est pas justifiée par des données scientifiques. » Dans une interview au mensuel *Que choisir Santé* daté juillet-août 1992, M. Gilles Johanet, directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), et le professeur Claude Béraud, médecin-conseil national, ont lancé à nouveau le pavé dans la mare. *« Astrologues », « chiromanciens », « imposture »*, les deux responsables nationaux n'ont pas eu de mots assez durs pour mettre en garde le public contre les *« dangers »* de l'*« effet placebo »* (efficacité due à la seule volonté psychologique du malade) de ce type de thérapeutique.

M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, a immédiatement fait savoir que le dossier n'était pas à l'étude. Dans l'entourage du ministre, on précise qu'*« il y a toujours eu dans notre pays un affrontement sur l'efficacité des produits homéopathiques »* et que *« ce n'est pas un énième rapport qui règlera la question »*. On indique également que le plan de maîtrise concertée des dépenses de santé permettra d'envisager de nouveaux remboursements (appareils dentaires, lunettes, etc.), mais qu'il ne s'agit en aucune façon *« de dérembourser un médicament pour en rembourser un autre »*.

Le « déremboursement » n'est donc pas à l'ordre du jour. Les responsables des laboratoires Boiron, l'un des principaux fabricants du secteur homéopathique avec Dolisos, s'étaient insurgés contre les déclarations de MM. Johanet et Béraud, affirmant dans un communiqué que *« le montant des médicaments homéopathiques remboursés (600 millions de francs) représente à peine 1 % du coût total des médicaments remboursés par la Sécurité sociale, alors qu'en regard plus de vingt millions de Français sont des utilisateurs réguliers ou occasionnels de la thérapeuthique homéopathique »*. L'enjeu est de taille pour Boiron, qui vit à 95 % de l'homéopathie, emploie 2 000 personnes, et dont le chiffre d'affaires en 1991 s'est élevé à 971,6 millions de francs.

Aux laboratoires Dolisos – 1 220 personnes réparties dans vingt-trois laboratoires et un chiffre d'affaires de 551 millions de francs en 1991, – on souligne que *« l'homéopathie ne représente que 0,25 % des dépenses de la Sécurité sociale »*. Citant les *Carnets statistiques de la CNAM* nº 61 (janvier 1992), les deux firmes s'accordent pour dire qu'*« un médecin homéopathe coûte deux fois moins cher qu'un médecin allopathe »*.

Harmonisation communautaire

Les produits homéopathiques représentent environ 2 % de l'industrie pharmaceutique française, et, à l'exception de certaines spécialités (produits de marque avec indication thérapeutique), ils sont remboursés à 70 % (les médicaments dits « de confort » le sont à 40 %). Selon le Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère des affaires sociales et de l'intégration, les remboursements de médicaments par les différents régimes d'assurance-maladie ont atteint l'an dernier 61,8 milliards de francs. La part de l'homéopathie dans ces comptes reste difficile à évaluer. A la direction générale de la pharmacie et du médicament, on avance le chiffre de 1,2 milliard de francs.

Au-delà des controverses sur le caractère scientifique de l'homéopathie ou sur son poids réel dans l'économie de la santé, une procédure d'harmonisation communautaire est en cours. Le conseil des Communautés européennes a arrêté, le 25 février dernier, une position commune en vue de l'adoption d'une directive *élargissant le champ d'application de* deux directives précédentes. Dans sa motivation, le Conseil reconnaît la pratique quasi « culturelle » de l'homéopathie. Il considère notamment que *« la médecine homéopathique est officiellement reconnue dans certains Etats membres alors qu'elle est seulement tolérée dans d'autres Etats membres »* et que *« les médicaments homéopathiques, même s'ils ne sont pas toujours officiellement reconnus, sont cependant prescrits et utilisés dans tous les Etats membres »*. Les onze articles du projet de directive détaillent les procédures de fabrication, de contrôle, de mise sur le marché et d'enregistrement des produits homéopathiques, mais leurs modalités de remboursement ne sont pas expressément décrites. L'article 7, alinéa , prévoit que *« les Etats membres peuvent exiger le recours à certaines modalités d'étiquetage permettant l'indication (...) des conditions de remboursement par les organismes de Sécurité sociale »*

De son côté, le Parlement européen a adopté un amendement qui charge la Commission des Communautés européennes, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'application de ladite directive, *« de mettre en œuvre ou d'encourager toute mesure propre à assurer l'harmonisation du statut des médecines non conventionnelles »*.

LAURENCE FOLLÉA

Après six années de travaux préparatoires

L'Eglise catholique publiera à Noël un « catéchisme universel »

Après six ans de travail d'une commission *spécialisée*, dirigée par le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le pape a mis la dernière main au nouveau « catéchisme universel » de l'Eglise catholique et il a approuvé officiellement l'ouvrage, jeudi 25 juin.

Au cours d'une conférence de presse au Vatican, vendredi 26 juin, le cardinal Ratzinger a annoncé que ce document qui, en 427 pages, résume *« les contenus de la foi et de la morale catholiques »*, devait être traduit dans les principales langues, avant d'être rendu public aux alentours de Noël. La langue de travail a été le français.

La rédaction d'un *catéchisme* universel, sans précédent dans l'Eglise catholique depuis le catéchisme romain du concile de Trente (1566), *celui de la Contre-Réforme*, s'inspire d'un souci de plus grande cohésion doctrinale et répond à l'attente des épiscopats nationaux, qui souhaitaient disposer d'instruments de référence incontestables *pour* l'enseignement religieux des enfants.

Le concile Vatican II (1962-1965) n'avait pas voulu imposer un nouveau catéchisme, laissant, au nom de la *décentralisation et de la* collégialité, la bride sur le cou aux conférences épiscopales nationales, nouvellement créées. Prise en 1985, à *l'issue d'un synode extraordinaire* à Rome, la décision de rédiger un catéchisme universel était apparue comme un désaveu des catéchismes nationaux, jugés insuffisamment rigoureux et contraignants (l'épiscopat français notamment avait été tancé par Rome en 1983) et comme une concession faite aux milieux traditionalistes qui, depuis Vatican II, menaient campagne pour le catéchisme unique à l'ancienne.

La commission de rédaction de ce nouveau catéchisme universel et ses nombreux experts ont rédigé neuf versions successives du texte, qui a fait l'objet de vingt-quatre mille amendements, déposés par les différentes conférences épiscopales. Seule la structure d'ensemble de l'ouvrage a été rendue publique. Elle est composée de quatre grandes parties : la « profession de foi », comprenant les principaux articles de la foi chrétienne ; la « célébration du mystère chrétien », présentant les sacrements de l'Eglise ; la « vie dans le Christ », soulignant les règles morales (la « dignité de la personne humaine », la « communauté humaine » et les « dix commandements) ; enfin, la « prière chrétienne », sa tradition et ses différentes expressions.

H. T.

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

A Châteauroux

Un lycéen meurt après une bagarre

Un lycéen d'origine marocaine, Houari El Messaoudi, âgé de dix-huit ans, est mort, juste avant l'épreuve de français du baccalauréat, dans un couloir du lycée technique Blaise-Pascal de Châteauroux (Indre), après une bagarre avec un autre élève de sa classe de première, âgé de vingt ans, Dominique Albrand (*nos dernières éditions du 27 juin*). Ce dernier a été placé en garde à vue pour être entendu par le parquet de Châteauroux et pourrait être inculpé de «coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner». Les résultats de l'autopsie devaient être connus au cours du week-end.

Cinq autres lycéens, témoins de la scène, ont été interrogés par les enquêteurs afin de déterminer les motifs de l'altercation, aboutissement d'un climat tendu, semble-t-il, entre les deux lycéens depuis plusieurs semaines. La famille El Messaoudi, installée depuis 1965 à Châteauroux, se refuse, comme la communauté marocaine, à voir là un acte de racisme. Ce drame survient à l'issue d'une année scolaire difficile dans un établissement qui compte 1 240 élèves et connaît des problèmes d'insécurité. – *(Corresp.)*

A Issy-les-Moulineaux

Le Legend Festival interdit pour raisons de sécurité

Vendredi 26 juin, en fin d'après-midi, la mairie d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) faisait savoir aux organisateurs du Legend Festival, qui devait débuter à 20 heures le soir-même, dans le parc de l'île Saint-Germain, qu'elle prenait un arrêté d'interdiction, à la suite de l'avis défavorable de la commission de sécurité de la préfecture des Hauts-de-Seine, qui estimait que les conditions d'accessibilité au site étaient insuffisantes pour les secours. Vers 20 heures, les centaines de spectateurs venus entendre Urban Dance Squad, Galliano, Keziah Jones et Omar qui se pressaient sur le pont d'Issy, devant les portes du parc, étaient dispersés par des CRS sans incidents.

Cette interdiction touche un festival sponsorisé par les cigarettes Winston qui en était à sa seconde édition. L'an passé, à la même époque, James Brown avait attiré plus de dix mille spectateurs sur l'île Saint-Germain. Cette année les organisateurs ont d'abord dû renoncer à un premier projet prévoyant une capacité maximum de quinze mille spectateurs. Le second projet, prévu pour huit mille personnes, avait fait l'objet de plusieurs demandes de modifications de la part de la commission de sécurité. Le 24 juin, au secrétariat général de la préfecture des Hauts-de-Seine, on déclarait *«ne pas voir comment l'organisateur pourrait s'y conformer en temps et en heure».*

Jean-François Deiber, producteur du festival, était convaincu du contraire. Vendredi soir, il déclarait *«ne pas comprendre cette décision. Nous avons fait percer un nouvel accès au bulldozer à travers le terrain militaire qui occupe l'autre moitié de l'île. Si j'avais eu le moindre doute sur notre capacité à nous conformer aux décisions de la commission, j'aurais envisagé des solutions de repli».* A la mairie d'Issy-les-Moulineaux, où l'on avait demandé à la préfecture d'agir dans le sens du maintien du festival, on déplorait l'avis de la commission de sécurité tout en se refusant à passer outre.

Pour l'instant, les concerts du week-end (Chuck Berry, Jerry Lee Lewis, Bo Diddley et Little Richard le samedi ; Lavine Hudson, Johnnie Johnson et d'autres bluesmen le dimanche) semblent définitivement compromis, même si M. Deiber plaçait quelques espoirs dans une procédure de référé. Quant aux concerts du second week-end, ils pourraient être transférés dans un autre lieu. Les spectateurs des concerts annulés pourront se faire rembourser dans les points de vente où ils ont acheté leurs billets.

THOMAS SOTINEL

DÉFENSE

Selon l'état-major de la marine nationale

Le porte-avions nucléaire «Charles-de-Gaulle» est déjà payé au tiers de son coût

La coque du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* destiné à remplacer le *Clemenceau* à la fin de ce siècle est construite à près de 80 % et environ 30 % du devis relatif à ce programme de la marine française a déjà été engagé. C'est ce que révèle, dans son dernier numéro, l'hebdomadaire *Cols bleus* édité par l'état-major de la marine nationale, sous la plume du capitaine de vaisseau de Balmann et de l'ingénieur en chef de l'armement Montelescaut, les responsables du programme. A ce jour, la coque du porte-avions, à l'arsenal de Brest, est de 14 000 tonnes, sur les 18 000 tonnes de masse prévues. De nombreux équipements majeurs sont commandés, voire livrés.

Cols bleus précise que le *Charles-de-Gaulle* devrait être admis au service actif à la fin de 1998. Il emportera quarante avions. Le groupe aérien sera constitué, jusqu'en 2004, de Super-Etendard, modernisés pour les missions d'assaut et de reconnaissance; de Rafale-ACM (la version navalisée du Rafale de Dassault), pour les missions d'interception, et d'un avion de guet aérien (éventuellement, du type Hawkeye) pour des missions de sûreté. Après 2004, les Super-Etendard modernisés seront remplacés progressivement par des Rafale d'assaut et de reconnaissance. Outre des Hawkeye, qui sont des avions-radars, le *Charles-de-Gaulle* n'emportera que des Rafale polyvalents.

La mise en chantier d'un deuxième porte-avions, qui n'est pas décidée à l'heure actuelle, pourrait intervenir en 1997. Son admission au service, précise encore *Cols bleus*, pourrait être prononcée en 2004.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5811

HORIZONTALEMENT

I. Ils travaillent sur le dos et les jambes en l'air. Fin de participe. – II. Marche à petits pas. Manières de comédiens. Possessif. – III. Fâcheusement diminué. Symbole. Digestifs pour tous. – IV. Grappille. Ses fils le font danser. – V. Princesse. Sainte, elle se dresse contre des opprimés. – VI. « Etre » sur le tapis. De huit à dix. – VII. Pronom. Il y a des aigrefins dans sa famille. Fait une fin. – VIII. Entre autres, il traite des blanches. Abréviation. – IX. Désinence verbale. Souvent qualifié de petit. Ne resta pas fille en demeurant célibataire. – X. Devant le nom d'une personne qui a bien tourné. Etait dure à la détente. – XI. Vieille tige. Mélangent des aliments avec le jus. – XII. Adam l'utilisait pour préparer ses pièces. Est tendre dans un cœur de pierre. Ville de France. – XIII. A profité au mieux d'une éclipse totale. Fait franchir le pas. Le matin. – XIV. Ont cessé depuis longtemps de faire des folies. Démêlé. – XV. En Espagne, c'est un article d'usage courant. Eventuellement « bombardée ». Loin d'être dédaigné.

VERTICALEMENT

1. L'éternité pour une étreinte. Battue, elle est souvent dans les choux. – 2. Doivent leur succès à d'importantes relations. Prévient une défaillance. – 3. Cordon. Gros succès. – 4. Est anéantie par la « sclérose ». Homme ordonné. – 5. Opère une jonction. Coin de France. S'arrête de parler pour prendre la parole. – 6. Gros mangeur. Ceinture de bois. Titre abrégé. – 7. Dans la Drôme. La litière par rapport à la literie. – 8. Symbole. Instrument à « touches ». Peut être pure tout en restant très amère. – 9. C'est dans le sac ! Particule. Attache deux poteaux. – 10. Il lui faut un filet et quelques lignes. Ils vivent parfois de racines. – 11. Préposition. Possessif. Plantes ou pâtisseries. N'a qu'une pièce dans son « gousset ». – 12. Etourdie. Cartes sur tables. – 13. L'envers d'une « culotte ». Place d'armes. Participe. – 14. Surveille sa ligne. Qui divague. – 15. Pièce tournée. Est immangeable dans un morceau de roi. Enterrée avant de naître.

Solution du problème n° 5810

Horizontalement

I. Berceuses. – II. Complot. – III. Fou. Impôt. – IV. Olten. Rie (subjonctif). – V. Rei. Etais. – VI. No. Anet. – VII. Unes. Rose. – VIII. Ne. Ici. – IX. Eire. Ota. – X. Néréides. – XI. Lessives.

Verticalement

1. Fortune. – 2. Ecole. Naine. – 3. Routine. Res. – 4. Cm. Osiers. – 5. Epine. Ei. – 6. Ulm. Tari. IV. – 7. Soprano. Ode. – 8. Etoiles. Tes. – 9. Testeras.

GUY BROUTY

SPORTS

FOOTBALL : l'équipe scandinave championne surprise de l'Euro 92 contre l'Allemagne (2-0)

Le Danemark, grand d'Europe

Le Danemark a créé la surprise en battant l'Allemagne, 2 à 0, en finale du championnat d'Europe des nations, vendredi 26 juin à Göteborg. Les buts de la rencontre ont été inscrits par John Jensen et Kim Vilfort. Grâce à ce succès inattendu sur les Allemands vainqueurs de la Coupe du monde en 1990, consécutif à une participation de dernière minute (après l'éviction de la Yougoslavie consécutive aux décisions du Conseil de sécurité), les Danois emportent le premier trophée international de leur histoire.

GÖTEBORG

de notre envoyé spécial

«Auf wiedersehen», avaient chanté les supporters hilares. Les Allemands avaient effectivement déserté le terrain depuis longtemps. Dans le stade de Göteborg, ne restaient plus que des joueurs en rouge et blanc, qui n'en finissaient plus de tourner, étourdis par leur propre audace. Ces footballeurs-là s'étaient vu offrir négligemment des strapontins pour une représentation à laquelle ils n'étaient pas conviés. Et ils venaient d'investir la dernière scène de cet Euro 92 pour devenir les seules vedettes de leur propre comédie, joyeusement improvisée.

En cinq actes bouffons, ils venaient d'éliminer deux favoris de pacotille, la France et l'Angleterre, puis de terrasser deux monstres sacrés, les champions d'Europe (Pays-Bas) et les champions du monde (Allemagne) en titre. Il avait suffi qu'on leur entrebâille l'entrée des remplaçants, pour qu'ils trouvent seuls toutes les autres clés, jusqu'à celle qui leur a ouvert, vendredi soir, la grande porte d'un premier titre international.

Le meilleur gardien du tournoi

Sur l'estrade où ils ont brandi leur coupe d'Europe, quelques centimètres au-dessus de la pelouse, les Danois ressemblaient à des footballeurs en apesanteur. Ne venaient-ils pas d'échapper une nouvelle fois aux lois du ballon rond, de la géographie, et même de la nature ? Lors des deux précédents championnats d'Europe, le finaliste qui avait manqué d'un jour de récupération s'était incliné par manque de fraîcheur. A ce handicap, les Danois, invités de dernière minute, ajoutaient leur maigre semaine de préparation et une liste d'éclopés qui transformait leur résidence en hôpital de campagne.

Comment, de toute manière, les représentants d'un pays de cinq millions d'habitants, qui viennent d'aggraver leur cas en se plaçant en réserve de l'Europe communautaire, pouvaient-ils prétendre disputer la suprématie sur le football continental à la première équipe d'une Allemagne réunifiée. Par quel nouveau miracle une formation hétéroclite d'amateurs et de professionnels exilés dominerait-elle une usine à victoires, une machine parfaitement rodée par ses neuf finales internationales et ses cinq titres depuis 1954 ?

A cet impossible-là, les Danois n'étaient même pas tenus : ils avaient depuis longtemps rempli leur contrat d'outsiders. Et le football leur était déjà reconnaissant pour leur coup de peinture sur ses façades défraîchies (*le Monde* du 27 juin). Mais cela ne pouvait leur suffire. Vendredi soir, les Danois n'ont pas seulement écrit un résumé de cet Euro, en réveillant le match après un premier quart d'heure anesthésiant. Ils ont offert une anthologie de leur talent, un mélange du «coup de Malmö» (contre la France), avec des buts savamment placés pour faire douter l'adversaire, et des prolongations des demi-finales (contre les Pays-Bas), avec une défense acharnée et un Peter Schmeichel – sans doute le meilleur gardien du tournoi – comme dernier rempart infranchissable. Ils ont surtout montré qu'en pratiquant un football naturel ils avaient assimilé une règle fondamentale de l'évolution des espèces : l'adaptation.

Les blocages des favoris

Car, paradoxalement, les Allemands auront sans doute mieux joué que leurs vainqueurs dans cette finale. Les Danois ont très vite tiré les conséquences de leur état de fatigue. Ils ont réduit leurs cavalcades dans le camp adverse, leurs contres dévastateurs, pour se préoccuper de l'essentiel : se replier en défense et préserver leur avantage rapidement acquis. Les Allemands, installés dans leur camp, ont alors offert le même spectacle pathétique que les Néerlandais lundi 22 en demi-finale. Ils ressemblaient à des dinosaures, la force toujours impressionnante, mais incapables de s'acclimater à un contexte nouveau. Comme les joueurs orange ils ont péri pour n'avoir pas su s'adapter au jeu que les Nordiques inventaient sous leurs yeux.

Les Danois leur ont tendu le miroir de leur jeu sans apprêt. Et les Allemands s'y sont vus tels qu'ils étaient, engoncés dans des tactiques pré-mâchées, coincés dans des schémas camisoles auxquels ils n'ont jamais pu renoncer. En quatre séances de quatre-vingt-dix minutes, les Danois, que leur courte préparation semble avoir préservés des tabous de leurs rivaux, auront ainsi psychanalysé tous les favoris de cet Euro. Ceux-ci ont confessé leurs blocages, pleuré une liberté dont les grandes théories les avaient privés, et que les footballeurs du Nord leur ont envoyée ironiquement au visage.

Les Danois pouvaient dès lors se permettre de jouer avec un peu de roublardise, de laisser venir ces mastodontes empêtrés. Face à eux, les grosses écuries de favoris chevronnés étaient devenues naïves, incapables d'éviter les pièges que les rouge et blanc semaient sous leurs yeux. Vendredi, les Allemands ne pouvaient répondre que par des fautes nombreuses, sanctionnées par un déluge de cartons jaunes, des gestes d'énervement face à leur propre impuissance.

En accordant la priorité au résultat, les Danois n'ont cependant pas oublié de mettre en avant leur plaisir de jouer, leur amour du beau football. En quelques contre-attaques, ils ont une nouvelle fois rendu hommage à cette vitesse, à ces passes précises qui ont chamboulé le Championnat d'Europe. Elles le lui ont bien rendu puisqu'au bout de deux de ces déboulés ils ont trouvé deux nouveaux buts. Mais ces éclairs de génie et l'euphorie de la victoire ne les ont pas empêchés de penser à s'excuser pour la qualité du jeu, inférieure à celle de leurs parties précédentes. En plaçant leur imagination au service de la défense, en bridant leur talent pour assurer le résultat, les joueurs danois auront rendu un hommage tardif à l'artisan le plus symbolique de leur victoire : leur sélectionneur.

Un ultime pied de nez

Ce Richard Möller-Nielsen, dont la légende du football retiendra qu'il s'apprêtait à repeindre sa cuisine lorsqu'il a appris que son équipe participerait au Championnat d'Europe, cet entraîneur si timide, qui a longtemps vécu dans l'ombre de Sepp Piontek, le patron médiatique de l'équipe danoise des années 80, qui n'a repris la sélection que par hasard, faute de combattants, cet homme-là fut sévèrement critiqué après les défaites en éliminatoires... de l'Euro contre la Yougoslavie !

La presse, ses joueurs vedettes, en voulaient à ses options tactiques, jugées trop prudentes. Pour l'affaiblir, Michael Laudrup – champion d'Europe avec Barcelone l'année où son frère devient champion d'Europe avec son pays – choisit ainsi de ne plus participer à la sélection. Mais Möller-Nielsen tint bon, reconstruisit une équipe sans ses vedettes, et prit tout le monde à contre-pied pendant cet Euro en accordant à ses joueurs une grande liberté, en refusant de leur bourrer le crâne avec ces cassettes vidéos sur les adversaires, qui sont devenues l'ordinaire des stages de préparation.

Lorsqu'on lui demande quel est son mérite dans le triomphe de son équipe, le sélectionneur bafouille puis refuse de répondre, en baissant ses yeux bleus. S'il ne le connaît, les Danois se chargeront de le lui rappeler. Avec son bricolage de dernière minute, son équipe de raccroc, il vient tout simplement de faire beaucoup mieux que Piontek et sa grande formation, abonnée des rendez-vous internationaux dans les années 80. Il a offert au petit pays la performance sportive la plus importante de son histoire. Et un ultime pied de nez : la première place dans le football d'un continent avec lequel il vient de prendre ses distances.

JÉROME FENOGLIO

Copenhague en folie

COPENHAGUE

de notre correspondante

Les sujets de la reine Margreth II du Danemark, qui traînent les pieds quand on leur parle de coopération européenne, ont un besoin furieux de s'amuser et de festoyer, sans complexes et dans les flots de bière, lorsque l'événement le permet.

Cet événement quasi miraculeux – une victoire dans un championnat d'Europe de football auquel les Danois n'auraient pas participé sans les malheurs de la Yougoslavie – arrive à pic, alors que, dans le domaine politique, le royaume cherche des soutiens populaires.

Deux jours avant le match, des centaines de *«roligans»* (c'est le nom que portent les supporters danois du football) gagnaient déjà la Suède voisine, même sans espoir de trouver place dans les tribunes. Les cafés, auberges, salles des fêtes, etc. avaient reçu l'autorisation d'ouvrir toute la nuit et les chemins de fer avaient mis sur pied une grille de trains spéciaux exceptionnelle.

Ecran géant

Quant à la municipalité de Copenhague, elle avait dressé sur la place de l'Hôtel-de-Ville un écran géant de télévision, commandé pour le ténor Luciano Pavarotti qui, à la suite d'un accident de santé l'an passé, n'avait jamais pu l'utiliser. Dix à vingt mille personnes ont suivi là le déroulement du match de Göteborg.

Au deuxième but, un cri s'est échappé de toutes les maisons de Copenhague, y compris dans les quartiers les plus éloignés. Et, en raison des klaxons, des pétards et des chansons, le pays n'a pas fermé l'œil de la nuit.

CAMILLE OLSEN

TENNIS : les championnats de Wimbledon

Julie Halard, Nathalie Tauziat et Arnaud Boetsch en huitièmes de finale

Joli doublé des joueuses françaises, vendredi 26 juin aux Internationaux de tennis de Wimbledon. Après avoir éliminé Arantxa Sanchez (n° 5) au tour précédent, Julie Halard s'est qualifiée pour les huitièmes de finale en battant la Tchécoslovaque Helena Sukova, 4-6, 6-1, 6-3. Elle rejoint ainsi Nathalie Tauziat (n° 14), victorieuse de l'Australienne Nicole Provis, 4-6, 7-5, 6-3.

Deux têtes de série sont tombées chez les dames : l'Américaine Mary-Joe Fernandez (n° 7) a été battue par sa compatriote Amy Frazier et l'Allemande Anke Huber (n° 10), s'est inclinée face à l'Indonésienne Yayuk Basuki. Monica Seles (n° 1) s'est facilement qualifiée pour le quatrième tour en battant la Péruvienne Laura Gildemeister, (6-4, 6-1) et l'Américaine Martina Navratilova (n° 4) a pris le meilleur sur l'Allemande Barbara Rittner (7-5, 6-1).

L'autre victoire française est celle d'Arnaud Boetsch sur le Néerlandais Richard Krajicek, tête de série n° 11 (4-6, 7-6, 3-6, 7-6, 6-2). En huitièmes de finale, Boetsch rencontrera l'Américain Pete Sampras (n° 5) vainqueur de Scott Davis, un joueur américain issu des qualifications (6-1, 6-0, 6-2).

Le Suédois Stefan Edberg (n° 2) a facilement disposé du Sud-africin Grant Stafford (6-1, 6-0, 6-2); l'Allemand Michael Stich (n° 3) a balayé le Suédois Magnus Larsson et le Croate Goran Ivanisevic (n° 8) a été plus fort que le Suisse Marc Rosset qu'il a battu en trois manches, 7-6, 6-4, 6-4. Le Tchécoslovaque Ivan Lendl (n° 10) a sauvé sa tête de justesse, vainqueur en cinq manches de l'Australien Sandon Stolle, 6-3, 1-6, 2-6, 6-3, 7-5. En revanche, l'Américain Brad Gilbert, tête de série n° 13, s'est incliné face à l'Australien Wally Masur (6-3, 6-7, 6-7, 6-4, 6-2), comme le Russe Alexander Volkov (n° 15) face à un Suédois issu des qualifications, Henrik Holm (6-4, 3-6, 6-3, 7-6)

ATHLÉTISME : championnats de France

Victoires aux 10 000 m de Thierry Pantel et de Rosario Murcia

Thierry Pantel a gagné le titre national du 10 000 m, vendredi 26 juin, aux championnats de France d'athlétisme à Narbonne, en devançant Bertrand Itsweire et Jean-Louis Prianon. Acquise en 28 mn 13 s 92, cette victoire ne devrait pas permettre au coureur de Marignane d'être sélectionné pour les Jeux olympiques d'été, le temps de qualification étant de 28 mn 07 s. Pour avoir réalisé ce minimum auparavant, Tony Martins (27 mn 48 s 27) et Jean-Louis Prianon (27 mn 59 s 1 en 1991) devraient obtenir leur billet pour Barcelone.

Rosario Murcia semblait également dans ce cas : deux mois après avoir porté le record national du 10 000 m féminin à 31 mn 42 s 83 (le minimum olympique est de 32 mn 50 s), elle est devenue championne de France de la distance dans le temps de 33 mn 15 s 5 en contrôlant Annick Clouvel et Valérie Chauvel.

هكذا من الأصل

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 16 h et 20 h 30. *Le Journal intime de Sally Mara* : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h 15.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). *La Fille sur la banquette arrière* : 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Le Poisson volant : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Le Venin du théâtre : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). *Personne d'autre* : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). *L'Inquisitoire : 21 h, dim. 17 h.*
BERRY (43-57-51-55). Paty, OK, Ytap, KO : 19 h 30. Les Couleurs de la pluie : *20 h 30.Dim. Les Champêtres de joie* : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). *Sans mentir : 18 h et 21 h, dim.* 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Cerisaie : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15.Dim. *Festival d'expression artistique* : 20h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30, dim. 16 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE D'ANIMATION PARIS-MERCUR (43-79-25-54). *Mercœur à rire 92* : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : *20 h 30*, dim. 17 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). *Pétaouchnok* : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). *La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin* : 14 h. Bal masqué : 20 h 30.Dim. La Folle Journée ou le *Mariage de Figaro* : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le *Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h*.Dim. Les Larrons : 15h.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). *Souris blanche : 21 h 30, dim. 17 h.*
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). L'Heure du diable : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). *Le Petit et le* Grand : 20 h 15.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le *Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30.* La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). *Salle I. Titre provisoire* : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). A la rencontre de Marcel Proust : 17 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Un pour la route : 19 h. Victor ou les Enfants au pouvoir : 20 h 15. Epreuves du temps : 22 h 15.
HÉBERTOT (43-87-23-23). La Vérité sur maman : 21 h.
HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). Saint-Christophe Colomb : 20 h 30, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma Souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Hortense a dit Je m'en fous : 21 h. Angèle : 22 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Adieu monsieur Tchékhov : 20 h. Le Rire de Tchékhov : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame! : 20 h. Silence, on bouge! : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Milosz : 20 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Snow White and the three Frenchmen (spect. en anglais) : 16 h. My Dinner with Andre (spect. en anglais) : 19 h 30. Savage *Love* : 21 h 15.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 16 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : *21 h.*
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). *Cuisine et dépendances* : 18 h 30 et 21 h.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les *Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim.* 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). *Salle I. Madame de La Carlière* : 21 h, dim. 16 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Chantal Ladesou fait la Potinière : 21 h.
PRÉ-CATALAN (JARDIN SHAKESPEARE) (43-71-14-26). Mangeront-ils? : 15 h et 19 h 30, dim. 17 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.Dim. Le Barbier de Séville : 20h30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Ciberia : 21 h, dim. 17 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Oh, les beaux jours! : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DES ARÈNES (42-62-46-22). Dame des noyés : 21 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Athénaïs entre en scène : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une petite douleur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Premier : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Histoire de la fille qui ne savait pas s'agenouiller : 20 h 30.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (45-42-07-62). *Le Chant des sirènes* : 20 h 30.Dim. Cache-peau : 20h30.
THÉATRE MONTORGUEIL (43-79-81-96). *Le Défunt* : 19 h. Mademoiselle Marguerite : 20 h. Brown Baby : 22 h.Dim. Zoo : 15h. Le Retour du *grand cirque d'hiver Pinter* : 17h. Hiroshima, mon amour : 18h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). *Ubu roi* : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). *Grande salle.* Greek (A la grecque) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Kvetch : 21 h, dim. *16 h.*
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Bufa*planètes : 18 h 30, dim. 18 h.*
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Veillée funèbre : 20 h 30. La Paix du *dimanche* : 22 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). L'Heure du thé chez les *Pendlebury : 20 h 30, dim. 17 h.*
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le parapet du pont : 19 h. Feu la mère de Madame! : *20 h 30.*
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Le Professeur Frœppel : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). La ville dont le prince est un enfant : 21 h, dim. 17 h.
MEAUX (60-23-40-00). Spectacle historique de nuit : 22 h 30.
MONTREUIL (MAISON POPULAIRE) (42-87-08-68). L'Hôtel du libre échange : 21 h, dim. 16 h.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (42-87-86-24). Je vous croyait mort! Enfin, ce sera pour une prochaine fois : 20 h 30, dim. 16 h.
NOGENT-SUR-MARNE (AU POCKET-THÉATRE) (48-77-85-24). Huis clos : 21 h.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (ABBAYE DE MAUBUISSON) (34-64-36-10).Dim. Les Nuits difficiles : 16h.
VITRY-SUR-SEINE (STUDIO-THÉATRE) (46-81-75-50). Les Bonnes : 21 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Une histoire du film policier français : l'Histoire d'un crime (1901), de Fernand Zecca ; l'Avocat (1925), de Gaston Ravel, 16 h 30 ; *Circonstances atténuantes* (1939), de Jean Boyer, 18 h 30 ; Nous sommes tous des assassins (1952), d'André Cayatte, 21 h.

DIMANCHE

Une histoire du film policier français : Portrait robot (1961), de Paul Paviot, 16 h 30 ; Je suis un sentimental (1954), de John Berry, *18 h 30 ; Que la bête* meure (1969), de Claude Chabrol, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma Nanouk, 16 h 30 ; Moana (1923-1926), de Robert Flaherty, 18 h 30 ; l'Homme d'Aran (1934), de Robert J. Flaherty, 21 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Elephant Boy (1936-1937), de Robert Flaherty, 16 h 30 ; Louisiana Story (1948), de Robert Flaherty, 18 h 30 ; Ombres blanches (1928), de W.S. van Dyke et Robert Flaherty, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma polonais : Kanal (1957, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 14 h 30 ; Vie de famille (1971, v.o. s.t.f.), de Krzyztof Zanussi, 17 h 30 ; le Décalogue 7, tu ne voleras pas (1989, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski ; le Décalogue 8, tu ne mentiras pas (1987, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma polonais : l'Art d'être aimé (1963, v.o. s.t.f.), de Wojciech J. Has, *14 h 30 ; le Sel de la terre noire (1970,* v.o. s.t.f.), de Kazimierz Kutz, 17 h 30 ; le Décalogue 9, tu ne convoiteras pas la *femme (1987, v.o. s.t.f.), de Krzysztof* Kieslowski ; le Décalogue 10, tu ne convoiteras pas les biens (1987, v.o. *s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski*, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Festival international du film et de la jeunesse : Au temps des mousquetaires, roman de cape et d'épé : le Capi*tan (1960) d'A. Hunebelle, 14 h 30 ;* le Bossu (1959) d'André Hunebelle, 18 h 30 ; les Trois Mousquetaires *(1953) de A. Hunebelle, 20 h 30.*

DIMANCHE

Festival international du film et de la jeunesse : Au temps des Misérables : les Misérables (1933) de Raymond Bernard, les Mystères de Paris (1962) d'André Hunebelle, 14 h 30 ; Gervaise (1955) de René Clément, 16 h 30 ; Pot-Bouille (1957) de Julien Duvivier, 18 h 30 ; Au Bonheur des dames (1943) d'André Cayatte, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6•* (43-26-58-00).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40).
ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).
AU PAYS DES JULIETS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Gaumont Grand Ecran, 13• (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14).
AUX CŒURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17•* (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• *(45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9•* (47-42-56-31) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• *(43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13•* (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• *(45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18•* (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : *Sept Parnassiens*, 14• (43-20-32-20).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
BORDER LINE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2• (42-36-83-93) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (42-36-83-93).
DANZON (Mex., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : *Publicis Saint-Germain, 6•* (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : *Cinoches*, 6• (46-33-10-82).
FACES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, *8• (45-74-93-50) ; Saint-*Lambert, 15• (45-32-91-68).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, *6• (45-74-94-94) ; UGC Biarritz*, 8• (45-62-20-40).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).
GOLEM, L'ESPRIT DE L'EXIL (Fr.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).
HOOK (A., v.f.) : *Cinoches, 6•* (46-33-10-82) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14• *(43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15•* (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet *Parnasse, 6• (43-26-58-00).*
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Elysées *Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens*, 14• (43-20-32-20).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient *Express, 1er (42-33-42-26)* ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Marignan-Concorde, 8• *(43-59-92-82)* ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• *(47-42-60-33)* ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, *8• (43-59-19-08)* ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Les Nation, 12• *(43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12•* (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13• (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, *14• (36-65-75-14)* ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, *15• (48-28-42-27)* ; Kinopanorama, 15• (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18• *(45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20•* (46-36-10-96).
JERSEY GIRLS (A., v.o.) : Forum Orient *Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet* Odéon, 6• (43-25-59-83) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11• *(43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle*, 15• (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (45-44-25-02) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : *Lucernaire, 6•* (45-44-57-34).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MATADOR (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Latina, 4• (42-78-47-86).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; *Sept Parnassiens*, 14• (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images* d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : *Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet*, 5• (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Denfert, 14• *(43-21-41-01).*
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).
LE PÈRE DE LA MARIÉE (A., v.o.) : *Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12)* ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; *v.f. : Pathé Français, 9• (47-70-33-88)* ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gau*mont Convention, 15• (48-28-42-27)* ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, *19• (40-05-80-00).*
LA PRISE DE BEVERLY HILLS (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10• (47-70-21-71).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).
LA PUTAIN (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Epée de Bois, *5• (43-37-57-47) ; George V, 8•* (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• *(47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6•* (43-25-59-83) ; La Pagode, 7• *(47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade*, 8• (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; La Bastille, 11• *(43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran*, 13• (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, *14• (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle*, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : Montparnasse, 14• (43-20-12-06).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33).
LE RETOUR DES CHARLOTS (Fr.) : *Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).*
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Latina, 4• (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9• (47-70-33-88).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Fauvette, 13• *(43-31-60-74)* ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• *(46-33-10-82) ; George V, 8•* (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• *(45-32-91-68)* ; v.f. : Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).
SUVARNAREKHA (Ind., v.o.) : Espace *Saint-Michel*, 5• (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4• (42-78-47-86) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (45-44-25-02) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : *Ciné* Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : *Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6• *(45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées*, 8• (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13• *(45-61-94-95) ; Mistral, 14•* (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• *(40-68-00-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9•* (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, *8• (45-74-93-50)* ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
TRUST ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; George V, 8• (45-62-41-46).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : *Saint-André-des-Arts II*, 6• (43-26-80-25).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3•* (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
LE ZÈBRE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

BEETHOVEN. *Film américain* de Brian Levant, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; *Marignan-Concorde, 8•* (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94)* ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

DOC HOLLYWOOD. Film américain *de Michael Caton-Jones, v.o. : Ciné* Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; *UGC Biarritz, 8•* (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

MY GIRL. *Film américain de Howard* Zieff, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; *UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40)* ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (46-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

ROCK-O-RICO. Film américain de Don Bluth, v.f. : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

ROOM SERVICE. Film français de Georges Lautner : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26) ; Rex, 2•* (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; *Saint-Lazare-Pasquier*, 8• (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Les Nation, *12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille*, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

THE AMUSEMENTS OF PRIVATE LIFE. Film franco-italien de Cristina Comencini, v.o. : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

VIDÉOKID. Film américain de Todd Holland, v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 19 h.
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 20 h 10.
BOYZ'N THE HOOD *(*) (A., v.o.)* : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 17 h 55.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 16 h.
CASABLANCA (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.
LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34).
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6• *(46-33-10-82) 0 h 10.*
LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 19 h.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h 15.
HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14• *(43-21-41-01) 18 h 40.*
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 35.
IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : *Studio Galande, 5•* (43-54-72-71) 18 h 20 ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 18 h 20.
LOLITA (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 16 h 45 ; Denfert, 14• (43-21-41-01) 21 h.
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 0 h 30.
MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 17 h 45.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 17 h 30.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 30.
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h.*
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 21 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 10 ; Accatone, 5• (46-33-86-86) 21 h 50.
SARRAOUNIA (Fr.-*MAURITANIEN*, v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 20 h.
STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65) 22 h 10.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (*Youg., v.o.*) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 19 h 20.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) 22 h 30.
TIME BOMB (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 10.
LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 22 h.
20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : *Saint-Lambert, 15•* (45-32-91-68) 16 h 45.
LE VOLEUR DE CHEVAUX (Chin., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 16 h.
WOODSTOCK (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) 22 h 15.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, *14•* (43-21-41-01) 17 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 29 JUIN

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés, son abbaye, ses jardins, vieilles *pierres autour* du palais Abbatial. Ruelles et venelles jusqu'à l'hôtel des Archevêques de Rouen », 14 h 30, *sortie métro* Saint-Germain-des-Prés (I. Haulier).

« La religion du Buddha 8 : Japon, la floraison *des sectes* », *14 h 30*, musée Guimet (Cavalier bleu).

« Notre-Dame de Paris », 14 h 30, métro Cité (Europ explo).

« Jardins et chapelles inconnues du *quartier Mouffetard* », 14 h 30, devant l'église Saint-Médard (ARS conférences).

« Promenade dans *le* vieux village d'Auteuil », 15 heures, métro Eglise-d'Auteuil (M. Hager).

« L'œuvre de Picasso à l'hôtel Salé », 15 heures, 5, rue de Thorigny (Approche de l'art).

« Quartier Saint-André-des-Arts de *la rue Serpente à l'atelier de* Picasso », 15 heures, devant la fontaine Saint-Michel (Paris et son histoire).

« La pagode du Bois de Vincennes », 15 heures, angle avenues de *Paris* et *de la Liberté* (Paris et son histoire).

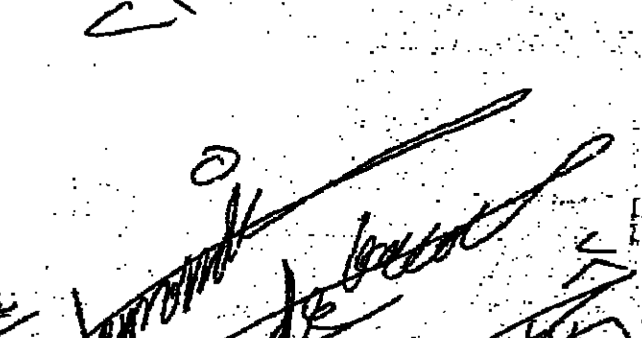
« Hôtels, jardins et ruelles du nord du Marais », 17 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

« *Les hôtels célèbres du Marais* illuminés », 21 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « L'architecture de l'Europe d'aujourd'hui », par Simone Veil (Académie des sciences morales et politiques).





MUSIQUES

L'été des festivals

Casadesus sur les pas d'Honegger

Ou comment un chef d'orchestre s'interdit d'oublier sa mission sociale

LE ROI DAVID
au Festival de Saint-Denis

Une poignée de disques (1), une chaleureuse biographie doublée d'une analyse aussi lisible que pointue de chaque opus (2) : Arthur Honegger reçoit les hommages d'usage pour un anniversaire (il était né le 13 mars 1892). Oh ! rien à voir avec l'année Mozart. C'est à peine si l'auteur de *Jeanne au bûcher* sort d'un purgatoire qu'il partageait depuis l'après-guerre avec Darius Milhaud, son contemporain à six mois près. Une marque de disques des plus confidentielles édite le premier enregistrement mondial des *Dits des jeux du monde*, première musique de scène, première expérience risquée en ce domaine. C'est, plus bizarrement encore, des archives de la Radio tchécoslovaque qu'a été exhumée une remarquable exécution... en tchèque, dirigée par Serge Baudo, des *Cris du monde*, grand oratorio profane au style (futuriste pour l'essentiel) et à l'idéologie (communiste ?) plus que marqués par l'actualité (le krach de 1929). Sur un livret à la Maïakovski de René Bizet, Honegger compatissait aux malheurs de l'humanité.

Jean-Claude Casadesus, qui, enfant, a souvent croisé Honegger chez son grand-père Henri Casadesus (altiste du Quatuor Capet et dédicataire de la *Sonate pour alto*) a juré qu'il rendrait un jour son dû au grand homme en ressuscitant *Horace victorieux*, ballet-pantomime d'après Tite-Live que créa Ernest Ansermet en 1921. Pour l'heure, le chef-fondateur de l'Orchestre national de Lille a plus sagement dirigé deux soirs de suite *le Roi David* dans la basilique de Saint-Denis. La sépulture des rois de France abrite à chaque début d'été un festival bien intégré dans sa ville (le jeune et nouveau maire, communiste réformateur, Patrick Braouezec, lui montre de l'intérêt), festival où un musicien aussi fraternel qu'Honegger figure de droit au programme (Jean-Pierre Le Pavec, directeur du festival, réserve à la Maison de la Légion d'honneur ses soirées plus « légères »).



S. OUZOUNOFF

Jean-Claude Casadesus et Daniel Mesguich

Ce *Roi David* a du même coup été enregistré, en trois prises (les deux concerts et la générale). EMI le publiera à la rentrée. On y trouvera un Orchestre lillois dirigé avec fougue et précision (les quelques décalages audibles en direct pouvaient être dus à la forte réverbération de la grande nef). On y appréciera aussi l'excellent accent français d'une distribution dominée par la soprano américaine Alessandra Marc : on n'avait pas oublié la pétulance de cette voix depuis son *Don Carlos* bordelais. Après avoir plaqué au mur les auditeurs de la basilique, elle ira tester ses considérables pianissimos dans *Aïda* aux Thermes de Caracalla. La mezzo Sylvie Sullé est un honnête second rôle féminin. Mais Laurence Dale est le ténor légèrement barytonnant qu'exige la partition, seule sa distinction stylistique signale ses attaches britanniques. Daniel Mesguich est un récitant juste, habité, en phase avec le rythme (ses expériences de mélodrames romantiques avec Cyril Huvé ont fait de lui un vrai spécialiste de la parole en musique). Martine Pascal est une Sibylle retentissante.

Une couleur sombre et tragique

Honegger n'avait pas destiné cette musique à un lieu de culte, ni surtout à un grand Opéra. Il l'avait écrite pour un théâtre de fortune – comme Stravinsky son *Histoire du soldat*, comme Milhaud, plus tard, son *Esther de Carpentras* (3) – et consenti qu'elle fût exécutée avec les moyens du bord : même dans la version qu'il réorchestra pour grande formation, celle qu'on joue toujours (pourquoi ?), on entend l'écho de la première version pour ensemble insolite : bois, cuivres et percussions, piano, harmonium et célesta. L'œuvre leur doit encore sa couleur sombre et tragique, la fréquence de ses polyrythmies de cuivres, l'écartèlement des graves et de l'aigu, une certaine inertie du quatuor à cordes.

Le mélange si particulier de ferveur naïve (on pense, bien sûr, à *l'Enfance du Christ* de Berlioz) et d'une très forte spiritualité, déchirée par le poids de la Loi et du péché, a fait la popularité du *Roi David* dès sa création, le 11 juin 1921, au Théâtre amateur du Jorat, à Mézières. Les choristes (ceux du Chœur de Saint-Denis) que l'on entendra sur le disque ne sont pas des professionnels. Et c'est peut-être bien ainsi.

ANNE REY

(1) *Pacific 231* (avec Varèse : *Amériques, Nocturnal, Ecuatorial*), Utah Symphony Orchestra, direction Abravanel, 1 CD Vanguard Classics. *Les Dits des jeux du monde*, Ensemble Harmonia nova, direction Didier Bourdo, 1 CD Cybelia. 3 CD Praga/Le Chant du Monde avec des œuvres des années 20, *les Cris du monde* et la *Symphonie « liturgique »*, plusieurs œuvres de musique de chambre...

(2) *Arthur Honegger*, par Harry Halbreich, Fayard/SACEM.

(3) Cette *Esther de Carpentras* sur un texte d'Armand Lunel, reconstituée en partie en plein air par le metteur en scène Guy Coutance, est donnée le 8 juillet à Carpentras puis à Aix, Béziers, Villeneuve-lès-Avignon, Sète. D'autre part, l'Atelier lyrique et le Nouvel Ensemble instrumental du Conservatoire de Paris, direction Jean-Sébastien Béreau, mise en scène Nicole Broissin, donnent *les Aventures du roi Pausole*, opérette d'Honegger, les 29 et 30 juin, à la salle d'art lyrique du CNSM, 20 heures (tél. : 40-40-45-45).

► Festival de Saint-Denis, jusqu'au 8 juillet. Tél. : 42-43-30-97.

« Un pivot affectif »

« L'idée d'Honegger était de fédérer les énergies, raconte Jean-Claude Casadesus. Il aimait Bach, Debussy et Wagner. Il se désignait comme le Beethoven du pauvre : il était sévère. Il avait hérité sa rythmique de Stravinsky mais se sentait proche aussi de Strauss, de Roussel, de Reger. Surtout, il avait connu la gloire très tôt, ce qu'on n'a pas manqué de lui reprocher. Avec Pacific 231, Rugby, il a porté la musique dans la vie. Il adorait pour de vrai les locomotives et les voitures de sport. Il a composé des chansons mais possédait en même temps le sens du sacré.

» Moi, j'ai été bercé par la valse viennoise, Bach et le tango. J'ai été percussionniste, puis chef d'orchestre à l'ancien Châtelet, celui de Francis Lopez. Je voulais d'abord faire Science Po, être grand reporter. A dix-huit ans, je suis entré au Conservatoire de Paris.

» Il y a dix-sept ans, sur un terrain en jachère, j'ai créé l'Orchestre de Lille. C'était le premier grand projet symphonique hors Paris. La mission m'est aussitôt apparue : permettre aux plus défavorisés d'avoir accès aux arts majeurs. Si on rend hommage à leur dignité en leur garantissant un certain niveau de qualité, il se peut qu'ils ressentent ensuite cette « grande » musique comme une nécessité de vie.

» L'Orchestre national de Lille a joué à Salzbourg, à Carnegie Hall, il est invité au Festival de musique française de Vienne en octobre. Pourtant, il n'a jamais cessé de jouer dans les usines, les hôpitaux, les prisons. Les musiciens se déplacent à cinq ou six dans les classes, en accord avec les professeurs. Puis les enfants sont conviés à assister aux répétitions, assis aux côtés des instrumentistes. Il arrive que les parents s'intéressent à ce vécu qu'ils n'ont pas.

» Je n'ai jamais milité dans aucun parti politique. Je suis un artiste, je lutte à ma façon pour le partage et contre l'exclusion. J'ai rencontré Pierre Mauroy en 1975, il était président du conseil régional. C'est avec lui que nous avons créé l'orchestre. Grâce à lui, quand il y a eu des crises économiques – c'était l'époque du second choc pétrolier, les usines fermaient, – la culture n'a pas systématiquement trinqué.

» Aujourd'hui, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est présidé par une écologiste élue avec 8 % des voix, quinze conseillers sont inscrits au Front national. Je n'ai pas rencontré Mme Blandin. Je sais seulement qu'on ne m'a jamais demandé de jouer pour le Front national et qu'on ne le fera pas. Quant au raisonnement démagogique qui consisterait à prétendre que la musique classique coûte trop cher à la région, j'y suis prêt. L'orchestre joue dans toutes les municipalités de la région pour dix fois moins cher que les formations du même niveau : 40 000 francs le concert, clés en main, quel que soit le soliste. Chaque programme est donné quatre ou cinq fois, nous en faisons une quarantaine chaque année à Lille, une centaine dans la région, cent vingt l'an prochain. Quand on joue cent fois, on touche cent mille personnes, le compte est rond.

» Et puis maintenant, l'orchestre aura sa maison. Le Palais des congrès nous est attribué, son acoustique sera totalement révisée pendant l'été 1993, un cycle de musique de chambre sera assuré par nos premiers pupitres, nous organiserons un carrefour des grandes formations symphoniques européennes, la salle disposera d'un écran de 160 m², nous y projetterons des films musicaux ou autour de la musique. Le 7 juillet, grâce à l'aide de cinquante entreprises qui travaillent régulièrement avec nous au sein de l'Association Parenon, nous donnons dans notre stade de 20 000 places un concert Ravel avec la Valse, le Boléro et les deux concertos pour piano, par Georges Pludermacher. La sono sera celle de Central Park. Les places coûteront entre 30 F et 70 F. Ce sera notre fête de la musique à nous.

» Il faut vingt ans pour construire un orchestre, six mois pour le démolir. En dix-sept ans, nous avons progressé ensemble, la région a progressé avec nous. L'orchestre est devenu un pivot affectif. Je pense très honnêtement que si l'on touchait d'une façon quelconque à notre formation, cela ferait descendre plusieurs milliers de personnes dans la rue. »

□ **Opéra de Paris : nouveau préavis de grève.** – Les personnels de l'Opéra de Paris ont voté, le 25 juin, à main levée et à une forte majorité, le dépôt d'un préavis de grève pour le mardi 30 juin. Seraient donc annulées, à Bastille, la dernière représentation de la reprise d'*Otello*, avec Placido Domingo et, à Garnier, une nouvelle fois, le ballet Neumeier/Petit/Lander. Les syndicats, qui ont refusé que ces spectacles annulés soient reportés à une date ultérieure, ont fait état du blocage des négociations avec la direction sur les nouvelles conventions collectives, après soixante-deux séances de discussion. Ils demandent l'intervention d'un médiateur.

L'héritage sépharade

Montpellier consacre cette année sa programmation musicale aux juifs en Méditerranée

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

Montpellier, à proximité de la Méditerranée, aux portes de l'Espagne, a accueilli, ou vu passer, les juifs chassés de la péninsule Ibérique, il y a cinq cents ans, et les pieds-noirs, juifs ou non, venus d'Afrique du Nord. « *Mon couscous ne sera bon que le jour où il sera servi sur la place de la Comédie* », aurait déclaré avant de passer l'arme à gauche un célèbre restaurateur de la ville. Ses enfants, aux cuisines, Jean-Paul Montanari, à la direction artistique du festival de la ville, viennent d'exaucer son vœu, en servant viande, semoule et bouillon par bassines entières dans le foyer de la très classique salle de l'Opéra-Comédie, après deux heures et demie d'un succulent retour en chansons à l'Algérie d'avant 1962.

Maurice el Médioni est pianiste « oriental », un des derniers, grisonnant et fleuri. C'est à lui que revient l'honneur d'annoncer les vedettes musicales du Festival, les plus beaux fleurons de la chanson judéo-arabe d'Algérie. « *Reinette l'Oranaise, dans son programme de musique orientale* », « *Line Monty, la grande vedette internationale* », « *Lili Boniche, celui qui ne vieillit jamais* ». Trois gloires, trois tempéraments, trois styles, tous juifs séfarades, issus d'ancêtres expulsés de la péninsule Ibérique.

Les espagnolades et les parodies de flamenco n'ont pas de secret pour eux, pas plus que les chansons en « francarabe » – l'attaque en français, le détail coquin en arabe, ou inversement. Même Reinette l'Oranaise, la plus studieuse de toutes, aveugle pour cause de variole précoce, élève de Saoud l'Oranais et de Hajj Belhocine qui lui apprit les arcanes de la musique classique arabe. C'est d'ailleurs par des extraits du répertoire arabo-andalou que Reinette ouvre les festivités à l'Opéra-Comédie. Il lui faut un peu de temps pour s'installer dans ce nouvel univers et jouir du courant qui passe dans la salle, égrener à l'oud des notes intemporelles sur des mélodies à haut risque qu'elle continue de chanter d'une voix impériale. Son mari, Georges Layani, l'accompagne à la derbouka.

Puis voici Line Monty, mince, soigneusement coiffée, en robe perlée et voiles blancs. Maurice Sellem, le violoniste, lance les youyous nécessaires à l'ambiance. La salle réclame *Ya oummi, ya oummi (O ma mère)*, mais aussi l'*Orientale*, une chanson en « francarabe » qui fut un de ses plus grands succès dans les années 50. Puis vient l'heure de Lili Boniche, soixante-douze ans, le sourire impeccable, les cheveux tirés vers l'arrière. L'enfant de la casbah d'Alger fait en 1992 les délices des jeunes gens à la mode, avec ses versions en arabe de *Bambino*, ou de *Besame Mucho*. Les trois anciennes stars de Radio-Alger reviennent ensemble pour un final d'adieu.

C'est Michel Lévy et Bruno Barré, les responsables de la collection Trésors de la chanson arabo-andalouse (1), une longue série de rééditions réalisées à partir de catalogues algériens d'avant l'indépendance, qui les ont sortis, il y a quatre ans, de leurs appartements parisiens. Ils ont retrouvé aujourd'hui un public plus large que la stricte communauté séfarade. Reinette passe à Paris, au New Morning et Lili Boniche est au Printemps de Bourges. A travers eux survivent les derniers accents de la mélodie judéo-arabe.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Blue Silver distribué par Mélodie.

► Méditerranée, ma mère, programme musical du Festival de danse de Montpellier : au Cloître, les 27 et 28 juin à 22 heures, Jeannette et l'ensemble Shiraz (Perse, Israël).

Les prix de l'Académie française

Outre ses grands prix – le Paul-Morand, décerné à Philippe Sollers, le prix de poésie, à Philippe Jaccottet, celui de philosophie, à Jean-Luc Marion et celui d'histoire, à Roger Chartier (*le Monde* du 27 juin) –, l'Académie française a, comme chaque année, attribué de nombreuses distinctions. Son palmarès, notamment pour les récompenses les plus importantes, manifeste un retour de la rigueur chez les académiciens, un souci de reconnaître des travaux brillants et novateurs.

Voici quelques-uns des prix les plus importants donnés jeudi 25 juin par l'Académie française : prix Moron (philosophie), Alain Finkielkraut pour son essai sur Péguy, *le Mécontemporain*, Gallimard (50 000 F); prix de la biographie, Ghislain de Diesbach pour *Proust*, Perrin (50 000 F); prix de la critique, Pol Vandromme pour *Journal de lectures*; prix de l'essai, Marc Fumaroli pour *l'Etat culturel*, éd de Fallois (50 000 F); prix de la nouvelle, Françoise de Maulde pour *le Séjour à Hollywood*, Gallimard (50 000 F). Relevons encore, parmi les autres lauréats : Yves Navarre pour l'ensemble de son œuvre; Michel Maffesoli pour *la Transfiguration du politique* (Grasset); Bernard Delvaille pour *Mille et cent ans de poésie française* (« Bouquins »); Viviane Forrester pour *Ce soir après la guerre* (Lattès); Patrice Orcel pour *Un dilettante à la campagne* (Gallimard); Claude Sicard pour l'édition du *Journal* de Jacques Copeau (Seghers).

Cinéma : Henri Verneuil

L'Académie a décerné son prix du cinéma, d'un montant de 40 000 francs, à Henri Verneuil, « *pour l'ensemble de son œuvre* ».

[L'œuvre d'Henri Verneuil commença en 1952 avec *la Table aux crevés*, grâce à Fernandel qui interprétera également pour lui *le Fruit défendu* et *la Vache et le prisonnier*. De *Un singe en hiver* en passant par *Mélodie en sous-sol*, *Week-end à Zuydcoote*, *le Casse* et *Peur sur la ville*, il aura dirigé les plus grandes vedettes masculines françaises, Gabin, Belmondo, Delon, Montand, Ventura dans un style très marqué par le cinéma d'action américain. Henri Verneuil s'est également essayé aux superproductions internationales, avec *la Vingt-Cinquième Heure* et *la Bataille de San Sebastian*. Il a réalisé en 1991 l'adaptation de ses romans autobiographiques, *Mayrig* et *588, rue du Paradis*, qui évoquent l'histoire de ce cinéaste français né Achod Malakian, rescapé du génocide arménien.]

Théâtre : Jérôme Deschamps

L'acteur, auteur et metteur en scène Jérôme Deschamps a reçu le prix du jeune théâtre Béatrice Dussane-André Roussin de l'Académie française, doté de 20 000 francs, « *pour ses ouvrages dramatiques* », en l'occurrence treize pièces qu'il a toutes écrites, souvent interprétées et toujours mises en scène.

[Jérôme Deschamps fait ses premiers pas au théâtre aux côtés de Patrice Chéreau et Jean-Pierre Vincent au sein du groupe théâtral du lycée Louis-le-Grand à la fin des années 60. Il suit des cours à l'école de la rue Blanche puis au Conservatoire national d'art dramatique et entre à la Comédie-Française où il est pensionnaire pendant trois ans. En 1977, il monte son premier spectacle, *Blanche Alicata*, et crée, l'année suivante *la Famille Deschiens*, archétype de plusieurs de ses créations suivantes, toutes coécrites et comises en scène par Macha Makeïeff. *La Veillée*, *C'est dimanche*, *les Petits Pas*, *Lapin-Chasseur* jusqu'à sa dernière pièce, *les Pieds dans l'eau*, imposeront le duo.]

THÉÂTRE

La mort de Richard Fontana

Richard Fontana, sociétaire de la Comédie-Française, est mort dans la nuit du 25 au 26 juin. Il était âgé de quarante ans ***(nos dernières éditions du 27 juin).***

Richard Fontana a fait partie du jeune Théâtre national (*l'Éveil du printemps* de Wedekind par Pierre Romans, *la Double Inconstance* de Marivaux par Jacques Rosner) après avoir été, au Conservatoire, l'élève d'Antoine Vitez, qu'il a suivi pendant de nombreux spectacles. Notamment en 1978 dans la tétralogie des pièces de Molière. Ainsi, dans *l'École des femmes*, il était un Horace hâbleur, égoïste, un futur Arnolphe en somme, mais bondissant, débordant de vitalité et de charme. Richard Fontana était un acrobate, un sportif, un acteur physique, à la fois extériorisé et intense, inattendu.

Le 2 décembre 1979, il entre à la Comédie Française, fait ses débuts dans *le Tartuffe* monté par Jean-Paul Roussillon, est le Prince dans *la Double Inconstance* par Jean-Luc Boutté. Il joue aussi la première pièce représentée en France de Bernard-Marie Koltès, *la Nuit juste avant les forêts*, au Petit-Odéon. En décembre 1981, il reçoit le Grand Prix de la Ville de Paris, et Jacques Toja, alors administrateur général de la Comédie Française le propose comme sociétaire. Nomination refusée. Prétexte : Richard Fontana est pensionnaire depuis trop peu de temps. La vieille maison est parfois lourde à remuer.

En 1983, l'injustice est réparée. Richard Fontana est nommé sociétaire. A ce moment, il joue *Hamlet* sur une autre scène nationale, celle de Chaillot – un droit inscrit dans les statuts. Cet *Hamlet* fait événement, non seulement parce qu'il est donné certains soirs en version intégrale (cinq heures), non seulement parce que la mise en scène d'Antoine Vitez bouscule toutes les idées reçues, mais parce que Richard Fontana, l'homme du Sud, est un prince de Danemark fougueux, déchiré, sarcastique, suicidaire, irrésistible.

Il est devenu une vedette et travaille avec les metteurs en scène les plus divers, les plus exigeants : Jean-Marie Villégier dans un *Cinna* baroque, Jorge Lavelli dans *La vie est un songe*, et puis Klaus Grüber qui, dans une *Bérénice* fameuse, en fait un Titus alangui, un jeune empereur maladif, et encore Luca Ronconi dans *le Marchand de Venise*. Georges Lavaudant pour qui dans *Lorenzaccio* il campe un Alexandre de Médicis picaresque, Antoine Vitez encore qui lui donne le Figaro du *Mariage*. Entre-temps, il a retrouvé Jorge Lavelli à la Colline, et a créé l'Œdipe loubard de Steven Berkoff, dans *Greek*. Pour Jacques Lassalle enfin, dans *la Fausse Suivante*, il est un Lelio sombre, libertin désabusé, cynique et pudique à la fois.

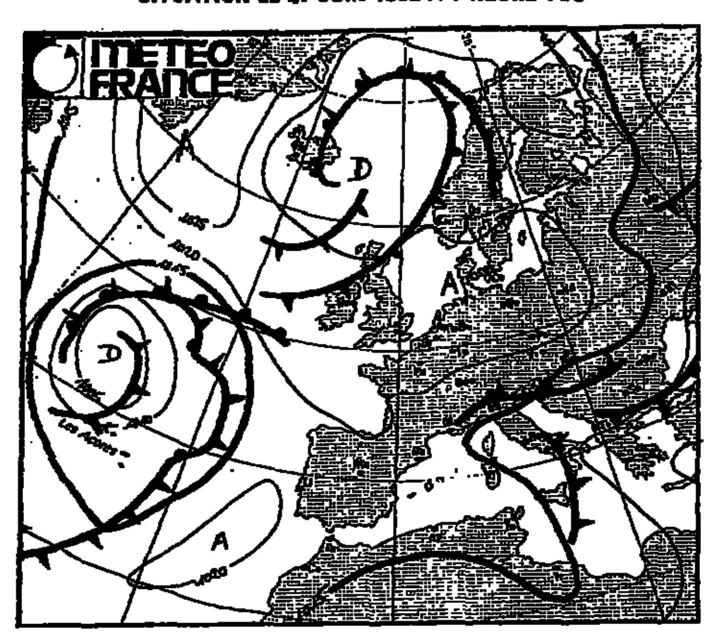
Avec ses traits réguliers, sa souplesse d'athlète, Richard Fontana aurait pu devenir star et faire fortune au cinéma. Cela ne l'a jamais intéressé. Il cherchait autre chose. Il est parti beaucoup trop tôt, et nous pouvons essayer d'accepter en sachant que, le temps de sa vie, il a réussi ce qu'il voulait : jouer et plaire.

COLETTE GODARD

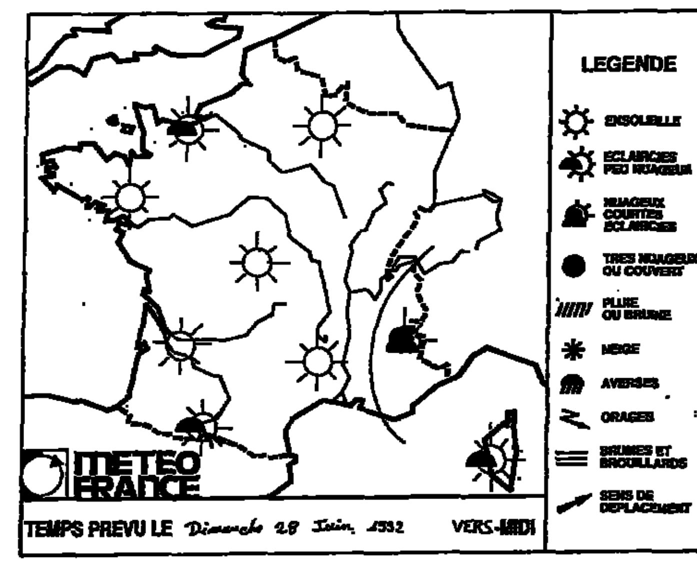
► En signe de deuil, la Comédie-Française, selon la tradition, fera relâche, le lundi 29 juin, jour des obsèques de Richard Fontana. La représentation du ***Bal masqué*** **prévue à 20 heures 30 est donc annulée. Tél. : 40-15-00-15.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 28 JUIN 1992



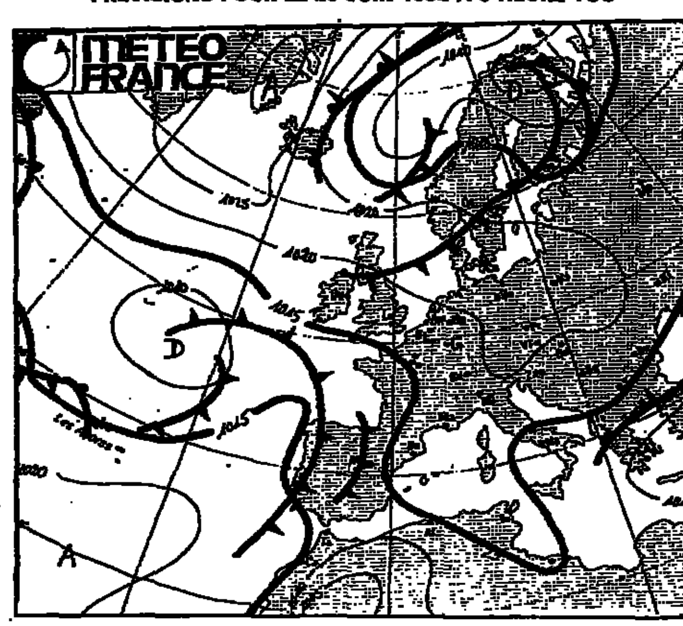
Dimanche : soleil et chaleur sur le pays.

Sur la majeure partie du pays, le soleil sera au rendez-vous. Les brumes matinales se dissiperont rapidement et seuls quelques nuages de beau temps se développeront l'après-midi sur le relief.

En fin de journée, les nuages seront plus nombreux sur les Alpes et la Corse avec un risque isolé d'ondée. Partout ailleurs le soleil sera maître du ciel. Quelques nuages élevés envahiront en soirée les sommets des Pyrénées. Les températures minimales iront de 14 degrés à 16 degrés en général.

L'après-midi, les températures seront en hausse. Le thermomètre indiquera 27 degrés à 30 degrés au Nord et 30 degrés à 32 degrés au sud. En Corse, il fera 26 degrés à 28 degrés. Le vent de nord-est sera faible sur l'ensemble du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-6-1992 à 18 heures TUC et le 27-6-1992 à 6 heures TUC — le 27-6-92

FRANCE			
AJACCIO	23	15	D
BIARRITZ	20	13	D
BORDEAUX	24	14	D
BOURGES	23	13	D
BREST	22	11	D
CAEN	21	11	B
CHERBOURG	22	10	D
CLERMONT-FER.	20	11	N
DIJON	23	14	D
GRENOBLE	22	15	C
LILLE	22	12	D
LIMOGES	19	15	D
LYON	21	14	D
MARSEILLE	25	15	D
NANCY	24	12	D
NANTES	26	16	D
NICE	23	18	N
PARIS-MONTS.	24	15	D
PAU	23	13	B
PERPIGNAN	25	17	D
RENNES	24	13	D
ST-ETIENNE	19	13	C
STRASBOURG	23	14	D
TOULOUSE	22	13	D
TOURS	24	15	D
POINTE-A-PITRE	32	26	D
ÉTRANGER			
ALGER	27	14	D
AMSTERDAM	23	11	D
ATHÈNES	30	22	N
BANGKOK	35	28	C
BARCELONE	23	14	D
BELGRADE	24	15	C
BERLIN	25	12	D
BRUXELLES	23	14	D
LE CAIRE	35	23	D
COPENHAGUE	24	12	N
DAKAR	28	24	N
DELHI	38	29	D
DJERBA	25	18	D
GENEVE	22	14	D
HONGKONG	32	28	D
ISTANBUL	29	19	N
JÉRUSALEM	29	17	D
LISBONNE	26	14	D
LONDRES	26	15	C
LOS ANGELES	22	17	D
LUXEMBOURG	24	14	D
MADRID	30	15	D
MARRAKECH	32	16	D
MEXICO	26	14	N
MILAN	26	15	C
MONTRÉAL	25	12	D
MOSCOU	17	9	N
NAIROBI	23	14	N
NEW-YORK	27	16	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	25	13	D
PÉKIN	27	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	24	17	N
SINGAPOUR	33	25	P
STOCKHOLM	29	12	D
SYDNEY	17	10	N
TOKYO	25	17	C
TUNIS	29	15	D
VARSOVIE	21	7	D
VENISE	25	18	D
VIENNE	24	15	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ *Chef-d'œuvre ou classique.*

Samedi 27 juin

TF 1

20.50 Variétés : Succès fous. Avec Adamo, Petula Clark, Sacha Distel, Serge Lama, Christophe, Enrico Macias, François Feldman, Annie Cordy, Herbert Leonard, Hervé Vilard, Frédéric François, Julio Iglésias, les Vagabonds.

22.35 Magazine : Ushuaïa. *Les meilleurs moments.*

23.40 Magazine : Formule sport. Coupe du monde de funboard à Aruba ; Arrivée du rodéo à Bercy ; Grand prix moto à Assen (Hollande) ; Boxe : Poids mi-lourds à Berlin, Henri Maské (Allemagne)-Lenzie Morgan (Etats-Unis).

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.

22.40 Magazine : Double jeu. Présenté par Thierry Ardisson. Invitée : Françoise Hardy.

FR 3

20.45 Feuilleton : Edouard et ses filles. De Michel Lang, avec Pierre Mondy, Sydne Rome (dernier épisode).

21.45 Soirée spéciale : *Samedi en fête.* Présentée par Pascal Sanchez. Une pêche pour bac d'enfer. Invités : Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, Smaïn, Laetitia Hubert. *A l'occasion de la fin des épreuves écrites du baccalauréat.*

22.45 Journal et Météo.

23.05 Traverses. Vietnam à l'extrême, de Philippe Franchini, Georges Condomines et Serge Duval. 2. *Vietnam, altitude Méo.*

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 20.30* —

20.30 Téléfilm : Le Puzzle inachevé. De Marc Gracie.

21.55 Flash d'informations.

22.00 Michael Jackson (en clair) The Dangerous world Tour.

22.56 Le Journal du cinéma.

23.00 Cinéma : Le Repaire du ver blanc. □ Film britannico-américain de Ken Russel (1988). Avec *Amanda Donohoe, Hugh* Grant.

0.30 Cinéma : Personne n'est parfait (Torch Song Trilogy). ■■ Film américain de Paul Bogart (1989). Avec Anne Bancroft, Matthew Broderick (v.o.).

M 6

20.40 Téléfilm : Deux belles en cavale. De Burd Brinckerhoff, avec Phylicia Rashad, Dyan Cannon. *Deux femmes injustement soupçonnées.*

22.15 Téléfilm : **Le Retour de Max la Menace.** De Gary Nelson, avec Din Adams, Barbara Feldon. *L'agent 86 reprend du service.*

23.50 Musique : Flashback.

ARTE

20.30 Documentaire : James Baldwin Today. De Karen Thorsen.

21.55 Cinéma d'animation : Leader Competition. De Lefj Marcussen.

22.00 Cinéma d'animation : A Picture. De Lefj Marcussen.

22.05 Cinéma d'animation : Masks. De Lejf Marcussen.

22.10 Cinéma d'animation : Tone Traces. De Lejf Marcussen.

22.15 Documentaire : Higelin s'en va-t-en-rêve. De Béatrice Soulé, Amar Arhab et Renaud Le Van Kim.

23.10 Jazzmasters. Carmen McRae. *Interview et extraits de concerts de la chanteuse et pianiste américaine.*

Dimanche 28 juin

TF 1

20.50 Cinéma : Le Fou de guerre. ■■ *Film franco-italien* de Dino Risi (1985). Avec Coluche, Beppe Grillo, Bernard Blier.

22.45 Magazine : Ciné dimanche.

22.50 ► Téléfilm : La Mémoire. D'André Delacroix et Claire Ghost, avec Guy Marchand, Marie Dubois.

A 2

20.50 Téléfilm : Le Jour du serpent. De Gilles Béhat.

22.40 Magazine : Bouillon de culture. Invité : Pierre Hebey (la Nouvelle Revue Française des *années sombres* : 1940-1941).

FR 3

20.45 Spectacle : Le 7e Golden Circus Festival à Rome. *Des acrobates, des dompteurs, des jongleurs, présentés à Rome en décembre 1990 et janvier 1991.*

22.00 Magazine : Le Divan. Invité : Petre Roman. *Confidences de l'ancien premier ministre roumain, qui a fait ses études en France.*

22.25 Journal et Météo.

22.45 Cinéma : Les Nuits moscovites. ■■ Film français d'Alexis Granowsky (1934). Avec Annabella, Harry Baur, Pierre Richard-Willm.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 20.30* —

20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présentation du sommaire.

20.30 Cinéma : La Note bleue. ■ Film franco-allemand d'Andrzej Zulawski (1991). Avec Janusz Olejniczak, Marie-France Pisier, Sophie Marceau.

22.35 Flash d'informations.

22.40 L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Basket-ball : tournoi préolympique, Etats-Unis-Cuba ; Actualités ; Athlétisme : sélections olympiques américaines, en direct ; Boxe : sélections olympiques américaines.

M 6

20.40 Téléfilm : Je ne t'aime plus, je te tue... De James Frawley, avec Jill Eikenberry, Michael Tucker. *Un vieux couple se hait.*

22.30 Magazine : Culture pub. Voitures d'hier et d'aujourd'hui.

22.55 Cinéma : Claude et Greta. □ Film français de Max Pécas (1969). Avec Astrid Franck, Nicole Dehorme, Yves Vincent.

ARTE

20.00 Documentaire : Séville, un parfum de narcisse et de nard. *De Chema Sarmiento. Portrait de Séville et des Sévillans.*

21.05 Cinéma : Bienvenue M. Marshall. ■ Film espagnol de Luis Garcia Berlanga (1952). Avec Lolita Sevillan, Manolo Moran.

22.15 Court métrage : L'Espagne secrète. D'Isabel Malowany. *Les semaines saintes en Andalousie et en Estrémadure.*

22.35 Noche Flamenca. *Spectacle de flamenco, guitare, chant et danse.* Avec Lalo Tejada, Naranjita de Triana, Calixto Sanchez, Aurora Vargas, Camaron de la Isla, Tomatito, Javier Baron.

CARNET DU Monde

Décès

– Mme veuve Joseph Abihssira,
Ses enfants et petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Flora ABIHSSIRA,

survenu le 22 juin 1992.

Un office religieux aura lieu le dimanche 28 juin, à 19 h 30, en la synagogue, rue Notre-Dame de Nazareth, Paris-3e.

45, rue Volta,
75003 Paris.

– Le proviseur,
Les personnels,
Les élèves et les parents d'élèves *du lycée Hélène-Boucher*,
ont la tristesse de faire part du décès subit de

Flora ABIHSSIRA,
conseillère d'éducation.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

Lycée Hélène-Boucher,
75, cours de Vincennes,
75020 Paris.

– Mulhouse. Paris.

Mme Renée Battegay,
sa mère,
Mme Francine Battegay,
son épouse,
Mlle Corinne Battegay,
M. et Mme Gilles Battegay,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Mme Madeleine Levy,
sa belle-mère,
M. et Mme Roland Schwob
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Claude BATTEGAY,
commissaire aux comptes,
expert agréé par la Cour de cassation.

Les obsèques auront lieu le lundi 29 juin 1992, à 16 h 15, au cimetière parisien de Pantin (réunion porte principale).

Ni fleurs ni couronnes.

32, rue Damrémont,
75018 Paris.

– Les membres de la loge Zadoc Kahn du B'nai B'rith ont la tristesse de faire part du décès subit de l'ancien président et fondateur

Claude BATTEGAY,

dont l'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin, le lundi 29 juin 1992, à 16 h 15.

– Jacques Lassalle,
administrateur général
de la Comédie-Française,
La Société des comédiens-français,
La troupe,
Le personnel du théâtre,
ont la *tristesse* de faire part du décès de

Richard FONTANA,
comédien,
sociétaire de la Comédie-Française,
officier des *Arts et Lettres*,

survenu, le vendredi 26 juin 1992, à l'âge de quarante ans.

Une absoute aura lieu le lundi 29 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Richard aimait les bouquets de fleurs claires.

(Lire page 13.)

– Mme François-Xavier Gilliot,
son épouse,
Emmanuelle et Antoine Gilliot,
ses enfants,
M. et Mme Bertrand Lépissier
et leurs filles,
Amandine Lépissier,
Les familles Gilliot et Mourier,
ont la douleur de faire part du décès de

François-Xavier GILLIOT,
diplômé de l'ENFOM,
ancien administrateur de la France d'outre-mer,
conseiller commercial hors classe
première catégorie,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 25 juin 1992, dans sa soixante-huitième année.

Une messe sera dite, le lundi 29 juin 1992, à 14 heures, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés pour la recherche sur le cancer, à l'ARC de Villejuif.

Cet avis tient lieu de faire-part.

100, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.

– Paris. Grenoble. Nîmes.

Mme René Jullian,
son épouse,
Michel et Denise Jullian,
Pierre et Annette Jullian,
Alain et Françoise Jullian,
Martine Jullian et Gérard Le Vot,
Olivier Jullian et Mélanie Bide,
Sabine Jullian et Bernard Maille,
ses enfants,

Mathilde et Henri Bayet,
Isabelle, Valérie et Frédéric Jullian,
Anne, Bruno et Rémi Jullian,
Sarah et Sibylle Le Vot,
Nora et Emile Jullian,
Eloïse Maille-Jullian,
ses petits-enfants,

Flavien et Alice,
ses arrière-petits-enfants,

Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René JULLIAN,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien membre
de l'Ecole française de Rome,
ancien professeur
à l'université de Lyon,
ancien conservateur
du Musée des beaux-arts de Lyon,
professeur honoraire d'histoire de l'art
à l'université
Paris-I - Panthéon-Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre
des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre des Arts et Lettres,
chevalier de l'ordre
de la couronne de Belgique,

survenu le 24 juin 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 30 juin, à 10 h 30, en l'église réformée, 15, rue de la Fraternité, à Vincennes (Val-de-Marne).

L'inhumation aura lieu au cimetière protestant de Nîmes (Gard), le mercredi 1er juillet, à 10 h 30.

« Quiconque croît en moi ne demeure pas dans les ténèbres. »
Jean, XII, 46.

Cet avis tient lieu de faire-part.

41, avenue Foch,
94300 Vincennes.

– Ses collègues,
Ses anciens étudiants de l'Institut d'art et d'archéologie (universités Paris-I et Paris-IV),
La communauté universitaire,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. le professeur René JULLIAN,
professeur honoraire à l'université
Paris-I - Panthéon-Sorbonne,

Un culte sera célébré, le mardi *30 juin, à 10 h 30, en l'église réformée* de Vincennes, 15, rue de la Fraternité (métro Bérault).

[Né à Grenoble en 1908, René Jullian, normalien, ancien *membre* de l'Ecole *française* de Rome, mena une double carrière d'universitaire et de conservateur. Titulaire de la chaire d'histoire de l'art de l'université de Lyon avant d'enseigner à la Sorbonne, il fut responsable pendant près de vingt ans du Musée des beaux-arts de Lyon. Il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages privilégiant l'histoire de l'art italien et celle de l'architecture – sa thèse de doctorat est consacrée à la sculpture romane en Italie du Nord. Pendant la guerre, il partagea les engagements de la communauté religieuse *du Chambon-sur-Lignon* où trouvèrent refuge plusieurs milliers de juifs.]

Anniversaires

– Le 28 juin 1979,

Thierry CHICHE

nous quittait à l'âge de vingt et un ans.

A son souvenir est associé celui de sa tante,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

décédée le 16 juillet 1986,

et de sa grand-mère,

Semha COHEN,

décédée le 10 juillet 1977.

Que tous ceux qui les ont connus et aimés se souviennent.

– Le 29 juin 1986 décédait le

professeur Pierre DUBOIS,
docteur ès sciences.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a un an,

Victor FAY

disparaissait.

Ses paroles et ses écrits renaîtront de ses cendres.

BILLET

Olivetti prend le « Risc »

L'industrie informatique mondiale achève sa restructuration autour du Risc... et de grandes manœuvres américano-européennes. Après l'accord IBM-Bull conclu au début de l'année, c'est au tour d'Olivetti et de Digital Equipement Corp. (DEC) de s'allier. Le constructeur informatique américain va en effet acquérir 10 % du capital de la firme italienne, suivant un plan en trois étapes détaillé vendredi 26 juin par le président d'Olivetti, M. Carlo de Benedetti. Dans les jours à venir, DEC va acquérir à un prix élevé (8 500 lires par action – environ 38 francs, – soit 2,6 fois le cours actuel de Bourse) 4 % des parts détenues par la CIR, holding qui contrôle Olivetti. En fonction du tour pris par cette coopération, l'américain achètera, d'ici à la fin de 1994, une participation supplémentaire de 4 % au holding italien et ramassera 1,9 % du capital d'Olivetti en Bourse.

Comme son compatriote IBM, DEC ambitionne d'être un chef de famille puissant et respecté dans le domaine du Risc, cette technologie basée sur un nouveau type de microprocesseur qui devrait équiper un nombre croissant d'ordinateurs. Pour y parvenir, il est indispensable qu'il rallie d'autres constructeurs à ses choix techniques. Et que ces derniers soient capables, grâce à des réseaux de distribution solides, de les diffuser.

Digital fournira donc à Olivetti sa technologie Risc Alpha, réputée l'une des plus performantes du moment. Elle arrive sur le tard. L'enjeu n'en est que plus grand pour DEC. Et c'est la raison pour laquelle M. de Benedetti fait payer cher sa coopération.

Comme dans l'accord IBM-Bull, cette alliance révèle les lignes de force du paysage informatique mondial. Les constructeurs américains, malgré leur actuelle fragilité financière, apportent les fonds et l'innovation technologique. Les Européens, plus fragiles encore, leur présence commerciale sur un marché encore très fragmenté.

CAROLINE MONNOT

La cotation du groupe BTF est suspendue

M. Bernard Tapie fait monter les enchères d'Adidas

En affirmant avoir reçu une offre d'achat, M. Bernard Tapie a relancé, vendredi 26 juin, les spéculations sur l'avenir de sa filiale Adidas.

A la veille de l'assemblée générale de ses actionnaires, le groupe Bernard Tapie Finances (BTF) a demandé, vendredi 26 juin, la suspension de sa cotation à la Société des Bourses françaises. Le matin même, en effet, son fondateur, M. Bernard Tapie, avait déclaré au quotidien *les Echos* que le président du directoire d'Adidas, M. René Jaggi, lui avait fait une offre de rachat de cette filiale.

« René Jaggi a, avec lui, un tour de table composé de banques britanniques et américaines de premier plan. Et son prix est très proche de ce que je veux, c'est-à-dire un milliard de marks (...) « L'affaire n'est pas faite, avait ajouté l'ancien ministre. *D'une part, je ne ferai rien sans consulter Stephen Rubin, le patron de Pentland, avec qui j'ai un accord de préemption. D'autre part, d'autres propositions devraient me parvenir dans les prochains jours, dont celles d'un important groupe textile français. »*

La déclaration pourrait surprendre si elle n'émanait pas d'un chef d'entreprise aussi médiatique. Il est rare que l'actionnaire majoritaire d'une société commente une cession en cours. Mais M. Tapie est coutumier du fait. Ses propos ont en tout cas suscité une double mise au point.

Un flou entretenu

Le président du directoire d'Adidas a confirmé avoir remis une offre *« au nom d'un groupe d'investisseurs internationaux »*, dont il n'a pas révélé l'identité. Il n'en a pas non plus précisé le montant. Mais il a indiqué que sa proposition était valable jusqu'au 30 juin, au lendemain de l'assemblée générale des actionnaires d'Adidas. En revanche, le groupe textile Devanlay, que l'on savait sollicité depuis au moins deux semaines, a démenti *« l'imminence d'un accord »*, ajoutant même : *« Les négociations n'ont pas abouti. »*

Cette agitation est d'autant plus surprenante que M. Tapie déclarait, au cours du même entretien, n'avoir toujours *« pas pris de décision sur* [son] *avenir personnel »*, c'est-à-dire n'avoir toujours pas officiellement choisi entre la politique ou les affaires. Interrogé peu auparavant, son banquier affirmait n'avoir aucun mandat de vente même s'il étudiait *« un certain nombre de solutions françaises ou étrangères »*. La confusion est d'autant plus grande que M. Tapie a toujours entretenu un certain flou, selon des proches du dossier, sur ce qu'il pourrait vendre : Adidas au complet, les seuls actifs industriels (en conservant la marque)...

La clé de ce tohu-bohu est peut-être à Londres. Au siège du groupe Pentland, actionnaire minoritaire (20,05 % du capital) du holding de contrôle d'Adidas, et détenteur d'un droit de préemption sur les actions détenues par M. Tapie. Un « droit de préemption », insiste son banquier, et non pas une « option », le prix de cession restant à débattre. *« S'il veut vendre, il doit nous soumettre la proposition d'abord,* a rappelé, vendredi, un administrateur de Pentland. *Nous avons toujours dit que si le prix d'Adidas est assez élevé, nous sommes vendeurs et s'il est assez bas, nous achetons. »*

L'entorse à la loi du silence du milieu des affaires commise par M. Tapie et son annonce prématurée d'une offre d'un milliard de deutschemarks (3,3 milliards de francs), n'a probablement pas d'autre finalité que de faire monter les enchères. Pour faire sortir Pentland du bois. S'il veut réussir sa sortie du monde des affaires, l'ancien ministre doit absolument confirmer sa réputation d'excellent vendeur. Son holding BTF a été déficitaire de 294,9 millions de francs l'an dernier et, hors Adidas, ses actifs sont très dépréciés : à l'exception de la SCAIME, les deux filiales « pesage » sont en mauvaise santé. La firme allemande est sa seule source possible de plus-value. Des fonds qui seraient indispensables si M. Tapie devait financer seul une carrière politique nationale sans renoncer au train de vie de l'homme d'affaires.

P.-A. G. et C M.

Les difficultés d'une société genevoise partenaire du Crédit lyonnais dans Metro Goldwyn Mayer

M. Florio Fiorini demande un sursis concordataire pour SASEA

En proie à d'inextricables difficultés de trésorerie, la société financière helvétique SASEA, dirigée par l'homme d'affaires italien Florio Fiorini, vient de déposer une demande de sursis concordataire devant le tribunal de première instance de Genève. Cette requête apparaît comme une tentative de la dernière chance en vue de limiter les dégâts d'une société portée à bout de bras par le Crédit lyonnais engagé à ses côtés dans la reprise de la Metro Goldwyn Mayer

BERNE

de notre correspondant

Est-ce la fin de cette société d'ingénierie financière qui n'a cessé de défrayer la chronique depuis qu'en 1988 son remuant patron, M. Florio Fiorini, avait cherché à prendre le contrôle de la compagnie française Pathé Cinéma ? Le juge genevois chargé du dossier, M. Michel Criblet, ne doit pas seulement statuer sur la requête de sursis concordataire de SASEA, mais il a également été saisi de quatre demandes de mise en faillite de la société. Ce n'est cependant pas avant un mois qu'interviendra la décision du tribunal, nous a indiqué jeudi 25 juin le juge qui a provisoirement ajourné la faillite.

Depuis maintenant plus de deux ans, SASEA tente vainement d'assainir ses comptes. Ainsi a-t-elle notamment vendu à son partenaire libyen Oil Invest sa participation de 35 % dans le groupe pétrolier suisse Tamoil, puis s'est séparée de son principal holding immobilier, la société italienne Scotti Finanziaria. Mais ces tentatives de restructuration n'ont pas donné les résultats escomptés. Selon des chiffres avancés en avril par M. Fiorini, l'endettement du groupe s'élèverait à quelque 300 millions de francs suisses (environ 1,1 milliard de francs) auprès des banques et à près de 200 millions envers ses créanciers obligataires.

Enlisée dans la MGM

Pour parer au plus pressé, M. Fiorini essayait depuis plusieurs mois de convaincre ses créanciers bancaires d'accepter un allégement de sa dette. Dans un récent communiqué, SASEA affirme même être *« parvenue à un accord avec certaines de ses banques, permettant d'envisager la reprise de certains actifs à des conditions déterminées et assurant ainsi une partie des liquidités nécessaires à la réalisation d'un concordat-dividende »*. En déposant une demande de sursis concordataire, la société espère forcer la main aux créanciers récalcitrants. En effet, une fois accepté par une majorité d'entre eux, le concordat s'applique automatiquement aux autres créanciers, au prorata de leurs prêts. Selon le juge, ce dividende ne saurait être inférieur à 10 % mais pourrait atteindre entre 15 % et 20 % dans le cas de SASEA.

Déjà vacillante, la confiance des créanciers a été sérieusement ébranlée par la brusque détérioration des affaires du groupe. Parmi les *« facteurs négatifs »* qui lui ont valu des *« difficultés considérables »*, SASEA rappelle les *« graves déconvenues »* subies dans le commerce international à la suite de la guerre du Golfe, notamment au Yémen où la société genevoise contrôle 60 % de l'approvisionnement alimentaire. Par ailleurs, elle n'arrive pas à se tirer de l'imbroglio dans lequel elle s'est enlisée en rachetant, avec son ancien partenaire, le financier italien très controversé Giancarlo Parretti, le géant américain de l'industrie du cinéma, MGM.

Depuis que le Crédit lyonnais, qui avait financé l'opération en 1990, a « remercié » M. Parretti pour tenter de récupérer ses billes, SASEA n'a guère eu d'autre choix que de se mettre sous la protection de la banque française. Alors que M. Parretti s'est retrouvé en prison pour escroquerie et que MGM a essuyé pour 200 millions de dollars (un peu plus de 1 milliard de francs) de pertes en 1991, la société genevoise cherche désespérément à se dégager de ce guêpier. Ayant pris le contrôle de MGM, le Crédit lyonnais n'a pas intérêt pour sa part à laisser tomber SASEA qui détient 49 % du capital de la compagnie cinématographique américaine.

Depuis plusieurs mois déjà M. Fiorini et la direction de SASEA sont étroitement encadrés par deux émissaires dépêchés par la banque française. Mais cela suffira-t-il pour éviter la débâcle ? En tout cas, le marché financier ne se fait pas d'illusions, et l'action SASEA, qui avait fait une entrée remarquée en Bourse en 1988, ne vaut plus guère aujourd'hui que 2 francs suisses.

En reprenant en 1985 la veillissante Société suisse d'exploitation agricole créée il y a un siècle par le Vatican, M. Florio Fiorini, un ancien directeur financier de l'ENI, affichait un appétit apparemment insatiable. Trois ans plus tard, le capital de SASEA était passé de 3 millions à 200 millions de francs suisses, tandis que ses actions étaient cotées à la Bourse de Genève. Pour présider le conseil d'administration du holding, M. Fiorini avait fait appel à M. Nello Celio, ancien président de la Confédération helvétique. Déployant ses activités dans des secteurs aussi variés que les services financiers, les assurances, l'industrie, le commerce international et le tourisme, SASEA s'était spécialisée dans le rachat de « canards boîteux » qu'elle remettait sur pied avant de les revendre moyennant plus-value. Sa chute a été encore plus vertigineuse que la rapide expansion dont elle se prévalait naguère.

JEAN-CLAUDE BUHRER

La réforme de la politique agricole commune

Les agriculteurs menacent de bloquer la vallée du Rhône

Les agriculteurs des Fédérations départemanentales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et des centres départementaux des jeunes agriculteurs (CDJA) des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse menacent de *« bloquer la vallée du Rhône »* pendant le week-end des 4 et 5 juillet si le ministre de l'agriculture n'accepte pas une table ronde sur leurs problèmes.

Tandis que le blocage d'Euro Disneyland s'achevait vendredi 26 juin en début d'après-midi sans incident (*le Monde* du 27 juin) – les agriculteurs ont voulu *« punir les enfants de l'Europe »*, a assuré le PDG d'Euro Disney, M. Robert Fitzpatrick – diverses actions ont eu lieu en province : du désherbant bleu a notamment été déversé sur la pelouse d'une résidence appartenant à M. Jacques Delors à Fontaine-la-Gaillarde (Yonne).

Dans la Marne, des tracteurs ont bloqué la place principale de Châlons-sur-Marne. Une opération escargot a perturbé la circulation sur la RN1 Beauvais-Paris. A Moulins (Allier), les locaux de la Banque de France étaient bloqués. Dans les Vosges, des agriculteurs ont dévié la circulation sur l'autoroute Nancy-Dijon afin de faire découvrir aux automobilistes un parcours rural d'une vingtaine de kilomètres dans le cadre d'une *« opération sourire, dégustez nos Vosges »* organisée par la FDSEA et le CDJA. Des barrages filtrants ont été dressés sur l'A 62 Bordeaux-Toulouse et sur la RN 113 au niveau de Langon (Gironde).

Des ronces ont été déposés devant la sous-préfecture de Vire (Calvados). Dans le Finistère, les producteurs de légumes ont déversé des pommes de terre à Brest. A Quimperlé, ce sont les producteurs laitiers et bovins qui ont agi.

Dans l'Eure, deux péages de l'autoroute A 13 ont été partiellement bloqués, tandis qu'en Ille-et-Vilaine des pommes de terre étaient déversées sur la voie ferrée Rennes-Saint-Malo, interrompant le trafic. En Vendée, des barrages filtrants ont été installés sur l'île de Noirmoutier.

□ **Air Inter : préavis de grève de FO pour le 3 juillet.** – Le syndicat FO d'Air Inter *« appelle l'ensemble du personnel au sol à un arrêt de travail à compter du 3 juillet si aucune négociation n'est engagée sur les conditions de travail, les effectifs et les filières »*. Le syndicat ne représente que 5,2 % des salariés (élections de 1990 au comité d'entreprise). Le 25 juin ce sont deux syndicats de navigants d'Air Inter qui ont appelés à une grève de 48 heures, les 30 juin et 1er juillet (*le Monde* du 27 juin).

La roue de la Une

Suite de la première page

Les chaînes commerciales ont crevé l'écran. Jusqu'en mars 1987, la part d'audience d'Antenne 2 et de FR 3 dépassait régulièrement 45 %. Seule la disparition de La Cinq a permis au duo public de repasser au-dessus de 35 % en mai 1992, rejoignant son niveau moyen de 1988. Les recettes publicitaires de la télévision entière ont plus que doublé entre 1986 et 1991, pour dépasser 13 milliards de francs, et le quart des recettes totales des grands médias. Celles d'Antenne 2 étaient inférieures l'an dernier à celles de 1987. La redevance, surveillée pour cause d'indice des prix – baissée en 1987 et dont l'Etat exonère un quart des foyers, – est passée en six ans de 541 francs à 580 francs par poste couleur.

Par un paradoxe dont le petit écran est coutumier, ces divergences financières ont précipité une convergence des programmes. Sans que le mélange des genres varie beaucoup (*le Monde* du 7 janvier), transferts de vedettes et surenchères pour les programmes rares, comme le sport, ont imprégné l'ensemble du système d'une logique tout entière tendue vers la *« vente des yeux aux annonceurs »*, selon l'expression réaliste qu'emploient les Américains pour désigner le commerce télévisé.

A ce jeu-là, TF 1 s'est montrée impériale. Le pari n'était pas gagné d'avance, les meilleures prévisions ont été déjouées, qui s'accordaient toutes sur une érosion de l'audience de TF 1. Le propre dossier de Bouygues prévoyait 34 % de part d'audience au bout de cinq ans. Mais, malgré cela, des bénéfices à peu près du même ordre que ceux effectivement réalisés en 1991 (341 millions de francs). Comment expliquer alors que TF 1 non seulement résiste mais augmente d'une année sur l'autre ses parts de marché (41,6 % des foyers, 42 % des adultes, 40,5 % des « ménagères » en moyenne 1991) ?

Les petits détails font les grandes audiences

La Une a fait fructifier son capital de chaîne populaire en s'attachant les services des meilleurs professionnels – quitte à en « geler » les talents ; en ne négligeant jamais d'écouter les goûts de ses spectateurs – et de les flatter ensuite ; en n'hésitant pas enfin à donner un coup de pouce au destin, et un coup de patte au voisin. C'est ce côté « voyou » qui pousse TF 1 à annoncer régulièrement les scores du match que va diffuser Antenne 2 quelques minutes après, comme le 17 juin ; à bouder la dernière Fête de la musique quand un Columbo inédit peut mieux « rassembler » ; à laisser Dorothée appeler ses « chers bambins » à la révolte contre les quotas audiovisuels et le méchant CSA.

La liste de ces escarmouches avec les concurrents et les autorités est longue. Mais elle n'est que l'habillage d'une stratégie qui a fait passer la télévision de l'artisanat à l'industrie. Pour fédérer, fidéliser, fasciner le public, donner du prévisible, du récurrent, du puissant à l'annonceur, TF 1 a peaufiné des grilles de variétés, de fictions, de jeux avec une attention de tous les instants. Les petits détails font les grandes audiences. Ajoutons que l'histoire, le professionnalisme, l'argent, ne seraient pas suffisants sans la volonté féroce qui guide les responsables de la Une : faire la course en tête.

Ce « challenge » permanent pour rester « leader » permet à TF 1 l'incontournable de décrocher une prime publicitaire à la puissance. Avec 99 des 100 meilleurs scores de l'année, la régie de TF 1 drainait 52,8 % du marché de la publicité TV en 1991. Evidemment, cela coûte cher, et les dépenses ont aussi largement dépassé les prévisions : en 1991, le budget de la chaîne a consacré à ses programmes 3,218 milliards, au lieu des 2 milliards anticipés en 1987. Cette inflation mange les bénéfices... mais affame les concurrents, car à un tel niveau les poursuivants s'essoufflent. La mort de La Cinq n'a donc en rien surpris le PDG de TF 1, M. Patrick Le Lay.

L'homme incarne une des forces de TF 1 : la constance. Celle qui a permis aux hommes de Bouygues de bâtir, brique à brique, un édifice cohérent, une vraie télévision de maçon. Les états d'âme y sont malvenus, le pouvoir ne s'y partage pas. Les actionnaires minoritaires en savent quelque chose : après Maxwell et ses tonitruantes déclarations, la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires) a pris la tangente en se plaignant d'être écartée de toute décision importante.

Privatisation et déménagement, assortis de primes de départ, et choc de cultures, ont profondément renouvelé le personnel à tous les échelons. Partis, les Bruno Masure et Ladislas de Hoyos qui furent les premiers présidents de la société des journalistes, et avec eux une longue cohorte d'anciens. Passé, en 1990, à une majorité FO, le comité d'entreprise, dont les nouveaux responsables à peine élus insistaient sur la propreté des locaux et la qualité des services offerts par rapport à « avant ». Partis aussi, plus discrètement, les ouvriers et employés qui ne sont plus que 14 % du personnel contre 24 % en 1987, alors que les cadres passaient de 21 % à 35 %, sur un effectif total en baisse.

Une télévision « minorange »

Ces cadres animent les filiales de ce qui est devenu un groupe. Cette diversification permet à M. Bouygues de placer ses hommes – ou même sa fille, Corinne, qui dirige la régie publicitaire ; d'échapper aux taxes qui grèvent l'activité principale ; d'alimenter l'antenne avec en amont des sociétés de production, françaises et européennes, ou des studios ; d'en exploiter au mieux en aval les produits dérivés : TF 1 éditions pour l'écrit, Une musique pour le disque puise dans le *« potentiel éditorial »*. TF 1 vidéo a multiplié ses ventes par trois en 1991, la télématique largement promue a presque doublé... Quant au Téléshopping, dont TF 1 détient 85 %, il est en situation de quasi-monopole.

Les années Le Lay ont la couleur « minorange » (du nom de l'« ordre » créé chez Bouygues pour récompenser les plus méritants), la rigueur du contrôle de gestion omniprésent, la vigueur d'une compétition acharnée dont TF 1 émerge plus puissante que jamais. Premier journal de France, elle sait jouer de son influence sans abdiquer son indépendance face aux politiques. Et maintenant ?

« Tenir, élargir, récolter » pourrait être le slogan du second quinquennat de TF 1 privée. Tenir le spectateur en haleine, alors que certaines recettes et certaines vedettes s'essoufflent. Elargir l'assise du groupe et le faire passer à l'échelle européenne. C'est dans cette optique que s'inscrit l'investissement dans Eurosport, la chaîne sportive multilingue dont le marché essentiel est l'Allemagne. Récolter enfin le fruit de ses efforts. En même temps qu'elle déstockait des salariés, la chaîne a stocké des programmes. Elle peut donc tenir ses coûts, et profiter des effets de levier sur ses résultats d'une reprise de l'activité publicitaire ou d'une concurrence plus faible.

Enfin, dans une activité très réglementée, TF 1 peut espérer tenir jusqu'à un desserrement des contraintes, sous l'influence de l'Europe ou d'un changement politique. La ténacité de M. Francis Bouygues, qui présentait il y a cinq ans à une CNCL médusée la maquette du nouveau siège dans lequel TF 1 vient d'emménager, trouverait alors sa récompense. Et TF 1 consoliderait sa place de chaîne des grandes audiences et du gros constructeur.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

□ **Grève au quotidien communiste *l'Echo du Centre*.** – Le quotidien communiste de Limoges, *l'Echo du Centre*, n'a pas paru, samedi 27 juin. Il en a été empêché par une grève des ouvriers du syndicat du Livre-CGT, qui conteste les projets de restructuration présenté par la direction. Une vingtaine de licenciements est prévue, touchant essentiellement les ateliers. – (*Corresp.*)

Sous la pression du Congrès

Les cheminots américains reprennent le travail

NEW-YORK

de notre correspondant

Après deux journées de grève qui ont paralysé une grande partie du transport de passagers et de marchandises sur l'ensemble des Etats-Unis, les cheminots ont repris le travail vendredi 26 juin après que la Chambre des représentants et le Sénat eurent voté, à une large majorité, une procédure d'urgence que le président Bush a signée à 1 heure du matin. Ce dispositif autorisant le législatif et l'exécutif à intervenir dans un conflit, prévu par une loi de 1926 sur les chemins de fer, a déjà été utilisé en avril 1991 lors d'une précédente grève qui n'avait duré que dix-huit heures.

Les compagnies de transport concernées (Amtrak, Conrail et une quarantaine d'autres sociétés de moindre importance) et les syndicats de chemin de fer ont maintenant un délai de trente-huit jours pour régler, *via* une commission d'arbitrage, un différend qui dure depuis quatre ans et qui avait déjà motivé la grève de 1991. C'est en effet la seconde fois en deux ans – et la douzième fois depuis 1963 – que le Congrès est contraint de s'impliquer dans un conflit social mettant aux prises syndicats de cheminots et transporteurs. De nombreux parlementaires ont estimé au cours du débat que le temps est venu de revoir le Railway Labor Act de 1926.

S. M.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 22 AU 26 JUIN 1992

PARIS

Répit inattendu

INDICE CAC 40

+ 0,09 %

Etrange ambiance vendredi dans les salles de marché où, après quatre semaines consécutives de baisse, les valeurs françaises *ont fini par* renouer avec une *petite hausse*, mais presque en catimini, comme par inadvertance. Par superstition ou par peur de rompre un charme bien fragile, les boursiers n'osaient d'ailleurs pas montrer *une quelconque* satisfaction.

Certes, il n'y a pas de quoi pavoiser. Le gain d'un vendredi à *l'autre se chiffre seulement* à un tout petit 0,09 %. Une performance que l'on doit pour une bonne part à des considérations techniques après la claque de – 6 % enregistrée sur l'ensemble du mois boursier de juin.

Mais souvent dénoncée pour son comportement de « mouton de Panurge », *ses réactions émotionnelles* et son manque de *maturité, la place parisienne vient* de démontrer en quinze jours une capacité de résistance inespérée.

En ces temps de vaches maigres, de doutes sur la reprise américaine, de plongeons à répétition de Tokyo, de dérapage de la masse monétaire allemande, de jacqueries dans les campagnes et de rebondissements politiques quotidiens au sujet de *Maastricht, une hausse, quelle* qu'elle soit, est bonne à prendre.

Avant *tout parce que* le marché a réussi à s'arrimer à un seuil *de résistance*, autour des 1 900 points de l'indice CAC 40. L'essentiel des soubresauts de la semaine a d'ailleurs consisté en des mouvements de yo-yo autour de ces 1 900 points. Autre sujet de satisfaction, le bon comportement de la place au *moment de l'offre publique de* vente de 19 % du capital de Total, à un moment peu favorable. Les 9 milliards de francs dont plus d'un tiers pour la France seront digérés, semble-t-il, sans trop de mal.

Mais la partie est loin d'être gagnée, ce qui explique la difficulté des professionnels à faire preuve d'enthousiasme. D'ailleurs, *M. Jean Peyrelevade, le* président de l'UAP, déclarait vendredi 26 juin que sa compagnie était prête à réaliser une augmentation de capital, mais *« j'ai l'impression que le marché financier n'y est pas prêt »*, ajoutait-il.

Le mur des 1 900 points

Toute la question consiste maintenant à savoir si le marché *va pouvoir se maintenir à ce* niveau, le consolider et en faire *une base pour rebondir. « On ne peut pas espérer beaucoup plus que faire du surplace tant que la reprise ne sera pas plus claire aux Etats-Unis, que Tokyo n'aura pas réussi à se stabiliser, que la menace allemande d'une hausse des taux d'intérêt n'aura pas disparu et qu'un résultat favorable à Maastricht sera presque une certitude lors du référendum en France »*, avoue un opérateur. Cela fait beaucoup de si.

Mais terminer la semaine sur un bilan positif semblait déjà lundi hautement improbable. Ce jour-là, veille de la liquidation du mois boursier de juin, les influences négatives de Wall Street et plus encore de Tokyo prenaient nettement le pas sur *toute autre considération*. L'indice CAC 40 repassait franchement sous la barre des 1 900 points à 1 885,77 points après un recul de 1,47 %. L'annonce trois jours auparavant d'un rééchelonnement de la dette publique pour un montant record de 140 milliards de francs faisait *plutôt mauvais effet. « Cela signifie tout simplement que les caisses de l'Etat sont vides »*, n'hésitaient pas à affirmer certains gestionnaires.

Mardi, pour le dernier jour du terme de juin, le marché se reprenait, mais sans grand enthousiasme et avec peu de transactions. *L'aspiration à la* hausse traditionnelle en ce jour *de liquidation et de report* de positions était réfrénée par les soubresauts des marchés de taux. L'annonce d'une progression de 9 % sur un an de la masse monétaire allemande en mai faisait l'effet d'une douche froide. Les perspectives déjà réduites de baisse du loyer de *l'argent outre-Rhin s'éloignaient* encore un peu plus. Certains en venaient même à redouter une hausse des taux allemands.

Le CAC 40 terminait la journée sur un gain de 0,53 % et s'établissait à 1 895,80 points. En tout, le principal indicateur de la Bourse parisienne perdait 6 % en juin, le recul le plus important depuis décembre.

Dans un marché toujours très calme, le CAC 40 venait encore se heurter mercredi à la barre des 1 900 points, une petite progression de 0,20 % le faisait s'établir à 1 899,64 points ! Le succès, d'un côté, du Congrès *de Versailles et l'échec*, de l'autre, des manifestations paysannes autour de Paris n'étaient pas à même de restaurer une véritable confiance.

Il fallait en fait attendre jeudi pour voir la Bourse de Paris se redresser nettement et franchir d'un bond les 1 900 points pour *venir s'établir à 1 920,34 points* après une progression de 1,09 %. Pas d'euphorie et toujours un volume relativement réduit de transactions, mais tout s'était passé comme si le vrai démarrage de juillet avait été décalé d'une journée.

Vendredi, le marché prenait ses précautions avant le week-end et perdait 0,26 % ramenant *l'indice CAC 40* à 1 915,31 points. Si les échanges restaient limités, les ventes de précaution étaient le reflet de la crainte de subir un dérapage de Wall Street ou des marchés de taux.

Du côté des valeurs, à noter les hausses sur la semaine de 8,4 % de Michelin, et de 6,6 % d'Eurotunnel qui a pourtant *annoncé un versement de dividende* à partir seulement de l'an 2000. Baisse par ailleurs, d'Unibail (– 6,7 %) et de Cegid (– 8,3 %). Enfin, suspension de cotation vendredi matin de Bernard Tapie Finances qui faisait état d'une offre de rachat d'Adidas. Celle-ci émanait de M. René Jaeggi, président du directoire.

ERIC LESER

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	26-6-92	Diff.
AGF	482	+ 1
AXA (ex-Cie Midi)	941	+ 12
Bail Equipement	112	inch.
Bancaire (Cie)	410	+ 1,50
Cetelem	745	– 13
CCF	182,10	+ 1,60
CFF	866	– 6
CFI	241	– 4
Chargeurs	1 218	+ 30
C. Local de France	247,70	+ 17,50
CPR	236	– 2
Eurafrance	1 405	– 40
GAN	1 730	– 80
Locindus	740	+ 2
Paribas	356	– 16
Schneider	651	+ 10
Société générale	493,60	– 13,40
Sovac	784	– 16
Suez (Cie fin.)	296,60	– 3,40
UAP	497,50	+ 11,50

Filatures, textiles magasins

	26-6-92	Diff.
Agache (Fin.)	800	inch.
BHV (coup. 19 F)	802	+ 1
Damart	3 230	+ 18
DMC (coup. 4 F)	349	+ 6
Gal. Lafayette	2 040	– 130
Nouv. Galer.	650	inch.
Printemps	790	+ 20
La Redoute	5 770	+ 70
SCOA	14,80	– 0,10

Bâtiment, travaux publics

	26-6-92	Diff.
Bouygues	581	– 15
Ciments français	370,60	– 34,40
GTM	430	+ 14
Immob. Phénix	127	– 5
J. Lefebvre	844	– 33
Lafarge-Coppée	342,50	+ 1,50
Poliet coupon 10 F	550	– 24
SGE coupon 5 F	207	– 3,10

Pétroles

	26-6-92	Diff.
BP-France	107,50	– 2,50
ELF-Aquitaine	375	– 0,30
Esso	771	inch.
Primagaz	735	+ 15
Sogerap	391	– 29
Total	231,90	– 4,10
Exxon	316,40	– 5,10
Petrofina	1 715	+ 42
Royal Dutch	455,30	– 6,30

Alimentation

	26-6-92	Diff.
Bongrain	3 030	– 137
BSN	1 094	+ 9
Carrefour	2 625	+ 20
Casino, G., P.	158,70	+ 6
Erid. Bég.-Say	660	+ 2
Guyenne-Gasc.	1 706	– 28
LVMH	3 965	+ 70
Olipar	133	– 12,50
Pernod-Ricard	1 628	+ 45
Promodès (*)	705	– 3
Saint-Louis	1 279	– 9
Source Perrier	1 700	inch.
Nestlé	36 340	– 10

(*) Valeur divisé par 5.

Valeurs diverses

	26-6-92	Diff.
Accor	739	– 6
Air liquide	770	+ 18
Bic	817	+ 2
Bis	301	+ 1
CGIP	1 108	+ 28
Club Méd.	479,80	+ 13,30
Elf Sanofi	1 064	+ 10
Essilor	430,50	+ 15,50
Euro Disney	110	– 1,90
Europe 1	1 010	+ 15
Eurotunnel	35,10	inchangé
Gr. Cité coup. 16 F	516	– 26
Hachette	128,50	+ 3,30
Havas	495,50	– 22,50
Marine Wendel	297	– 13,10
Navigation mixte	1 028	– 22
Nord-Est	122,10	– 1,90
L'Oréal coup. 8 F	920	+ 40
Saint-Gobain	570	+ 6
Saulnes Châtillon	235,50	– 7
Skis Rossignol	680	+ 45

Mines d'or, diamants

	26-6-92	Diff.
Anglo-American	163,90	– 14,70
Amgold	280	inch.
Buffelsfontein	33,50	– 2,30
De Beers	122	– 5,60
Driefontein	58	– 5,10
Gencor	17,50	– 1,50
Harmony	23	– 1,10
Randfontein	21,35	– 2,15
Sainte-Helena	27,9	– 2,10
Western Deep	131,50	– 16,60

Métallurgie, construction mécanique

	26-6-92	Diff.
Alspi (1)	327	+ 24
Dassault Aviation	383	– 17
De Dietrich	1 759	– 6
Fives-Lille	351	– 43
Peugeot	719	– 26
SAGEM	2 190	+ 15
Strafor. Facom	803	– 3
Valeo (2)	775	+ 15
Vallourec	201	– 4,60

(1) Coupon 12 F.
(2) Coupon 6 F.

Matériel électrique

	26-6-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	648	+ 22
CSEE	280	+ 5
Générale des eaux	2 176	– 92
Intertechnique	800	– 32
Labinal	725	– 42
Legrand	4 710	+ 10
Lyon. des eaux	526	– 3
Matra	187,50	+ 3,9
Merlin-Gerin	511	+ 9
Moulinex	152	– 0,10
Radiotechnique	555	inch.
SEB	2 040	– 42
Sext.-Avionique	198	– 14,10
Thomson-CSF	153,60	+ 2,60
IBM	503	+ 2
ITT	332	– 30
Schlumberger	322	– 30
Siemens	2 234	– 22

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	26-6-92	Diff.
10 % 1978	101,5	+ 1,2
9,80 % 1978	100,02	inch.
9 % 1979	99,35	inch.
10,80 % 1979	101,3	– 0,3
CNE 3 %	4 680	+ 30
CNB 5 000 F	98,3	– 0,07
CNB Paribas 5 000 F	98,25	+ 0,15
CNB Suez 5 000 F	98,2	+ 0,1
CNI 5 000 F	98,5	+ 0,3

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Michelin	+ 8,4	Cim. français	– 15,8
Bertrand Faure	+ 7,1	Centrest	– 12,6
Salomon	+ 6,6	DR sud-est	– 11,5
Eurotunnel	+ 6,5	CEGID	– 8,3
ALSPI	+ 6,5	SADE	– 7,9
Skis Rossignol	+ 6,4	Unibail	– 6,7
GTM-Entrepose	+ 6,4	Finextel	– 6,6
Canal +	+ 6,4	Sextant Avion.	– 6,4
Créd. LCL Fr.	+ 6,2	Gal. Lafayette	– 6,4
CGI informat.	+ 6,1	Simco	– 6,2
Dassault-électr.	+ 5,2	Dynaction	– 6,2
Imétal	+ 5,2	Olipar	– 6,1
BNP CI	+ 5,0	Zodiac	– 6,0
Alcatel Alsthom	+ 4,8	CCMC	– 5,8

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsth.	2 928 380	1 834 299
Peugeot	1 280 675	948 647
Total	2 556 400	601 501
Michelin	2 406 150	476 028
St Gobain	1 395 551	854 179
Nouv. Gal.	1 210 483	786 791
LVMH	156 100	610 851
Eaux (Gle des)	636 394	1 412 560
Lyon. E. Dum.	2 032 125	1 154 442
BSN	1 610 021	1 870 648
Lafarge Cop.	1 847 920	633 599
UAP	1 055 755	503 962
Elf Aquitaine	3 718 100	1 382 785
Axa	475 122	436 979

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 19-6-92	Cours 26-6-92
Or fin (kilo en barre)	58 600	57 200
– (kilo en lingot)	58 750	57 800
Pièce française (20 fr.)	336	325
• Pièce française (10 fr.)	365	350
Pièce suisse (20 fr.)	336	325
Pièce latine (20 fr.)	335	330
• Pièce tunisienne (20 fr.)	340	326
Souverain	436	427
• Souverain Elisabeth II	440	426
• Demi-souverain	330	309
Pièce de 20 dollars	1 920	1 906
– 10 dollars	950	947,50
• – 5 dollars	680	625
– 50 pesos	2 170	2 140
• – 20 marks	408	400
– 10 florins	348	336
• – 5 roubles	220	220

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 juin 1992
Nombre de contrats : 80 363 environ.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Septembre 92	Décembre 92	Mars 93
Premier	107,36	107,62	107,94
+ haut	107,48	107,70	107,98
+ bas	107,26	107,54	107,88
Dernier	107,36	107,56	107,92
Compensation	107,36	107,62	107,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19-6-92	22-6-92	23-6-92	24-6-92	25-6-92
RM	3 268 224	2 460 403	6 830 359	6 346 924	2 729 499
Comptant R. et obl.	15 400 801	10 739 414	15 112 656	23 032 401	21 644 844
Actions	153 880	172 619	281 295	169 430	225 676
Total	18 822 905	13 372 436	22 224 310	29 548 755	24 600 019

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	111,1	109,4	109,9	110,4	111,3
Etrangères	102,1	100,1	99,9	99,9	100,4

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	22-6-92	23-6-92	24-6-92	25-6-92	26-6-92
Indice gén.	516,7	517,2	518,6	518,4	518,7
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 891,07	1 895,80	1 899,64	1 920,34	1 915,31

NEW-YORK

Indécise

INDICE DOW JONES

- 0,09 %

L'humeur était maussade à Wall Street cette semaine, en raison des inquiétudes persistantes sur l'état de santé de l'économie américaine. Du coup, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit vendredi en fin de séance à *3 282,41 points, en petite baisse* de 2,94 points (– 0,09 %).

La chute du marché de Tokyo a, dès lundi, donné le ton à Wall Street, où la tendance est restée très incertaine. Le marché américain a finalement peu profité d'une nette baisse des taux d'intérêt à long terme américains provoquée par les espoirs d'un nouvel assouplissement de la politique de crédit de la Réserve fédérale.

Paradoxalement la publication de statistiques économiques décevantes, dont une chute des commandes de biens durables en mai – *les experts attendaient une hausse* – et une progression des demandes d'allocations chômage à la mi-juin, sont des informations favorables au marché puisqu'elles militent pour une baisse des taux. De nombreux experts estiment que si la *Fed décide d'agir, elle devrait* attendre la publication la semaine prochaine des chiffres du chômage pour juin.

Les investisseurs attendent par ailleurs de connaître les résultats des entreprises américaines pour le second trimestre 1992, qui devraient être plus faibles que généralement escompté. De nombreuses compagnies ont en effet révisé à la baisse leurs prévisions de résultats, contribuant ainsi à la prudence marquée des opérateurs. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est tombé à 7,78 % vendredi contre 7,85 % une semaine plus tôt.

Indice Dow Jones du 26 juin : 3 282,41 (c. 3 285,38).

	Cours 19 juin	Cours 26 juin
Alcoa	73 1/2	73 3/4
ATT	42 1/4	41 7/8
Boeing	42 1/4	39 7/8
Chase Man. Bank	26 7/8	27 1/2
Du Pt de Nemours	50 3/4	50 7/8
Eastman Kodak	39 3/8	39 3/4
Exxon	62 1/2	61 3/8
Ford	46	44 3/4
General Electric	76	78
General Motors	43 7/8	42 5/8
Goodyear	63 3/4	67 1/2
IBM	95	97 3/8
ITT	63 5/8	64 1/8
Mobil Oil	64 1/2	61 3/4
Pfizer	69 1/2	72
Schlumberger	66	62 5/8
Texaco	63 1/4	61 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	116 5/8	112 7/8
Union Carbide	27	26 5/8
United Tech.	50 1/2	51
Westinghouse	17 5/8	17 3/8
Xerox Corp	67 7/8	67 3/4

TOKYO

Sous les 16 000 yens

INDICE NIKKEI

- 4,3 %

Pour la deuxième semaine consécutive, la chute de la *Bourse de Tokyo* a dépassé les 4 %, à la suite de ventes d'arbitrage de contrats à terme. L'indice Nikkei a plongé sous la barre des 16 000 yens, clôturant vendredi à 15 812,73 yens, son plus bas niveau *depuis le 22 octobre* 1986 (15 810,55 yens). Le volume quotidien moyen des transactions s'est contracté à 235,6 millions de titres pour une valeur de 199,7 milliards de yens (8,5 milliards de francs), contre 261 millions d'actions (224,9 milliards yens) le vendredi précédent. Le marché a été dominé par des dénouements de contrats à terme liés à l'indice et par l'absence d'acheteurs.

Après avoir enregistré lundi la *plus forte baisse de la semaine* (– 3,6 %), l'indice Nikkei a fluctué autour de la barre des 16 000 points. Mardi l'indice s'est apprécié de 1,17 % avant de rechuter mercredi de 253,321 yens (– 1,6 %). Jeudi il grimpait de 290,05 yens (+ 1,8 %), mais sa hausse a été plus que compensée *vendredi par une perte de plus de* 2 % due aux prises de bénéfices et des dénouements de contrats à terme.

Selon les opérateurs, le marché restera volatil et inactif jusqu'à mi-*juillet sauf si des mesures fiscales* concrètes sont annoncées par le *gouvernement*. Au cours de cette semaine, l'une des valeurs les plus touchées a été Nippon Telegraph and Telephone (NTT) qui a fini la semaine sur un record de baisse à 580 000 yens, contre 600 000 yens la semaine précédente. Le ministre de la poste et des télécommunication, M. Hideo Watanabe, a exclu vendredi toute initiative gouvernementale pour relancer le prix des titres NTT.

Indices du 26 juin : Nikkei 15 812,73 (c.16 519,87) ; Topix 1 231,45 (c.1 267,27).

	Cours 19 juin	Cours 26 juin
Affinomoto	1 200	1 110
Bridgestone	1 150	1 110
Canon	1 360	1 370
Fuji Bank	1 260	1 250
Honda Motors	1 360	1 350
Matsushita Electric	1 280	1 320
Mitsubishi Heavy	543	530
Sony Corp.	4 160	4 110
Toyota Motors	1 430	1 450

LONDRES

Encore une baisse – 2 %

La Bourse de Londres a enregistré sa cinquième semaine consécutive de baisse sous l'influence de la chute continue du Kabuto-cho à Tokyo et d'une série de nouvelles négatives pour les sociétés britanniques, culminant jeudi avec la démission du président de British Petroleum qui a fait chuter les cours de la compagnie pétrolière de 15 %. En tout, le repli s'établit à 2 %, l'indice Footsie des cent grandes valeurs perdant 50,7 points à 2 534,1 points, son plus bas niveau depuis les élections du 9 avril remportées par le gouvernement conservateur.

L'annonce par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) que la croissance de *l'économie britannique* serait très faible en 1992 n'a fait qu'amplifier le manque de confiance des investisseurs.

Indices « FT » du 26 juin : 100 valeurs 2 534,1 (c.2 584,80) ; 30 valeurs 1 963,90 (c.2 006,60) ; fonds d'Etat 88,91 (c . 88,73) ; mines d'or 94,70 (c. 103,40).

	Cours 19 juin	Cours 26 juin
Allied Lyons	6,50	6,32
BP	2,50	2,09
BTR	4,74	4,69
Cadbury	4,71	4,68
De Beers	13	12,25
Glaxo	7,10	6,95
GUS	15	14,75
ICI	12,16	12,19
Reuters	11,12	11,34
RTZ	6,12	6,07
Shell	5,05	5,04
Unilever	9,38	9,47

FRANCFORT

L'effritement se poursuit – 1,1 %

Pour la quatrième semaine de suite, les valeurs allemandes ont enregistré une lente érosion, le marché de Francfort terminant vendredi sur de nouveaux replis des indices Dax et Commerzbank qui ont perdu respectivement *18,76* points à 1 754,13 points (– 1,1 %) et 26,2 points à 1 966,7 *points (– 1,3 %)*.

Alors qu'au début du mois, les boursiers *tablaient* sur une consolidation de courte durée, l'effritement *des valeurs allemandes s'est* poursuivi, pour deux raisons principales. D'abord la mauvaise nouvelle d'une croissance exagérée de la masse monétaire, dont la progression atteint près de 9 % en rythme annuel en mai, excluant de *fait tout* relâchement des taux allemands. L'autre raison était extérieure : le *plus* bas niveau atteint à Tokyo et l'irrégularité de Wall Street ont encore renforcé l'attentisme des intervenants.

Indice DAX *du* 26 juin : 1 754,13 (c. 1 772,89).

	Cours 19 juin	Cours 26 juin
AEG	189	188
BASF	245	243
Bayer	286,60	283,30
Commerzbank	256,80	251,50
Deutschebank	694,10	688,30
Hoechst	264,50	253,90
Karstadt	630	616
Mannesman	308	298,50
Siemens	673,60	664
Volkswagen	402,10	386

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Deux belles réussites

La Banque européenne d'investissement vient d'émettre deux euroemprunts qui font l'admiration des spécialistes. Le plus grand est libellé en écus. C'est aussi le plus spectaculaire, car il représente la première marque de soutien apporté *par un organisme officiel au compartiment des titres en écus* depuis le référendum danois sur les accords de Maastricht. L'autre est en francs français. Les deux sont des réussites et ils ont également en commun de montrer combien il peut être important pour un grand débiteur de ménager le marché.

Pour apprécier la portée des dernières transactions de la Banque européenne, il faut tenir compte du fait que toutes les opérations internationales de cet emprunteur bénéficient d'un traitement de faveur sur le plan fiscal en Italie et en Autriche. C'est un avantage dont ne peuvent se targuer qu'une poignée d'autres débiteurs, dont la Banque mondiale. Les investisseurs de ce pays savent que le revenu des obligations de ces émetteurs privilégiés ne sera grevé d'aucune retenue à la source. Ils acceptent donc des conditions apparemment très sévères qui, en réalité, leur procurent un rendement supérieur à ceux de la masse des autres obligations qui, elles, sont soumises à un précompte fiscal.

Lorsqu'une émission est d'un total relativement faible, il n'y a aucune raison pour un émetteur de ne pas profiter au maximum de cette situation. Mais dans le cas présent, s'agissant de grandes opérations publiques qui ont notamment pour vocation de montrer que le marché fonctionne vraiment, il aurait été dangereux de calculer le rendement au plus juste et de limiter de la sorte le placement des titres à des régions qui risquaient d'être rapidement saturées. D'autre part, et c'est un souci général, il convient d'éviter de provoquer les autorités des pays qui se montrent si accueillants. Les autorités italiennes avaient envisagé l'année dernière de mettre tous les débiteurs sur un pied d'égalité, et le prochain gouvernement pourrait fort bien se pencher à nouveau sur cette question. D'une durée de dix ans, l'opération en écus porte sur 350 millions. Le rendement proposé aux investisseurs qui allaient acquérir leurs titres à des prix d'émission était de 12 points de base (ou centième de point de pourcentage) *supérieur à celui des fonds d'Etat* français en écus de même durée.

Cette marge est nettement plus élevée que celles de 3 à 5 points retenues à l'occasion des précédentes émissions de la Banque européenne. Rompant avec sa pratique habituelle, l'emprunteur avait également décidé de ne pas mettre les banques en concurrence. Il n'y a pas eu d'appel d'offres, cela afin d'éviter toute surenchère *qui* aurait pu déboucher sur des conditions irréalistes. Le mandat a été confié à l'établissement qui s'est le plus illustré sur le marché de l'écu, Paribas, et cela n'a d'ailleurs donné lieu à aucune contestation.

La Banque européenne ménage le marché

La transaction française, qui porte sur 2 milliards d'eurofrancs pour une durée de cinq ans, a été au contraire plus disputée. Plusieurs banques avaient été appelées à concourir pour diriger l'emprunt, et finalement le Crédit commercial de France l'a emporté. Le compartiment du franc est certes au nombre des victimes de la décision du Danemark, mais il n'a, de loin, pas souffert autant que celui de l'écu. Le rendement proposé aux investisseurs était au départ, jeudi 25 juin, le même que celui des obligations du Trésor. Aucun emprunteur n'avait jusqu'alors obtenu des conditions aussi favorables pour une nouvelle émission en eurofrancs.

Objectivement, l'affaire est donc peu coûteuse. Pourtant, sous la forte impression laissée par l'emprunt en *écus qui avait été émis trois jours* auparavant, de nombreux investisseurs l'ont jugée très intéressante. Ses cours se sont rapidement améliorés, si bien qu'elle rapporte maintenant moins que les titres du Trésor de même durée.

Dans les deux cas, mettant tous les atouts de son côté, la Banque européenne avait pris soin de respecter scrupuleusement les barèmes des commissions que les banques chargent pour des opérations normales, sans revendiquer un traitement de faveur auquel elle peut pourtant prétendre en tant qu'organisation supranationale de tout premier plan. Le succès des deux emprunts est tel que le marché tout entier espère que c'est au même débiteur que reviendra le soin de rouvrir les compartiments internationaux des marchés des capitaux d'Europe méridionale. On attend que la Banque européenne se présente bientôt sur les marchés de l'escudo portugais, de la peseta *espagnole et de la lire italienne.*

Le marché de l'eurofranc a accueilli ces derniers jours deux autres émissions dont les débiteurs sont des banques françaises. Celle de la Société générale, une opération très ingénieuse à taux variables, est destinée à des assurances. Celle de la Compagnie bancaire a été construite pour se placer dans des portefeuilles de particuliers. Sa durée est courte (dix-huit mois) et son mode de rémunération inhabituel (les coupons de 15 % payés en une seule fois à l'échéance). Calculé comme on le fait d'habitude sur une base annuelle, le rendement se monte à 9,87 % pour les investisseurs qui auront acquis les titres à leur prix initial.

Cela représentait au début de la semaine, quand l'émission a vu le jour, une rémunération de 32 points supérieure à celle des bons du Trésor. La date de règlement a été fixée au 20 juillet. Ce n'est pas par hasard. Ce jour est également celui du règlement de l'énorme opération d'échange du Trésor dans le cadre de laquelle l'Etat offre de racheter des titres de courte durée pour les remplacer par d'autres dont l'échéance est lointaine. Paribas, le chef de file de l'émission de la Compagnie bancaire, a retenu cette date dans le but d'attirer ceux des porteurs qui répondront à la première partie de l'offre d'échange du Trésor, mais qui hésitent à s'engager à plus long terme.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar au plus bas depuis six mois

Déjouant les pronostics les plus pessimistes, le dollar, déjà déprimé ces dernières semaines, a littéralement « plongé » cette semaine, retombant, à Paris, à ses niveaux de la fin de l'année dernière (5,18 francs). Dans l'espoir d'une reprise de l'économie américaine, aussitôt après la fin de la guerre du Golfe, l'an dernier, il avait rebondi de 4,95 francs à 6,20 francs au commencement de l'été 1991, pour rechuter à la fin de l'année dernière, comme on l'a vu, la reprise américaine se faisant attendre.

L'espoir réapparut pendant les premiers mois de 1992 et poussa le dollar jusqu'à 5,70 francs vers la mi-mars, avant que le billet vert n'amorce une rechute, qui l'a conduit aux niveaux actuels. Vendredi soir, il valait moins de 5,16 francs et de 1,54 DM, ayant, gaillardement, enfoncé les cours de 1,56 DM et 1,55 DM, considérés, pourtant, comme des seuils de résistance. La semaine prochaine, les opérateurs le voient descendre à 1,50 DM.

Le déclencheur de cette nouvelle glissade a été un entretien accordé au *New York Times* par le président Bush, qui *« souhaite une baisse supplémentaire des taux d'intérêt »*, assure qu'il y a une *« marge de manœuvre pour le faire »* et estime que *« l'inflation n'est pas le principal problème actuellement »*. Tout le monde y a vu une pression sur la Réserve fédérale, coupable de ne pas assouplir encore une fois sa politique pour relancer une reprise économique qui n'est pas vraiment au rendez-vous. Ainsi, les commandes de biens durables ont chuté de 2,4 % en mai, et l'emploi ne marque aucun signe d'amélioration, ce qui compromet les chances d'une augmentation de la consommation. En outre, de plus en plus se développe sur les marchés le sentiment que la campagne de Ross Perot pour l'élection présidentielle, à défaut de le faire élire, peut faire battre le président Bush.

En tout cas, une diminution supplémentaire des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis, si elle ne peut stimuler l'économie cinq mois avant l'élection présidentielle, affaiblirait encore un dollar déjà déprimé par un écart énorme (6 points) entre les rendements à court terme américains et allemands ; quand un détenteur de capitaux liquides peut, sur un mois, obtenir une rémunération de 9 3/4 % sur l'euromark, contre 3 3/4 % sur l'eurodollar, la cause est entendue.

Au sein du système monétaire européen, le franc s'est nettement redressé cette semaine vis-à-vis du mark, dont le cours est revenu de 3,3680 à 3,3620 francs (il ne valait que 3,3580 francs avant le « non » danois au référendum sur Maastricht). Le nouvel excédent commercial de la France en mai (4,5 milliards de francs, 18 milliards de francs depuis le début de l'année, au lieu d'un déficit de 19 milliards de francs), finit par *impressionner les milieux financiers internationaux.*

La lire est toujours déprimée et la Banque d'Italie a dû la défendre vis-à-vis du franc. Quant à la peseta, elle est affectée par le gonflement du déficit budgétaire. Encore une monnaie qui, à terme, connaîtra quelques difficultés.

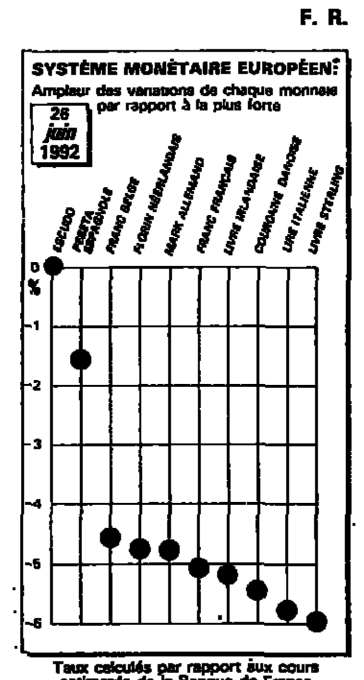
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 AU 26 JUIN 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8910	–	19,3106	72,1761	64,9140	3,1526	57,5871	0,00859
	1,8610	–	18,9215	70,6464	63,7349	3,0979	56,5771	0,00841
Paris	9,7925	5,1785	–	373,7640	336,1571	16,3257	298,2148	4,4470
	9,8354	5,2850	–	373,3663	336,8388	16,3724	299,0099	4,4430
Zurich	2,6200	1,3855	26,7549	–	89,9383	4,3679	79,7869	1,1898
	2,6342	1,4155	26,7833	–	90,2167	4,3851	80,0849	1,1900
Francfort	2,9131	1,5405	29,7480	111,1873	–	4,8566	88,7129	1,3229
	2,9199	1,5690	29,6878	110,8442	–	4,8606	88,7694	1,3190
Bruxelles	59,9825	31,72	6,1253	22,8943	20,5907	–	18,2666	2,7239
	60,0731	32,28	6,1079	22,8047	20,5736	–	18,2631	2,7137
Amsterdam	3,2837	1,7365	335,32876	1,25334	112,72314	5,47446	–	1,4911979
	3,2893	1,7675	334,43789	1,24867	112,65137	5,47553	–	1,4859185
Milan	2202,07	1164,50	224,8721	840,4908	755,9234	36,71185	670,6018	–
	2213,66	1189,50	225,0710	840,3391	758,1262	36,84944	672,9844	–
Tokyo	237,51	125,60	24,25413	90,65319	81,53197	3,95965	72,32940	0,107857
	236,07	126,85	24,00189	89,61498	80,84767	3,92968	71,76803	0,106641

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 juin, 4,1230096 F contre 4,1663382 F le vendredi 19 juin 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Une ruée sur le cuivre

Pourquoi le cuivre a-t-il soudain repris de la vigueur ces derniers jours ? Au London Metal Exchange (LME), les cours atteignaient leur meilleur niveau depuis plus d'un an exprimés en dollars, et revenaient, en livres, à leur niveau du début de l'année, autour de 1 300 livres la tonne sur l'échéance à trois mois. De l'avis des professionnels, on a même assisté sur le ring du LME à certains mouvements de panique, les opérateurs achetant de façon très soutenue avant que quelques prises de bénéfices viennent réduire l'avance initiale.

Parmi les causes de cette « ruée », on notait la poursuite des négociations salariales chez le producteur de cuivre américain Asarco, combinée avec les grèves dans le fret ferroviaire, sur fond de reprise économique aux Etats-Unis. Des arrêts de production étaient redoutés en Pologne, les ouvriers du combinat Gorniczo Miedzi (400 000 tonnes de *production annuelle) ayant entamé* des grèves ponctuelles pour obtenir une revalorisation de leurs salaires. Ajoutons que les analystes envisagent pour 1992 un déficit de l'offre sur la demande, alors que les stocks mondiaux de cuivre sont assez bas, de l'ordre de sept à huit semaines de consommation.

Ces éléments viennent s'ajouter à d'autres facteurs de hausse déjà connus, *mais* qui permettent de maintenir une certaine tension sur les prix. Le Zaïre, qui produit en règle normale au moins 250 000 tonnes, est en permanence guetté par la rupture de charge. Le manque d'investissements dans les mines et la précarité du circuit d'acheminement du cuivre sont des obstacles sérieux à la régularité des approvisionnements, tant en volume qu'en qualité.

Citons encore le risque persistant de grève dans les mines chiliennes, en particulier Chuquicamata, en raison des rumeurs de privatisation des installations cuprifères. Nationalisées en 1973 par le gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allende, les mines de cuivre n'avaient pas été dénationalisées, contre toute attente, par la dictature du général Pinochet. Une raison – parmi d'autres – de ce *statu quo* était qu'une partie des recettes de l'armée venaient directement des ventes de cuivre. Le libéralisme actuellement en cours au Chili pourrait remettre en cause ce dogme de la nationalisation, qui, jusque-là, avait arrangé tout le monde...

L'utilisation des stocks

Une chose est certaine aujourd'hui : les producteurs de cuivre réunis au sein du Conseil international des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) n'ont plus aucun poids sur la fixation des cours, si tant est qu'ils en aient eu un jour. Cette organisation créée en 1967 à l'initiative du Chili a décidé au printemps de fermer son siège parisien et de ne plus jouer qu'un rôle discret de collecte d'informations. Les intérêts étaient trop divergents entre les producteurs latino-américains (Chili, Pérou) et les producteurs d'Afrique (Zaïre, Zambie) pour que l'ensemble puisse constituer, ce qui était son ambition initiale, une OPEP du cuivre.

En règle générale, il existe un décalage d'environ six mois entre la reprise de la production industrielle et la remontée des prix des métaux, un délai qui traduit l'utilisation par les firmes de leurs stocks avant d'intervenir à l'achat sur les marchés. Aussi faut-il encore attendre avant de se prononcer sur la viabilité du raffermissement observé, qui s'est propagé sur l'ensemble des métaux non ferreux, en particulier le zinc et l'étain. Or d'après les récentes prévisions de l'OCDE, les prévisions de la production industrielle au premier trimestre de 1992 restent inférieures à celles du dernier trimestre 1991.

A regarder de plus près les principales zones de consommation du métal rouge, la prudence s'impose. Dans la CEE, qui compte pour 30 % de la demande mondiale, l'appétit pour le cuivre devrait diminuer, notamment en Allemagne. Le Japon, qui représente 18 % de la demande, devrait lui aussi voir sa consommation reculer. Le seul espoir sérieux d'accroissement de la demande réside outre-Atlantique, les Etats-Unis utilisant d'ordinaire 25 % de la production offerte sur le marché.

Si le cuivre est moins présent dans ses secteurs traditionnels comme les câbles de communication (remplacés par les fibres optiques), il gagne en revanche *du terrain dans d'autres* secteurs, comme l'automobile. On calcule qu'une voiture incorpore en moyenne 25 kilos de métal rouge, contre 4 kilos il y a une vingtaine d'années.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 26/6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 268 (+ 8) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 277 (+ 1) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 296 (+ 86) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	292,3 (+ 3,8) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	668 (– 14) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	861 (+ 24) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	348 (– 9) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	254 (+ 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	183,6 (+ 2,8) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

□ **Les titres Total sursouscrits 3,3 fois.** – Les résultats de la souscription des titres Total mis sur le marché entre le 23 et le 25 juin ont été publiés vendredi 26 juin. La demande a été plus de trois fois supérieure à l'offre en France et non deux fois *(comme indiqué dans nos dernières éditions du 27 juin à la suite d'une erreur du ministère de l'économie et des finances).* Vingt-sept millions de titres ont été demandés pour huit millions d'actions proposés à 230 francs. Une clause dite de *claw back* a permis d'ajouter 750 000 actions prises sur la tranche internationale. A l'étranger, où 14,9 millions d'actions ont été proposées, dont la moitié aux Etats-Unis, la demande a été *« près de deux fois supérieure à l'offre »*. De son côté, évoquant la tranche française, Total a indiqué que 55 000 sur 57 607 ordres d'achat *« émanaient de particuliers »*.

□ **La Banque Worms prévoit encore des provisions dans le secteur immobilier en 1992.** – La banque Worms devra encore passer des provisions pour risques immobiliers en 1992 et l'équilibre financier de la banque ne devrait pas être retrouvé cette année, a souligné, vendredi 26 juin, M. Jean Peyrelevade, président de l'UAP, lors de l'assemblée générale de cette compagnie d'assurance. En raison de la dégradation du marché immobilier, les provisions passées en 1991 dans le secteur (310 millions de francs) par la banque Worms – filiale de l'UAP – ne seront pas suffisantes et il faudra *« encore provisionner »* en 1992, a précisé M. Peyrelevade.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le coup de masse allemand

L'annonce, mardi 23 juin, d'une augmentation de 9 %, sur une base annuelle, de la masse monétaire allemande M3, pendant le mois de mai, faisant suite à des progressions de 8,8 % en avril et de 9,4 % en mars, a jeté un froid sur les marchés et anéanti tout espoir d'un assouplissement de la politique restrictive de la Banque fédérale d'Allemagne. Beaucoup s'attendaient à voir le ralentissement de la progression de M3 observé en avril, se poursuivre en mai et ils ont été cruellement déçus.

A Paris, si les cours du MATIF, après une plongée au-dessous de 107 sur l'échéance de septembre, se sont redressés à 107,36, pour un rendement de 8,80 % sur l'OAT à dix ans, contre 8,83 % huit jours auparavant, ceux des marchés interbancaires se sont brutalement tendus à près de 10 %.

Cette brusque tension, qui perpétue une inversion de la courbe des *taux de plus en plus néfaste*, est due au pessimisme qui se manifeste sur les chances d'une diminution du loyer de l'argent dans les mois qui viennent. A cet égard, les déclarations des dirigeants de la Bundesbank sont éloquentes. Le vice-président, M. Hans Tietmeyer, a réaffirmé avec force que la croissance de la masse monétaire M3 doit nettement ralentir avant que la Banque centrale puisse envisager un abaissement de ses taux directeurs. Voilà qui est clair. En outre, il a indiqué que le recul de l'inflation au-dessous de 4 %, auquel on s'attend cette année en Allemagne, n'impliquera pas que l'objectif de stabilité monétaire aura été atteint.

Pour M. Tietmeyer, *« il ne faut pas s'attendre, à court terme, que l'on puisse considérer que la voie est dégagée en matière de politique monétaire. La Bundesbank va et doit agir contre la détérioration des prix aussi longtemps et avec autant de fermeté qu'il sera nécessaire »*. Voilà qui est clair... et pas rassurant pour les Européens rivés à la chaîne allemande. Il n'y a donc rien d'étonnant à entendre de bons esprits prédire que la baisse des taux courts en France n'est pas pour demain, certains la repoussant même au printemps 1993.

Cela n'empêche pas que, sur le long terme, notamment sur le MATIF, tout ne soit pas aussi noir. Ainsi, on a noté, en fin de semaine, d'importants achats étrangers d'OAT sur le MATIF ou, plutôt, de rachats, portant sur ces mêmes OAT vendues il y a trois semaines, après le « non » danois au référendum sur Maastricht, pour acheter des Bunds allemands. Aujourd'hui, on déboucle les opérations, d'autant que le franc se porte mieux, cela étant, peut-être, la cause de ceci.

Ce phénomène expliquerait que, sur le marché obligataire, le contraste ait été assez vif avec le marché interbancaire, un sentiment meilleur semblant s'y développer avec même une surprise : les émissions de la semaine se sont très bien placées, en dépit de l'offre publique d'échange géante lancée par le Trésor sur un encours de 140 milliards de francs de titres. Ainsi, la Caisse autonome de refinancement hypothécaire (CAR), qui titrise indirectement les créances de la Caisse des dépôts sur les organismes d'HLM, a levé 1 milliard de francs en une heure, sous les auspices de la Société générale : on s'est même arraché les titres, ce qui ne s'était pas vu depuis deux mois. Motif : le coupon de 9,25 % est intéressant et, surtout, le prix de l'émission n'était pas trop « tiré », à la grande satisfaction des prêteurs, qui, actuellement, recherchent ce genre de papier noté AAA, la meilleure notation.

Une enquête de la COB

Pour son propre compte, la Société générale a émis, également avec succès, un emprunt de 1,5 milliard de francs, à taux variable (taux moyen mensuel des emprunts d'Etat + 0,60 %) : les souscripteurs parient sur un rétalement de la courbe des taux avec forte baisse du court terme et maintien du long terme. La SNCF a pu porter à 3,6 milliards de francs son emprunt de 3 milliards lancé il y a quinze jours, avec une option pour 20 % supplémentaires, *l'origine des souscriptions étant la* suivante : France, 37 % ; étranger : 63 % dont 16 % pour la RFA, 11 % pour la Suisse, 11 % pour la Belgique et le Luxembourg, 9 % pour les Pays-Bas, etc.

En ce qui concerne l'offre publique d'échange du Trésor, la Commission des opérations de Bourse (COB) a décidé, mercredi, d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles a été annoncée, vendredi 19 juin, en milieu d'après-midi, cette OPE, lancée, rappelons-le, sur 45 emprunts d'Etat anciens, d'un montant de 140 milliards de francs. *« Suite aux variations importantes en termes de volume et de cours observées sur les marchés obligataires, comptant et dérivé, la COB fait une enquête afin de pouvoir recueillir l'ensemble des informations nécessaires auprès des différents intervenants »*. Ces investigations ont également été souhaitées par la Caisse des dépôts, chef de file de l'opération avec la BNP.

L'affaire est la suivante : beaucoup d'intermédiaires auront remarqué de très importantes transactions sur le marché obligataire et le MATIF, une heure avant le lancement de l'OPE, de même que des échanges non négligeables, pendant les deux journées précédentes, sur certains titres de l'OPE. De là à accuser de « fuites » et de « magouilles » la Caisse des dépôts et la BNP, il n'y avait qu'un pas, que certains ont franchi. A la Caisse des dépôts, on étouffe d'indignation, son directeur général, M. Robert Lion, ayant même envisagé de poursuivre en diffamation certains médias.

En fait, la journée de vendredi 19 juin a été assez folle sur le MATIF : « oui » irlandais au référendum sur Maastricht (hausse des cours), sondage de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, suivant lequel, en cas de référendum (non autorisé par la Constitution), 52 % d'Allemands diraient « non » au traité de Maastricht (baisse des cours), forte hausse du déficit commercial des Etats-Unis (baisse des cours également) ; ajoutons-y, dès l'annonce de l'OPE, des ventes massives de contrats sur le MATIF de la part d'investisseurs institutionnels désireux très logiquement, très légitimement et très régulièrement de se couvrir contre le risque d'une variation des rendements pendant l'opération d'échange. Quand on va recevoir des titres à durée longue, dont le cours est sensible à de telles variations – au lieu et place de titres à vie courte (2,73 ans en moyenne) – beaucoup moins sensibles, on se prémunit.

L'enquête de la COB dira s'il y a eu des « fuites ». Il faut, tout de même, remarquer que la Caisse des dépôts, spécialiste réputée de telles OPE, aurait eu tout à perdre à s'exposer à de telles « fuites », de même que la BNP. La Caisse, il est vrai, a soulevé de telles inimitiés dans le marché que certains sont ravis de lui prêter les plus noirs desseins. On a même été jusqu'à soupçonner le Trésor : rue de Bercy, les responsables s'en étranglent de fureur.

FRANÇOIS RENARD

هكذا من الأصل

Le Monde

ISRAËL : dans le cadre d'une autonomie limitée

M. Rabin propose des élections libres aux Palestiniens des territoires occupés

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Rompant avec la stratégie de l'escargot mise en œuvre par le premier ministre sortant, M. Itzhak Rabin, qui doit, après sa victoire électorale, être appelé à former un nouveau gouvernement, a fait, vendredi 26 juin, une première ouverture en direction des Palestiniens. Comme les accords de Camp David le prévoient depuis leur signature en 1978, les 1,8 million de résidents arabes des territoires occupés *« pourront élire librement leurs représentants politiques »* en vue de l'autonomie – personnelle – qui leur sera attribuée. Par opposition, le Likoud de M. Shamir, sans rejeter ouvertement l'hypothèse d'une véritable consultation politique des intéressés, souhaitait d'abord organiser des élections municipales, ne serait-ce, disait-on, que *« pour habituer les Arabes à l'exercice de la démocratie »*.

Répondant aux questions de la presse étrangère, M. Rabin a rappelé les limites qu'il envisage au statut d'autonomie. *« Nous laisserons les Palestiniens gérer leurs affaires quotidiennes,* a-t-il déclaré, *à l'exception des questions de défense, de sécurité publique et de diplomatie, lesquelles demeureront sous la responsabilité d'Israël. »* De même resteraient sous administration israélienne toutes les colonies juives existant dans les territoires ainsi, *« bien entendu »*, que *« toutes les ressources hydrauliques »* de Gaza et de la rive occidentale du Jourdain. M. Rabin n'a pas évoqué le contrôle de la terre proprement dite.

Autre ouverture, attendue et désormais précisée : le gouvernement qui sera dirigé par les travaillistes ne s'occupera pas de savoir *« qui les Palestiniens des territoires avec lesquels il va négocier iront consulter »* entre les sessions. En clair, s'il n'est pas question pour M. Rabin de s'asseoir autour d'une table avec l'OLP, les leaders des territoires pourront désormais se réclamer ouvertement de la centrale dirigée par M. Yasser Arafat *et même rencontrer ce dernier tant* qu'ils veulent. Ce n'est d'ailleurs pas qu'ils se gênaient, mais enfin, théoriquement, M. Fayçal Husseini et Mme Hanane Achraoui risquaient la prison. L'épée de Damoclès que constitue le passage de la loi antiterrorisme qui interdit les contacts avec l'OLP sera levée.

« Je crois, a poursuivi M. Rabin, *que beaucoup de résidents palestiniens des territoires sont plus désireux d'aboutir à un accord, que bien d'autres* [Palestiniens] *de l'extérieur. »* Les élections devraient permettre de le démontrer. Le « tombeur » de M. Itzhak Shamir est également convaincu que les Palestiniens *« ont beaucoup souffert à cause de leur leadership. De Haj Amin al Hussseini* – le grand mufti de Jérusalem qui n'avait pas hésité à se mettre au service d'Adolf Hitler pour amplifier sa lutte contre le sionisme pré-étatique – *jusqu'à Monsieur...* – brève hésitation – *... Arafat »*. Ces hommes, a poursuivi M. Rabin, *« ont laissé les Palestiniens les mains vides »*.

« Nous préférons la paix »

Aujourd'hui, pense-t-il, *« beaucoup de résidents des territoires ont compris qu'il valait mieux avancer graduellement, procéder étape par étape... et voir ce qui se passera ». « Après tout,* a-t-il ironisé, *je ne me souviens pas que la Jordanie ou l'Egypte, quand ces pays occupaient Gaza et la rive occidentale du Jourdain, aient jamais proposé ne serait-ce qu'une autonomie aux Palestiniens. Nous sommes les premiers à le faire. » « Eux et nous,* a encore expliqué l'ancien général, vainqueur de la guerre de six jours, *n'avons que deux manières de vivre ici : dans la paix ou dans la guerre, le terrorisme et le bain de sang. Qu'ils le veuillent ou non, nous sommes ici et nous y resterons. Nous préférons la paix. Et pour cela, nous devons être militairement, économiquement et socialement puissants. C'est à partir de cette position de force que nous voulons négocier. Autrement, il n'y aura pas de paix possible. »*

Interrogé sur l'image de *« briseur d'os palestiniens »* qu'il avait acquise en 1988, alors qu'il était ministre de la défense dans un gouvernement d'union nationale dirigé par M. Shamir, le chef des travaillistes a expliqué : *« L'idée est de lancer un message clair à ceux qui ont recours à la violence. Et ce message est le suivant : en lançant des pierres, des bombes ou des couteaux, vous n'obtiendrez rien. Israël ne bougera pas d'un millimètre de plus que ce qui a été prévu. »*

PATRICE CLAUDE

Malgré 4,3 milliards de francs d'excédents en 1991

L'AGIRC souffre de la situation de l'emploi des cadres

Le ralentissement de la croissance économique et la progression du chômage parmi les cadres ont pesé sur les comptes 1991 de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC), qui a enregistré une progression de ses dépenses supérieure à l'augmentation de ses recettes (10,4 % contre 5,7 %). Ce décalage – qui n'a pas empêché l'AGIRC de dégager 4,3 milliards de francs d'excédent dont 2,9 milliards imputables aux produits financiers – s'explique d'abord par la recrudescence des licenciements et des départs anticipés parmi les cadres, notamment ceux appartenant à des entreprises cotisant au taux maximum de 16 %. En outre, les embauches se sont concentrées sur des secteurs regroupant des entreprises récentes dont le taux de cotisation est au plancher de 12 %. Globalement, le taux moyen de cotisation à l'AGIRC a légèrement fléchi en un an, passant de 13,87 % à 13,81 %. Quant à l'augmentation des dépenses, elle a été stimulée par la revalorisation de 4,1 % en 1991.

Malgré une progression des effectifs (les 75 000 nouveaux adhérents portent à 2,7 millions le total des cotisants), les gestionnaires de l'AGIRC estiment que, *« si l'équilibre du régime paraît assuré pour 1992, il l'est moins pour 1993 »*.

A Montluçon (Allier)

Le PDG d'une société proche du PC a été incarcéré

MOULINS

de notre correspondant

En garde à vue depuis jeudi 26 juin, M. Jean-Michel Moreau, quarante-cinq ans, PDG de la société ABCE dont le siège est à Montluçon (Allier), ainsi que l'un de ses proches collaborateurs, M. Claude Tournier, quarante-deux ans, ont été incarcérés à titre conservatoire par le juge, M. Thierry Jean-Pierre.

Le magistrat du Mans avait effectué une perquisition dans les locaux d'ABCE (Auvergne-Bourgogne-Centre-Etudes) à Montluçon (*le Monde* du 27 juin), ainsi que dans une succursale de cette entreprise et saisi environ deux mille factures dans le cadre d'une information judiciaire ouverte après la plainte déposée en mars par M. Jean-Pierre Bouvet, ancien directeur de l'entreprise Heulin, implantée au Mans.

ABCE, société de négoce d'informatique et de bureautique, mais orientée vers la promotion d'entreprises, est une filiale du groupe GIFCO, proche du PCF. M. Jean-Michel Moreau, le PDG d'ABCE, est l'ancien attaché parlementaire du député communiste de l'Allier, M. André Lajoinie. Il est également considéré comme un proche de la municipalité de Montluçon et du député et maire, M. Pierre Goldberg (PCF).

Si l'on ignore la nature exacte des relations entre les entreprises Heulin, GIFCO et ABCE, MM. Jean-Michel Moreau et Claude Tournier ont été écroués. Ils pourraient être inculpés dans les prochains jours *« d'abus de biens sociaux et de trafic d'influence »*. De nouvelles investigations du juge Jean-Pierre sont attendues, notamment dans le cadre des activités d'ABCE auprès de certaines municipalités du centre de la France.

J.-Y. V.

La présidence du Sénat

Vers une candidature unique de l'UDF à la succession de M. Poher

L'affaire de la révision constitutionnelle classée, le congrès de Versailles expédié, les sénateurs commencent à tirer les conséquences politiques du débat sur Maastricht pour la grande affaire qui va maintenant mobiliser toutes les énergies : la campagne pour la succession de M. Poher à la présidence du palais du Luxembourg prévue pour le 2 octobre. La discussion sur le traité de l'union européenne a eu deux effets : le rassemblement des élus UDF, éclatés au Sénat en trois groupes (l'Union centriste, présidée par M. Daniel Hoeffel, les Républicains et indépendants, que dirige M. Marcel Lucotte, et le Rassemblement démocratique et européen, de M. Ernest Cartigny), et la marginalisation du RPR qui, bien que minoritaire au palais du Luxembourg, n'en dictait pas moins sa loi grâce à la personnalité de son président, M. Charles Pasqua, qui concevait les plus hautes ambitions pour l'échéance d'octobre prochain.

M. Jean-Pierre Fourcade, président (Rép. ind.) de la commission des affaires sociales, a estimé, jeudi 25 juin, que l'UDF devait maintenant forcer son avantage. Tout en regrettant la permanence de trois petits groupes aimablement qualifiés de *« résidus de l'Histoire »* et *« d'éléments de confort qui permettent à certains d'exister »*, le sénateur a indiqué que les responsables UDF au Sénat, c'est-à-dire les présidents de groupe et les présidents de commission, avaient décidé de se réunir en convention juste après les élections sénatoriales du 27 septembre, pour que se dégage une candidature unique au sein de l'UDF. Sont d'ores et déjà candidats, selon M. Fourcade, MM. René Monory, Pierre-Christian Taittinger et Etienne Dailly. Un tel dispositif aurait, aux yeux du sénateur des Hauts-de-Seine, qui se prévaut du soutien de MM. Valéry Giscard d'Estaing et François Bayrou, respectivement président et secrétaire général de l'UDF, l'avantage d'éviter une peu glorieuse pêche aux voix du côté du RPR ou du PS.

Les déclarations de M. Fourcade, convaincu par ailleurs de l'imminence du départ de M. Pasqua en direction de l'Assemblée nationale, ce que l'entourage du président du groupe RPR a vivement démenti, ont été jugées intempestives par de nombreux autres sénateurs et en particulier par M. Lucotte, président des Républicains et indépendants. Du côté des centristes, tout en déplorant les côtés *« boy-scout »* du président de la commission des affaires sociales, on assure cependant que l'idée de la convention est effectivement en marche et qu'on attend même qu'elle soit confirmée à l'occasion du prochain bureau politique de l'UDF. Même si on regrette, ici et là, la déclaration agressive de M. Fourcade à l'encontre du RPR, la perspective d'une candidature unique de l'UDF semble suivre son petit bonhomme de chemin.

GILLES PARIS

□ **Un responsable du FIS, M. Kameredine Kerbane, se trouverait en France.** – La présence en France d'un responsable de la branche militaire du FIS, M. Kameredine Kerbane, a été signalée à plusieurs reprises depuis le mois de janvier dernier, notamment dans le Val-d'Oise, où il aurait même déposé une demande de titres de séjour. Au ministère de l'intérieur, on indique qu'aucune pièce judiciaire le concernant et aucune demande de mandat d'arrêt international n'ont été transmises à la France par l'Algérie.

Vente de « la Tribune » et plan de licenciements

Le groupe Expansion se recentre sur les magazines

M. Jean-Louis Servan-Schreiber, PDG du groupe Expansion, a annoncé *lui-même* au comité d'entreprise du groupe, vendredi 26 juin, la mise en vente du quotidien la *Tribune de l'Expansion* et une réduction des effectifs salariés. Ces décisions ont été arrêtées le 25 juin par le conseil d'administration du groupe, réuni à huis clos (*le Monde* du 27 juin). Le nombre des licenciements, qui toucheront surtout les services communs du groupe (580 salariés au total), sera annoncé le 29 juin.

Quand en 1987 le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber – *l'Expansion, l'Entreprise, Architecture aujourd'hui*, etc. – rachète, alors qu'il célèbre ses vingt ans d'existence, l'« empire » de M. Bruno Bertez, il aborde un domaine nouveau pour lui : celui des quotidiens. Il trouve en effet dans la corbeille *la Tribune de l'économie* et *l'Agéfi*, en plus de l'hebdomadaire *la Vie française*. Le PDG du groupe Expansion sait qu'il engage là un pari risqué.

Fer de lance et boulet financier

Cinq ans plus tard, la conjoncture économique et la récession publicitaire, qui fragilisent la presse écrite et surtout les quotidiens, l'obligent à jeter l'éponge. L'annonce de la vente de *la Tribune de l'Expansion* (nouveau titre choisi pour le quotidien, en janvier 1988), après la cession de *l'Agéfi* pendant l'été 1991, témoigne du désengagement du groupe Expansion du secteur des quotidiens et de sa volonté de se consacrer en priorité aux magazines, comme l'atteste l'achat récent du fichier d'abonnement du mensuel *Science et vie-Economie* par *l'Expansion* (*le Monde* du 23 juin).

La Tribune de l'Expansion était à la fois le fer de lance du groupe et son boulet financier. Sa dernière formule datant de janvier 1992 – la deuxième en cinq ans – en avait fait un quotidien à dominante économique, mais ouvert à d'autres secteurs, doté de la couleur et de l'infographie. Un choix dynamique qui pouvait compter sur une équipe (125 salariés, dont la moitié de journalistes) fortement motivée. Mais le marché n'a pas suivi. *La Tribune* diffuse actuellement 50 000 exemplaires payants, à prix d'or. Le quotidien aurait coûté 200 millions de francs au groupe Expansion depuis 1987. Pour la seule année 1991, il lui aurait coûté plus de 50 millions de francs, dont une partie est constituée, il est vrai, par des frais propres au groupe.

Le quotidien n'est cependant pas parvenu à se faire une place au soleil, alors que son concurrent, *les Echos*, bénéficiait du développement de la presse quotidienne économique et augmentait sa diffusion, sa part de marché et ses recettes publicitaires, fort de sa place de leader. *« Il n'y a pas de place pour deux quotidiens économiques en France. En Grande-Bretagne comme en Allemagne il n'y en a qu'un : le* Financial Times *et le* Handelsblatt », tranche de son côté un patron de presse.

Les administrateurs du groupe Expansion ont eux aussi tranché. Afin d'éviter que *la Tribune* n'entraîne le groupe dans une spirale déficitaire – il a enregistré un résultat net négatif de 139,5 millions de francs pour les quatre dernières années, – ils ont décidé de le vendre. *« Quand* la Tribune *aura quitté le groupe, celui-ci redeviendra immédiatement bénéficiaire »*, assure M. Damien Dufour, directeur général. Deux candidats, entre lesquels M. Jean-Louis Servan-Schreiber devra choisir *« d'ici huit jours »* selon le mandat qui lui a été confié par son conseil d'administration (*nos dernières éditions du 27 juin*), seraient intéressés. M. Georges Ghosn, PDG de *la Cote Desfossés* et de *l'Agéfi*, pourrait être l'un d'eux. Il envisage de faire subir un régime d'amaigrissement à *la Tribune*, et de faire d'elle une édition de *la Cote*. On évoque aussi le nom de M. Henri J. Nijdam, ancien patron du groupe Stratégies. En revanche, M. Christian Brégou, PDG de CEP Communication, et M. Marc Ladreit de Lacharrière, vice-président de Masson-Belfond et actionnaire du groupe Expansion, affirment n'avoir fait aucune proposition.

YVES-MARIE LABÉ

L'évolution des imprimeries

Accord dans la presse parisienne

Le Syndicat de la presse parisienne (SPP, employeurs) et le Comité intersyndical du livre parisien (CILP-CGT) ont signé, vendredi 26 juin, le préambule du nouvel accord-cadre traçant les perspectives techniques et sociales liées à l'évolution des imprimeries de presse de la région parisienne. Ils ont également signé les minutes de discussions concernant toutes les catégories, ainsi que le texte fixant la composition d'une Commission paritaire permanente de l'emploi.

Le nouveau texte, prévu pour la période 1992-1995, redéfinit les fonctions des différentes catégories d'ouvriers de la presse parisienne. Il prend en compte les *« modes opératoires »* choisis par les éditeurs ou imprimeurs.

L'évolution des techniques que connaît la presse a, en effet, rendu nécessaires de nouveaux positionnements à long terme des différentes catégories. Les employeurs et le syndicat mettront en place une gestion paritaire prévisionnelle de l'emploi.

La commission paritaire créée à cet effet contrôlera mensuellement le strict respect de l'accord sur la base des listes de personnels garantis et de personnels dits précaires figurant en annexe de l'accord.

Le texte signé le 26 juin, au terme de dix-huit heures de négociations, va permettre la discussion avec les pouvoirs publics d'un plan social comportant deux volets :

– *le* départ en préretraite, à cinquante-cinq ans, d'octobre 1992 à septembre 1995, de 420 ouvriers du livre, les salariés concernés relevant des conventions du Fonds national de l'emploi (FNE) ;

– *le* reclassement, par mutation interne au sein de la profession, ou la reconversion d'un nombre équivalent de personnes.

L'accord doit donc permettre d'ici à 1995 le départ en préretraite et le reclassement ou la reconversion d'environ 840 ouvriers du livre sur les quelque 2 600 actuellement employés dans la presse parisienne.

L'incidence financière de ces mesures fera l'objet d'une négociation entre le SPP et le Comité intersyndical du livre CGT.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » *daté 27 juin 1992* a été tiré à 483 938 exemplaires.